



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

**Nombre de membres**

en exercice : 39

présents : 29

absents excusés représentés : 7

absent : 3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an 2024, **le 26 septembre à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Joëlle EUGÈNE donne pouvoir à Marie-Lucie CHOISNARD, Dominique LABORIALLE donne pouvoir à Alexis TEILLET, Frédéric DELAMAERE donne pouvoir à Charles DARMON, Roxane NÉE donne pouvoir à Sandrine VIEZZI, Corinne CAMELOT-GARDELLA donne pouvoir à Jacques SENICOURT, Fatima KADRI donne pouvoir à Jean-Marc DEFRÉMONT, Léocadie PAUL donne pouvoir à Anne-Marie GERARD

**ABSENTS NON EXCUSES NON REPRESENTES :**

Abdelhak LARTIK, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Eric HUIBAN

Secrétaire de séance : Madame Sandrine VIEZZI

**N° 1/395 à 15/394**

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

## Ordre du jour

### AFFAIRES JURIDIQUES

1 – Délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil Les petits fripons

2 – Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour les contrats d'assurance hors risque statutaire

### FINANCES

3 – Garantie d'emprunt – 1001 Vies habitat – av des Marronniers et av Jean Marsaudon pour 54 logements

4 – Garantie d'emprunt – ANTIN Résidences – 325 boulevard Aristide Briand pour 31 logements

5 – Convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la ville de Savigny-sur-Orge

6 – Budget supplémentaire 2024 – Ville de Savigny-sur-Orge

7 – Budget supplémentaire 2024 – Régie municipale de transport

### RESSOURCES HUMAINES

8 – Renouvellement de la convention FONJEP – Maison des jeunes et de la culture Maison pour tous François Rabelais

9 – Renouvellement du protocole d'intervention d'un psychologue du travail au CIG

### DEPLACEMENTS ET CADRE DE VIE

10 – Convention « marchabilité Grand-Vaux »

### RENOUVELLEMENT URBAIN

11 – Avenant n°2 de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat « Copropriétés dégradées » de Savigny-sur-Orge

### POLITIQUE DE LA VILLE

12 – Fonds de soutien à Grand-Vaux et aux Prés Saint Martin au titre de l'année 2024

13 – Reprise en régie de la gestion des centres sociaux de Grand-Vaux, des Prés Saint Martin et de la maison de quartier Eole

### ENFANCE – VIE SCOLAIRE

14 – Organisation scolaire pour les écoles

### SPORTS

15 – Dénomination de la tribune du gymnase Cheymol « Christiane MIRET »

16 – Mise à disposition à titre payant des établissements aquatiques pour les stages « Savoir-Nager »

17 – Mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

(Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire ouvre la séance.

M. le maire :

« Je vous propose avant que nous commençons par faire une minute de silence en hommage à Claude Tribot qui nous a quittés le 25 juillet dernier. Il était conseiller municipal et adjoint au maire. Il a été élu de 1983 à 2001. »

« Je vous remercie. Alors je vous informe du retrait de certains points à l'ordre du jour. Les présidents de groupe ont été informés. J'espère que l'information a circulé mais je n'en doute pas. Concernant le point relatif aux travaux du lycée Monge et de l'école Chateaubriand. Ce point a été analysé en commission mais a été retiré avant l'envoi de l'ordre du jour car la région a sollicité un délai supplémentaire pour retravailler le plan dans la convention. Ensuite le point n° 1, suite à une erreur matérielle dans un document de la consultation, je vous informe que le point n° 1 est retiré de l'ordre du jour, sur la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de la structure d'accueil les Petits fripons. Celle-ci fera l'objet d'une nouvelle consultation, les fameux 15 jours, et figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal le 12 décembre. Enfin, le point 8 sur le renouvellement de la convention FONJEP-MJC, ce point est également retiré afin de revoir le contrat et il sera inscrit au prochain Conseil de décembre également. Concernant le point n° 9, vous avez sur table le projet, parce qu'il y avait une coquille. C'est un 2023, c'est 2023 au lieu de 2024. Vous la trouvez sur table, la convention modifiée en ce sens. Et enfin, pour information, concernant, vous avez un point d'information concernant la protection fonctionnelle accordée par la Ville en date du 24 juin 2024. Et conformément à l'article L 2123-35 du CGCT, l'information est portée à l'ordre du jour du Conseil. Le courrier vous avait été présenté avant l'été en Conseil municipal. Je précise néanmoins que ce point est un point d'information et ne fait pas l'objet d'une délibération et donc de débat et d'un vote. »

Le maire propose de désigner madame Sandrine VIEZZI comme secrétaire de séance.

M. le maire :

« Bien, nous pouvons valablement délibérer mais avant cela la DGFIP propose depuis 2020 le dispositif de synthèse de la qualité des comptes sous l'égide du comité de fiabilisation des comptes locaux. Celui-ci consiste en une présentation devant l'assemblée délibérante d'une synthèse de la qualité des comptes de la gestion écoulée. Elle vise à mettre en valeur les points positifs et les points d'amélioration de la tenue de la comptabilité de notre commune ainsi que les actions de fiabilisation entreprises et les résultats obtenus. L'objectif aujourd'hui est de présenter de manière orale et sans débat, une synthèse des principales thématiques relatives à la qualité des comptes du dernier exercice 2023. Cette présentation s'appuyant sur des éléments objectifs et incontestables issus de la comptabilité générale et de restitution relative à certains thèmes (contrôle de la dépense, contrôle comptable automatisé, IPC, etc). Cette présentation devait avoir lieu lors du précédent Conseil municipal avant l'été mais les élections législatives anticipées ont fait que, période de réserve oblige, nous n'avions pas pu accueillir monsieur Xavier Revel, inspecteur divisionnaire des finances publiques, conseiller aux décideurs locaux, à qui je vais céder tout de suite la parole. »

M. Revel :

« Merci monsieur le Maire. Bonjour à tous. Voilà donc je m'appelle Xavier Revel, je suis conseiller aux décideurs locaux et je travaille à la direction générale des finances publiques. Donc le conseiller aux décideurs locaux est un nouvel interlocuteur au service des collectivités locales qui intervient sur les domaines de la DGFIP comme la fiscalité, le domaine financier, le domaine domanial également. Mon périmètre d'intervention c'est celui du comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois avec qui je collabore quotidiennement. Alors je vais vous présenter ce soir sur une durée d'à peu près 30 minutes la synthèse de la qualité des comptes pour votre commune pour l'année 2023. Je remercie monsieur le maire d'avoir bien voulu soumettre les comptes de la Ville à cet exercice qui se généralise à partir de cette année 2024. Et je remercie également la direction générale et la direction des finances pour un travail assez important qui a été fourni pendant plusieurs mois afin d'aboutir à nos conclusions. Alors le périmètre de ce rapport concerne exclusivement la qualité comptable et donc pas du tout une forme d'analyse financière ou d'analyse de la gestion budgétaire ou alors, comment dire, simplement une appréciation sur la gestion de la collectivité. L'idée c'est simplement de vérifier la bonne mise en application des normes comptables qui sont applicables à votre commune. Donc en l'état, je vais surtout parler comptabilité ce soir, c'est, ça s'appelle la nomenclature M14 qui s'applique à vos comptes et qui doit être suivie. Jusqu'en 2023, la M14. Et donc pour ma présentation, comment dire, le déroulé sera le suivant : tout d'abord des éléments de contexte sur la certification des comptes et la fiabilisation des comptes locaux, ensuite les objectifs dispositifs et différents thèmes de la synthèse puis enfin les conclusions de la synthèse. Et enfin, cet exercice, comme il a été indiqué, ne le permettant pas, il n'y aura pas de dialogue de type question/réponse à l'issue de mon

intervention. Alors sur le contexte, c'est la loi NOTRe de 2015 qui a prévu des expérimentations de fiabilisation de certification des comptes locaux. Dans l'idée c'est de pouvoir attester de la régularité, de la sincérité et de la fidélité des comptes des collectivités locales. Donc c'est un exercice qui est piloté par la Cour des comptes. Et c'est une forme d'audit externe qui vise à analyser la conformité des états financiers en rapport aux normes comptables qui leur sont applicables. Donc ça atteste également de la transparence et de la qualité des comptes à l'appui du dispositif de contrôle interne comptable et financier. Donc c'était quand même un dispositif assez lourd dès le départ qui s'appliquait d'abord à l'Etat et aux établissements de santé. Donc la DGFIP, notre administration, a proposé rapidement des dispositifs alternatifs comme la synthèse que je vous présente et puis un autre qui s'appelle « Attestation de fiabilité ». Pour l'instant il est peu utilisé. Alors c'est un dispositif qui s'articule avec deux autres éléments. D'abord la nomenclature M57, donc la nomenclature qui vous est applicable, et puis ensuite la proposition de compte financier unique en collaboration avec le comptable. Donc la M57, la nomenclature qui s'applique à partir de 2024, c'est une nomenclature commune à tous les types de collectivités locales : départements, régions, EPCI et communes. Donc l'idée c'est d'appliquer les mêmes normes, de reprendre ce qui fonctionne dans chaque nomenclature et puis d'harmoniser pour tous les types de collectivités. Ensuite le compte financier unique, c'est destiné à, comment dire, à remplacer le compte de gestion du comptable et le compte administratif des communes. Donc présenter les éléments patrimoniaux, financiers et comptables dans un seul document pour plus de lisibilité et qui sera voté en une fois directement en Conseil. Donc là ce document se généralise à partir de cette année 2024 jusque l'exercice 2026. Alors sur les objectifs de la synthèse, tout d'abord, promouvoir et valoriser les travaux de fiabilisation comptable, c'est le premier objet de la synthèse. Mettre en avant les éléments qui, comment dire, qui doivent être réalisés, qui sont bien réalisés par nos partenaires. Donc mettre en évidence les forces et les faiblesses éventuelles de la formation comptable, quels sont les bons points sur lesquels on s'appuie et puis les éléments pour lesquels des améliorations seront requises. Voilà le troisième point c'est proposer une démarche de progrès pour les thèmes dont la qualité demeure perfectible et dans l'idée, continuer à travailler en partenariat. C'est beaucoup la trésorerie et le service des finances de votre commune qui travaillent ensemble. Pas seulement pour les recettes et les dépenses mais également pour la qualité comptable au quotidien et pour le rendu des comptes à la fin de l'année dans le compte administratif. Et enfin vérifier comme on l'a dit le respect des normes comptables énoncées par les référentiels, auxquels cas les nomenclatures qu'on a indiquées. Donc les documents que j'ai utilisés à l'appui de la synthèse c'était des contrôles comptables dit automatisés qui sont issus de l'application du comptable public. Egalement les inventaires de vos biens, des biens qui appartiennent à la commune qui sont tenus conjointement par le comptable et puis par vos services. Egalement les états de la dette et des tableaux de bord de la DGFIP qui nous donnent des éléments chiffrés sur les résultats comptables. Alors les différents thèmes de la synthèse que je présente, alors tout d'abord pour l'examen des différents postes du bilan. Alors dans ces postes il y a les éléments d'actif et de passif qui sont notés au bilan. Donc l'inventaire, la tenue de l'actif, les opérations liées aux cessions, aux amortissements, aux mises à disposition, toutes les opérations qui touchent les éléments d'inventaire. Egalement les emprunts, les subventions, les restes à recouvrer. Tous les éléments qui touchent au bilan. Ensuite le respect de l'indépendance des exercices. C'est l'idée qu'en fin d'exercice, les charges et les recettes de fonctionnement qui touchent votre commune sont rattachés à la bonne année. Quelquefois il y a des éléments qui peuvent manquer en fin d'année et qui font l'objet d'opérations dites de fin d'exercice et d'ajustement sur la base de données qui sont fournies. Ensuite vous avez le résultat du contrôle hiérarchisé de la dépense. Donc le comptable, sur la base d'éléments objectifs relatifs à la commune, établit un plan de contrôle sélectif et contrôle les dépenses de chaque collectivité et dont les résultats sont fournis chaque année sous la forme de tableaux chiffrés. Ensuite vous avez la présence des soldes anormaux à la clôture de l'exercice. Alors ça ce sont des éléments qui sont surveillés toute l'année et qui sont sanctionnés à la fin de l'année dans le document de compte de gestion du comptable, qui sont vérifiés chaque année par les équipes. Ensuite, les flux financiers réciproques, ce sont des flux avec des entités pour lesquelles vous avez ce qu'on appelle des flux croisés. En interne avec votre CCAS, avec la régie de transport et en externe avec l'EPT12. Voilà ça peut être des flux financiers ou des mises à disposition de personnel par exemple. Ensuite le dispositif de contrôle interne, on s'est posé la question de savoir s'il existait un contrôle interne et comment il était formalisé et est-ce que ça permettait une évaluation, une révision d'année en année et est-ce qu'il y avait également une démarche de maîtrise des risques. Alors sur cette page, vous avez les différents éléments qui ont fait l'objet de vérifications dans cette synthèse, classés en deux colonnes sur les éléments comptables qui sont maîtrisés et les éléments à améliorer et pour lesquels, sur les diapositives suivantes, je vais vous en détailler quelques éléments. Alors tout d'abord, quelques constats sur 2023. Voilà, comme l'avait dit monsieur le maire, on a l'indice de pilotage comptable, IPC, qui, sur l'appui des contrôles comptables automatisés, comme dire, nous donne des éléments sur la qualité comptable sur une année calendaire. Donc voilà, comme dire, la gestion des amortissements, la gestion des subventions à la fois puis le suivi qui se réalise au cours de l'année et surtout les réponses qui sont faites à la trésorerie. Il y a beaucoup d'échanges entre la trésorerie et la direction des finances à ce sujet-là. Donc c'est depuis plusieurs années, donc la note de cet indice est assez importante donc c'est plutôt un indice de qualité comptable assez bon. Ensuite j'ai indiqué l'expérimentation de la M57. Donc au 1<sup>er</sup> janvier 2024 une nouvelle nomenclature comptable a été adoptée donc ça a nécessité sur l'année 2023 un important travail d'ajustement pour transposer des comptes. En fait

prosaïquement, il y a eu des modifications sur les comptes qui ont été affinées pour beaucoup de racines et voilà ça a nécessité un travail surtout sur les comptes d'inventaire pour déterminer la nature des biens et leur future destination dans la nomenclature. Donc cet indice de pilotage puis la M57, ça m'est apparu une bonne image de la coopération entre nos services, à la trésorerie et à la direction des finances pour travailler sur la qualité comptable et puis pour rendre des documents qui soient à la fois corrects tout au long de l'année. Et puis ça sert à la fin de l'année. Donc j'ai noté, la date de validation du compte de gestion du comptable a eu lieu pour l'année 2023, le 8 février 2024. Notre objectif en trésorerie c'est le 15 mars. Donc on était en avance. A la fois ça permet d'avancer le calendrier de clôture et pour les premières décisions budgétaires de l'année suivante également de pouvoir les prendre en ayant toutes les informations. Alors dernier point, j'ai mis la synthèse en question parce que le travail qu'on a réalisé était quand même assez important et c'était comment dire, une image du soin qu'on apporte au travail sur la comptabilité et puis la qualité comptable qu'on veut mettre aux écritures communes avec la trésorerie. Alors dans les points forts que j'ai notés, alors là je vais surtout parler de comptabilité, tout d'abord le traitement des frais d'étude et de recherche. Ce sont des frais qui sont comptabilisés dans vos comptes qui sont préalables à des travaux et qui ont deux destinations comptables. C'est-à-dire ou ils sont intégrés aux immobilisations à partir du moment où les travaux suivent l'étude, et dans ce cas-là ils sont amortis avec le bien lui-même et comptabilisés de la même manière. Ou alors ils ne sont pas suivis de travaux et ils doivent être comptabilisés indépendamment et amortis, c'est-à-dire dépréciés, selon une durée fixe qui pour vous est de 5 ans. Donc voilà cette procédure fait l'objet de nombreux échanges avec la trésorerie et est bien maîtrisée. Par exemple j'ai noté des études marché mobilier dans le cadre du renouvellement urbain quartier de Grand-Vaux ou au préalable un agrandissement des écoles. Voilà tous deux amortis sur 5 ans et c'est une procédure qui est maîtrisée par les services. Ensuite il y a la comptabilisation des amortissements. Les nomenclatures comptables obligent les collectivités à constater la baisse de valeur des biens qu'elles détiennent et donc de constater comptablement une dépréciation. Donc les amortissements sont prévus par la nomenclature et votre commune délibère pour fixer les durées en fonction de la réglementation. Donc la délibération jusqu'en 2023, elle était de 2002. Et à partir de 2024 sur la nouvelle nomenclature M57, elle a été prise en 2023 et elle apporte quelques nouveautés comme le prorata temporis par exemple avec des amortissements dès la mise en service du bien. Donc voilà il y a quelques vieilles pistes qui ont été notées en discordance au niveau des amortissements et quelques durées également assez anciennes, comment dire, qui sont un peu trop longues mais la comptabilisation telle qu'elle se fait sur ces dernières années respecte bien à la fois les nomenclatures et la délibération que vous avez prise. Donc par exemple j'ai noté pour du mobilier par exemple dans votre commune c'est amorti sur 10 ans. Donc au bout de 10 ans la valeur du bien a été neutralisée dans votre actif. Donc voilà c'est une procédure qui fonctionne bien aujourd'hui. Ensuite, les sorties d'immobilisation à titre onéreux. Alors ça ce sont des éléments qui ont touché pour votre commune des ventes de véhicules. Il faut savoir que dans les rapports avec la trésorerie, il y a tout un tas d'obligations réglementaires et comptables à respecter donc à la fois émissions de pièces comptables, prévisions budgétaires qui correspondent et des pièces justificatives qui doivent accompagner. Le comptable demande régulièrement toutes sortes de pièces justificatives. Donc voilà pour ce type d'opérations, c'est quelque chose qui fonctionnait, qui était bien fait. Ensuite j'ai noté le suivi des subventions d'investissement. Alors voilà c'est les subventions que votre commune sollicite et qui financent des biens que vous détenez durablement. Donc elles subventionnent des biens qui sont amortis dans votre inventaire ou des biens qui ne sont pas amortis. Et en fonction de la nature du bien, leur destination n'est pas la même. Donc les subventions qui financent des biens non amortissables ne s'amortissent pas du tout. En fait, elles restent intactes à votre bilan. Tandis que celles qui financent des biens d'investissement, elles s'amortissent avec le bien qu'elles financent. Alors comme type de subvention, j'avais noté par exemple : subvention non amortissable, subvention du département pour l'extension de l'école Buisson, versement de la décile également pour la rénovation des écoles, et pour des biens amortissables à ce moment-là importants par exemple j'ai noté la DRAC pour la numérisation des archives. Voilà après leur versement il y a un système de comptabilisation à la trésorerie qui se déroule correctement. Ensuite, j'ai noté dans les points qui fonctionnent le suivi des restes à recouvrer. Votre commune émet des titres de recette et charge le comptable du recouvrement des produits. Donc pour ça il dispose d'une autorisation générale de poursuite et le taux de recouvrement qui est constaté pour votre commune il est proche de 98 % de taux de recouvrement. Ce qui est quand même satisfaisant. Toujours perfectible c'est évident mais qui fonctionne bien avec l'équipe de la trésorerie. En complément de la politique de recouvrement, le comptable fait des demandes de non-valeur. Il demande à ce que vous constatiez qu'il a fait suffisamment de diligence dans ses poursuites et qu'il puisse être déchargé de continuer les poursuites après plusieurs années. Donc à la fois vous budgétisez et vous mandatez chaque année plusieurs milliers d'euros de non-valeur c'est-à-dire qu'ensuite la créance ne pourra plus être recouvrée en fait. Egalement en complément, ce que j'ai noté, la politique de dépréciation des créances douteuses, c'est une prévision qui est faite à votre bilan en amont depuis 2021 pour compenser des futures non-valeurs. C'est-à-dire que là il y a noté 15 % des créances de plus de 2 ans qui potentiellement deviendront irrécouvrables, pour lesquelles le comptable ne pourra pas recouvrer les fonds. Donc depuis 3 ans il y a une inscription au bilan en prévision d'une extinction future des créances. Ensuite le suivi des emprunts, donc voilà ça n'appelle pas, comme dire, de commentaire énorme. C'est une procédure qui est bien suivie par nos équipes et voilà les états fonctionnent bien, les mandats sont

bien émis, les titres également et les états récapitulatifs sont justes sans problème. Ensuite sur l'indépendance des exercices, l'idée c'est que, comme je disais, à la fin de l'année votre service finances transmet à la trésorerie un état des charges et des recettes qui sont à rattacher sur l'exercice en cours. Des dépenses et des recettes qui n'ont pas pu être constatées dans l'année. Alors par exemple, pour les dépenses, ce sont des factures non parvenues. Des prestations qui ont été réalisées mais pour lesquelles on n'a pas la facture mais on sait que ça concerne l'année en cours donc comptablement on doit le constater. Donc par exemple là j'ai des mises en fourrière pour 2023, des consommations gaz et électricité. La consommation existe mais la facture n'était pas encore arrivée au moment de l'année en cours. Ensuite j'ai en recette, ce sont des recettes dont on sait qu'elles concernent l'année mais qui n'ont pas encore été versées. Donc comptablement, budgétairement elles doivent se raccrocher à l'année en cours. Par exemple j'ai des subventions dont on a la notification ou j'ai l'activité de vos régies, l'activité du mois de décembre de la régie n'est versée à la trésorerie qu'au mois de janvier. Donc la trésorerie est décalée d'un an mais budgétairement on doit le constater sur l'année précédente. Donc voilà ça fait l'objet d'un état récapitulatif tout ça et la trésorerie chaque année peut prendre en charge les titres et mandats correctement. Ensuite j'ai noté le contrôle hiérarchisé de la dépense. Donc le comptable fait des contrôles sur les dépenses de la ville. Il a reçu en 2023, 21 000 lignes de mandats à viser. Donc là-dessus dans le cadre de ses contrôles sélectifs il en a visé 4 750 et n'a eu que 65 rejets sur l'année complète. Donc le taux de rejet est de 1,37 % et rapporté aux enjeux financiers 0,30 %. Donc c'est quand même assez faible. Et dans les rejets, il y a une seule anomalie pour erreur d'imputation comptable, qui est le premier des contrôles qu'on fait dans le cadre de l'activité de la trésorerie. Donc voilà, nous on a constaté des relations fluides et puis surtout des réponses assez rapides aux questions qui sont posées par la trésorerie aux services. Alors sur les axes d'amélioration, j'ai noté la concordance des comptes d'immobilisation relatifs aux biens de la commune. Donc il faut savoir qu'au compte de gestion qui est rendu par le comptable vous avez une balance des comptes qui représente la comptabilité générale de la collectivité et qui est ajustée tous les jours et chaque année au niveau du compte pour les comptes de la nomenclature comptable. A côté de cette comptabilité, vous avez une comptabilité dite « auxiliaire » qui représente l'état des biens que vous possédez et qui est suivie conjointement par le comptable et par les communes. Donc depuis plusieurs années c'est la mise en concordance de ces deux états qui fait l'objet d'un travail assez important entre les services de trésorerie, services de qualité comptable à la trésorerie et vos services. Donc voilà il y a des différences qui existent sur des soldes de comptes, sur des lignes d'inventaires qui sont souvent assez anciennes, qui sont issues de biens qui sont mis à la réforme, qui ne sont pas comptabilisés ou à la commune ou chez le comptable. Ça peut être également des mises à disposition qui sont mal comptabilisées ou des biens qui sont totalement amortis qui ont été sortis. Egalement ça peut être des problèmes techniques, il y a eu des changements d'application comptable chez nous aussi, qui sont anciens et qui nous ont laissé des fiches qui ont été globalisées avec peu de renseignements ou un changement de nomenclature. Des événements au fil d'années qui ont généré des différences dans les états d'inventaires pour lesquels on travaille chaque année entre la trésorerie et votre service des finances pour les résorber. Ça c'est le deuxième point. Dans le cadre de l'ajustement de l'actif pouvoir travailler de manière ciblée sur les différences que nous avons constatées pendant l'analyse. Donc il y a des différences qui sont déjà bien, comment dire, notées et pour lesquelles on a suffisamment d'éléments pour avancer et pour régulariser. C'est-à-dire souvent c'est mettre en concordance quand même les états en se basant sur une grande partie sur celui du comptable. Donc j'ai noté on a des auxiliaires sur des gymnases, le centre administratif ou le centre technique municipal pour lesquels il y a déjà des régularisations qui sont en cours. Pour d'autres biens que nous n'avons pas notés ou qui n'ont pas été reconstitués pendant l'analyse, ça nécessite des recherches un peu plus poussées. Donc il y a un premier moyen d'action, c'est une forme d'inventaire physique. Alors inventaire physique global c'est pas possible mais ponctuellement dans des services ou dans des directions, il peut y avoir une forme d'inventaire physique sur des biens qu'on arrive à reconstituer et qui permettront à la trésorerie et au service des finances de mettre en accord leurs états. Si un inventaire physique n'est pas possible, il y a des, comment dire, le réseau des comptables propose de travailler sur des critères comptables qui sont liés, qui peuvent être liés bien sûr aux enjeux avec les montants mais aussi à l'ancienneté du bien, la durée d'amortissement ou la catégorie de bien. Donc l'idée c'est de pouvoir estimer des biens pour lesquels l'inventaire physique n'est pas possible et qui seraient certainement totalement amortis depuis quelques années. Par exemple on prend sur le cas du mobilier, du mobilier qui s'amortit sur une durée moyenne de 5 à 10 ans, s'il est rentré dans votre inventaire dans les années 90, dans les années 2000, on peut, le comptable et le service des finances peuvent estimer qu'on peut le sortir de l'inventaire puisque ça a été dispatché dans plusieurs services et l'origine comme la destination ou la destruction est inconnue. Donc ce sont des règles qui s'appliquent dans pas mal de postes et qui fonctionnent plutôt bien pour réduire les différences qui existent dans nos inventaires. Alors ensuite il y a un cas particulier de l'ajustement de l'actif. Ce sont des mises à disposition qui ont été réalisées il y a déjà quelque temps dans le cadre d'un transfert au département et un transfert en interne au CCAS. Alors au département, ce sont des locaux d'enseignement et au CCAS, des locaux type la résidence ou le foyer ou les éléments qui y sont associés. Et donc voilà il a beau y avoir eu un transfert de compétence, ça appartient juridiquement encore à la commune donc ils doivent être comptabilisés dans vos comptes et donc dans les inventaires qui sont tenus respectivement par le comptable et par vous. Donc là voilà les différences doivent faire l'objet d'une

régularisation puis notamment par la reconstitution du dossier de mise à disposition qui aujourd'hui manque pour pouvoir ajuster complètement ces différences. Alors les flux financiers réciproques, voilà sur les flux avec le CCAS, la régie de transport et puis l'EPT12 également. Donc ça peut être des avances, mises à disposition de personnel ou des remboursements de mise à disposition. Egalement les flux plus importants comme les attributions de compensation, la dotation de solidarité communautaire ou le fonds de compensation des charges territoriales également. Dans l'ensemble les flux sont plutôt pas mal mais on a noté voilà, on a noté des différences dans certaines imputations comptables que nous vérifions et on a demandé des ajustements qui ont commencé à être réalisés sur 2024 sur une autre nomenclature. Mais donc c'est pour ça aussi que ça figure dans les axes d'améliorations pour ajuster certaines imputations comptables pour lesquelles nous émettions une veille. Alors ensuite sur le recouvrement, mais alors ils figureront également dans les axes d'améliorations. Depuis quelques années, votre comptable de Sainte-Geneviève propose des conventions en recouvrement. C'est-à-dire de pouvoir travailler de manière formalisée, c'est l'idée de formaliser des procédures de mise en poursuite des débiteurs pour recouvrer plus facilement, plus rapidement vos créances. Alors sur ce type de document, il propose d'abord d'améliorer la qualité d'émission des titres. C'est-à-dire que tout ce que vous transmettez à la trésorerie en titre de recettes, pouvoir travailler en amont plus finement sur la qualité de l'information que vous utilisez et comme ça faciliter l'activité du comptable. La mise en recouvrement si le débiteur est inconnu elle est bien compromise donc la qualité de l'émission des titres et la transmission comptable est importante. Ensuite définir une stratégie de recouvrement, pour pouvoir travailler, les comptables aujourd'hui travaillent sur des enjeux. Donc voilà définir des seuils d'émission de titres quand cela est possible et puis des seuils de recouvrement également pour pouvoir se concentrer sur des cotes qui sont plus importantes. Et puis enfin le dernier point de la convention c'est sur le traitement des non-valeurs. Voilà pareil, le normaliser et permettre d'accélérer le traitement au moment où les listes de non-valeurs sont transmises par le comptable à vos services et pouvoir notamment éliminer les cotes de faibles valeurs et pouvoir se concentrer sur des montants un peu plus à enjeux. Alors dernier point dans les axes d'amélioration c'est sur le contrôle interne de la commune. Donc le contrôle interne c'est l'ensemble des dispositifs de contrôle qui sont formalisés par le comptable et par l'ordonnateur avec un objectif de qualité comptable pour nos services et mis en œuvre par tous les gestionnaires qui interviennent dans la chaîne. Alors il y a un dispositif qui existe pour votre commune. Il comprend notamment un organigramme fonctionnel avec les fonctions des personnels, leurs habilitations et leur degré de supervision. Egalement une revue des habilitations informatiques pour l'utilisation des données. La séparation des tâches. Là c'est un principe qu'on applique nous en trésorerie et qui est très important au niveau de la comptabilité pour pouvoir segmenter le circuit des recettes et des dépenses. Et enfin des contrôles internes comptables dans les services et la direction. Voilà tout ça existe dans votre commune. Donc sur les points que nous nous proposons en amélioration c'est d'abord la formalisation de ce plan. L'idée est de pouvoir mettre par écrit et de pouvoir tracer les éléments du plan de contrôle et de pouvoir en fin d'année effectuer une évaluation des plans et le réviser d'une année sur l'autre afin de proposer des améliorations. Et deuxième point, quelque chose qui commence à se développer pour les communes mais qui n'est pas encore le cas, c'est vraiment un point que nous promouvons, c'est développer une cartographie des risques. Pouvoir analyser en interne les éléments qui justifient un certain type de contrôle, sensibilisation des personnels et donc cibler les fragilités pour pouvoir mieux les circonscrire au niveau comptable. Voilà, pour conclure, je voudrais re-souligner que la qualité comptable c'est le fruit d'un travail en commun entre les services de la trésorerie et vos services finances. Donc voilà, pour votre commune, comme l'indique l'EPC, la qualité comptable est satisfaisante et les procédures sont respectées en accord avec la nomenclature. Et donc la coopération entre nos équipes, celle du comptable et puis la vôtre, permet à la fois de travailler sur la qualité comptable et puis d'avoir des relations qui sont fluides et des délais de transmission de pièces et de réponses qui sont assez rapides. Donc les exigences comptables que nous promouvons comme l'indépendance des exercices, les rattachements de charges et produits, le respect des procédures ou celui de l'actif, c'est quelque chose qui fonctionne bien aujourd'hui entre nos structures. Donc on a des éléments d'améliorations qui sont toujours possibles. Donc voilà parmi les plans d'actions avec lesquels on s'est mis d'accord avec votre direction c'est ce que je vous indiquais tout à l'heure, une forme de plan d'action pour l'ajustement de l'inventaire. C'est le principal point de fiabilisation comptable avec ce que j'indiquais, inventaire physique ou inventaire sur la base de critères comptables à peaufiner avec le comptable. Ensuite un point spécifique de l'inventaire c'est les opérations de mise à disposition qu'il faut reconstituer totalement. Et enfin développer la formalisation de votre contrôle interne et la cartographie des risques pour lesquels le comptable est également là pour vous aider. Voilà je vous remercie pour votre attention. »

M. le maire :

« Merci à vous. Il n'y a pas de débat monsieur Senicourt. Il n'y a pas de débat, c'est vu avec la trésorerie. Par contre peut-être nous fournir le document, qu'on puisse le fournir aux élus du conseil municipal. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Monsieur Vagneux. Monsieur Vagneux. »

M. Revel :

« Le powerpoint ? »

M. le maire :

« Le document présenté. »

M. Revel :

« Il est sur l'ordinateur. »

M. le maire :

« Et bien il est sur le PC. On vous transmettra ce power point, il est communicable. En tout cas, on va vous libérer monsieur Revel. Merci beaucoup et on peut vous applaudir pour cet exercice pas très facile et on rappelle notre adjoint aux finances. Merci beaucoup. Bon retour. »

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Interventions :

M. le maire :

« Je rappelle que seules les corrections de fond seront prises en compte. Les corrections de forme doivent être envoyées au secrétariat général par mail pour faciliter le travail de l'administration et je tiens à indiquer aux élus de parler bien près du micro car nous avons eu quelques soucis pour rédiger ce PV. Alors la nouveauté du matériel peut être une excuse mais c'est surtout dans les interventions de monsieur Defrémont, s'il a des écrits de ses interventions, qu'on puisse rajouter parce que là en fait certains propos étaient inaudibles et donc du coup n'ont pas pu être retranscrits. Sur le procès-verbal du 27 juin 2024. Y a-t-il des observations ? »

M. Vagneux :

« Alors sur la méthode, je ne suis absolument pas d'accord, il fallait la mettre dans le règlement intérieur Lorsque... »

M. le maire :

« Alors ne vous énervez pas, ne vous énervez pas, vous énervez pas, vous énervez pas. Voilà. Avez-vous des modifications à apporter ? De fond. »

M. Vagneux :

« Monsieur, quand je fais une intervention et que vous pré supposez que je ne connais même pas le présent de l'indicatif parce que vos services ne sont pas capables de conjuguer un verbe »

M. Defrémont :

« Merci, je réponds juste à votre interpellation de tout à l'heure. Je pense que mon intervention était audible donc je suppose qu'il y avait un souci de matériel. Mais s'il s'agit du compte rendu que nous nous apprêtons à approuver, je m'engage à vous fournir les textes dans le but qu'ils soient réintégrés au PV. »

M. le maire :

« Très bien, on intégrera si vous le voulez bien, les textes au PV. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. Si vous voulez j'interviendrai quand même deux secondes après sur l'intervention précédente. Faut quand même qu'on se dise deux trois petites choses. »

M. le maire :

« Là on est sur le PV. Après on passera à l'ordre du jour. »

M. Senicourt :

« Après ce point. Donc merci aux services qui retranscrivent tout ce que nous expliquons. Simplement deux petits détails. La page 64. Alors c'est 12 lignes avant la fin de la page. Il est écrit « ration » au lieu de « restauration ». Je ne souhaite pas, monsieur le maire, qu'on laisse ce terme qui ferait croire aux Saviniens que vous les rationnez. Deuxièmement, 8 lignes avant la fin... »

M. le maire :

« Encore une fois monsieur Senicourt, si ce sont... vous les envoyez au secrétariat général. Ça aidera tout le monde. »

M. Senicourt :

« Oui c'est vrai mais je n'ai pas eu le temps effectivement. Je suis bien d'accord avec vous. »

M. le maire :

« Y'a pas de soucis. On changera les mots et je soumettrai au vote avec vos modifications. »

M. Senicourt :

« C'est vrai que le règlement intérieur dit qu'on devrait envoyer 24 heures, oui c'est vrai. Il faut juste, 8 lignes avant la fin, il faut juste un point après « difficultés financières » et la phrase suivante c'est « A ce propos... »

M. le maire :

« C'était les deux seules modifications ? Je pense qu'elles sont notées. Monsieur Vagneux, attention je tiens à vous prévenir que si vous... »

M. Vagneux :

« J'entends, j'entends. Je dois avoir à peu près un millier de corrections à demander. Moi je solliciterais alors la communication de l'exemplaire sous un format qui est ouvert de manière à pouvoir procéder aux corrections. Votre administration a quand même fait voter Charles Darmon deux fois dans l'ensemble des délibérations. »

M. le maire :

« Ce qui est quand même amusant, monsieur Vagneux, c'est que vous nous demandez d'ouvrir un fichier alors que vous refusez d'échanger avec nous par mail. Alors nous, nous envoyer des mails vous savez nous trouver mais dès qu'on vous répond, vous nous dénoncez à la CNIL. On ne peut échanger avec vous que par courrier et là ce soir vous nous dites « Il faut un fichier ouvert ». Voilà c'est magique. Sinon, sur le fond. »

M. Vagneux :

« Mais tout est lié. Mais quand je vous dis que vous avez fait voter Charles Darmon deux fois. »

M. le maire :

« Voilà, vous enverrez. Calmez-vous monsieur Vagneux, on est au Conseil municipal, pas au théâtre. Tout va bien se passer. Dernière chance. »

M. Vagneux :

« J'ai autre chose à faire que de rescanner les 144, 142 pages pardon, de ce procès-verbal pour vous donner l'ensemble de mes corrections. »

M. le maire :

« Non mais vous savez venir nous demander des impressions et comme ça dure trop longtemps, vous savez repartir alors que l'impression n'est pas terminée. Ça vous savez encombrer les services publics monsieur Vagneux. Sur ce, à part les modifications qui seront apportées par mail, d'autres observations ? Monsieur Vagneux, dernière chance. Je tiens à vous prévenir devant tous nos collègues, vous avez une dernière chance. »

M. Vagneux :

« Je veux dire que je ne comprends pas comment dans les amendements, enfin des amendements à la rigueur, il faut les recopier, mais comment dans les voeux et motions que je vous envoie, vous pouvez les recopier en faisant des fautes alors que vous n'avez qu'à faire un copier/coller. »

M. le maire :

« D'accord. Donc pas de nouveauté. »

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024 est approuvé à la majorité sous réserve des modifications  
Vote contre : M. Vagneux

Le maire rend compte de la liste des décisions et demande si cette dernière fait l'objet d'observations

M. Vagneux :

« Sur la décision n° 1084, vous savez qu'elle fait l'objet d'un contentieux au tribunal administratif dans la mesure où la délibération de 2022 ne vous autorisait à adhérer que pour l'année. »

M. le maire :

« D'accord. Sur la décision. »

M. Vagneux :

*Propos inaudibles* « Sur la décision n° 1094, le marché relatif à la réservation des places en crèche. J'attire votre attention sur le fait que si vous repassez le marché pour le lot n° 2 au même prix, au même tarif que vous l'avez passé pour le lot n° 1, alors vous dépasserez les montants qui sont inscrits au budget primitif de la commune. Ensuite sur la décision n° 1098, je vous pose la question sempiternelle, répétitive : pourquoi recourir au service d'un accord-cadre ? »

M. le maire :

« La réponse sera la même monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Ça n'est pas une réponse monsieur, vous êtes tenu de nous rendre compte. »

M. le maire :

« Non non, la réponse ne vous satisfait pas. C'est différent. »

M. Vagneux :

« Non, vous ne savez pas. Vous avez trois possibilités par le code de la commande publique. »

M. le maire :

« Vous avez d'autres... »

M. Vagneux :

« Oui tout à fait s'il vous plait, je n'ai pas terminé. Sur les décisions n° 1099, 1121,1122, 1168 qui ont été annulées. Vous n'êtes pas sans savoir que vous êtes malgré tout sensé les annexer au registre des délibérations, même si aujourd'hui y'a plus d'obligation d'avoir un registre ce qui est paradoxal, je voudrais savoir à quoi correspondaient ces décisions 1099, 1121,1122, 1168 s'il vous plait. »

M. le maire :

« A des décisions annulées. »

M. Vagneux :

« Oui et après ? Alors on passera par la préfecture. »

M. le maire :

« Et ben très bien monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Sur la n° 1106, la convention de formation avec l'organisme Archivistes Français formation. Ce serait bien que vos services, le service archives sache notamment quelles sont les dates de mandat de monsieur Tribot. Puisque je lui ai demandé et il ne le savait pas. D'ailleurs, pour la petite histoire, quelqu'un m'a contacté en me demandant votre notice biographique. Je lui ai dit de contacter les archives qui devaient certainement l'avoir. Sur les décisions n° 1109 et 1170 relatives aux cours oasis. Je vous inviterais pour le principe à faire délibérer le Conseil municipal dessus. Parce que c'est très bien d'utiliser les dispositions de l'article L. 2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales. »

M. le maire :

« Alors est-ce qu'il y a des questions ? Parce qu'encore une fois on n'est pas à la fac de droit. On n'a pas de leçon à recevoir de professeur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors excusez-moi. L'alinéa 2 de l'article L 2122-23 me permet des... »

M. le maire :

« S'il y a des questions sur les décisions auxquelles je dois rendre compte, sinon je donne la parole à monsieur Défrémont. Monsieur Vagneux, pour des questions pas des leçons de droit. »

M. Vagneux :

« Ça n'est pas l'alinéa 2. Sur la décision n° 1110, l'avenant avec le cabinet d'architecte NZI. Je trouve un petit peu léger que 4 mois, 5 mois après avoir signé le contrat, vous vous rendiez compte qu'en fait il faille

déjà modifier l'article 8 du cahier des clauses administratives, le CCAP, et je n'en comprends pas très bien l'objet. « faciliter l'exécution du marché » bah oui mais il fallait peut-être y réfléchir avant. Sur la décision 1123, 1124, vous savez que je les ai déférées au tribunal administratif et j'ai retrouvé d'autres jurisprudences qui confirment l'incompétence négative dont a fait preuve le Conseil municipal. J'attends aussi une réponse que j'ai demandée au ministère du logement de m'envoyer ici, on verra si elle me parvient. Si elle n'est pas subtilisée d'ici-là. Sur la 1130, le chien de la police municipale. C'est un sujet qui nous tient à cœur je pense avec Patrice Kouama. Personnellement, je ne l'ai encore jamais vu. Je trouve ça dingue. Voilà sur la décision 1131, je vous invite aussi à faire délibérer le Conseil municipal par rapport à l'ouverture de l'annexe de l'école Aimée Leclerc. Et j'attends d'ailleurs des services de l'Etat et de l'Education nationale qu'ils m'envoient les autorisations pour ouvrir, ce qui n'est pas le cas. Et m'en arrête là puisque sur la 1170 c'est la même remarque que la 1109. Et j'attends des réponses. »

M. Defrémont :

« Merci. Alors moi j'aurai deux questions ce soir. Concernant la décision n° 1131. Est-ce que c'est bien la troisième année de location des locaux préfabriqués ? Et est-ce que la dépense qui est indiquée est une dépense annuelle ? Ce qui porterait à 900 000 euros le coût total environ de ces bâtiments qui sont censés remplacer des bâtiments définitifs. »

M. le maire :

« C'est comme le Port-Salut, c'est écrit dessus. »

M. Defrémont :

« Donc c'est bien 300 000 euros annuels et c'est bien la troisième année. »

M. le maire :

« Exactement. Et il y a eu des plus-values et des moins-values. La plus-value c'est les travaux qui ont été fait pour le rez-de-chaussée, pour en faire d'un CP, réaménager d'un CP à une maternelle. Et la moins-value, c'est l'étage qui a été supprimé, puisque plus besoin, puisque ouverture de l'annexe Aimée Leclerc. Donc c'est pas 900 000 euros. C'est bien 287 341,58 euros. »

M. Defrémont :

« Donc vous pourrez nous fournir un état cumulé de ce que nous a coûté cette installation ? »

M. le maire :

« C'est dans le compte administratif normalement mais oui oui. »

M. Defrémont :

« D'accord. Et la deuxième, qui m'a beaucoup amusé, c'est la 1140. Je voudrais rappeler qu'on stocke toujours, à ma connaissance, les restes d'une patinoire qui a été achetée par une ancienne maire, que je n'aurai pas la méchanceté de nommer. Le tout avait été acheté pour environ 200 000 euros à l'époque. Et je voudrais savoir si nous allons bien louer pour 2 jours un tel équipement pour le quart de sa valeur d'achat. »

M. le maire :

« Alors c'est pas que la location, si vous lisez, c'est pas que la location de cette patinoire. Et malheureusement, moi non plus je ne vais pas tirer sur l'ambulance de cette ancienne maire mais la patinoire ayant été très mal stockée, a été dégradée et est inutilisable depuis maintenant pléthore d'années. Malheureusement. »

M. Kouama :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints et les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, cher public et chers collègues, avant de commencer j'aimerais adresser mes sincères condoléances au peuple libanais qui subit une tragédie dans le silence absolu et par la même occasion réitérer mon soutien au peuple palestinien. Mes questions portent sur la 1110, la 1169 et la »

M. le maire :

« Une à la fois comme ça... 1110. »

M. Kouama :

« Alors sur la 1110, quel est l'article abrogé et quelles modifications interviennent ? »

M. le maire :

« Alors c'est un avenant. Ça n'a aucun impact financier. L'avenant permet de supprimer la retenue de garantie qui complexifie l'exécution du marché pour NZI et le service finances. Enfin entre NZI et le service

finances. C'est pour le paiement. La retenue de garantie est prélevée par fraction à chaque paiement versé au titulaire à l'exception de l'avance initiale. Concrètement, en gros, la retenue elle s'applique sur les acomptes mensuels ou trimestriels, les éventuels règlements partiels définitifs correspondant à des phases d'exécution in fine sur le solde du marché. C'est juste une simplification. Y'a aucun impact financier. »

M. Kouama :

« C'est pas encore commencé. »

M. le maire :

« Non justement c'est en prévision. Par contre la maîtrise d'œuvre a commencé. L'architecte a commencé à travailler avec ses équipes. »

M. Kouama :

« Alors sur la 1169. Où est la maison de quartier des Prés-Saint-Gervais ? Vous avez dû faire une coquille à mon avis. Alors en fait ma question porte sur quelle est la réhabilitation, quand est-ce que la réhabilitation est-elle prévue, pardon ? »

M. le maire :

« Alors effectivement, ça doit être une coquille. Même si on salue le maire du Prés-Saint-Gervais. Les travaux sont censés débiter très rapidement, s'ils n'ont pas encore commencé. Je me tourne vers notre DGAST. Ils commencent le mois prochain. C'est pour ça quand je disais incessamment sous peu. Et pour rouvrir l'annexe, agrandir la maison de quartier. Je pense qu'on aura le débat sur les maisons de quartier un peu plus tard. »

M. Kouama :

« Et ma dernière question sur la 1170. Quel est le projet concernant les îlots de fraîcheur et pourquoi le Conseil n'est-il pas informé ? Merci »

M. le maire :

« Alors c'est les cours oasis. On a inauguré la première à Louise Michel et là on va s'occuper des cours de Ferry 1 et Ferry 2 comme c'est marqué. Et le Conseil municipal il est informé puisqu'on vote un budget et c'est inscrit dans le PPI et dans le budget que nous votons. »

*Propos inaudibles*

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, je ne vous ai pas donné la parole. »

Mme Coëtmeur :

« Alors ça sera aussi sur la 1109. Alors les coûts là que vous indiquez sont-ils à ajouter à ceux déjà annoncés ? »

M. le maire :

« Non non. »

Mme Coëtmeur :

« Ah d'accord. Et en fait, au final, quel est le montant de la dépense hors subvention et après subvention ? »

M. le maire :

« On est subventionné à 70 % donc, j'ai pas en tête. Mais c'est près de 600 000 euros, 70 % de subvention et on attend encore la décision du conseil départemental, on aura aussi le débat je pense, il y a deux questions orales, qui porterait l'aide à 10 % supplémentaires donc 80 % de subventionnement. Donc en gros il restera 200 et quelques mille euros. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord, ok, parfait. Et sur aussi la 1131, donc j'aurais une petite question. Je comprends pas en fait. Comment un avenant à un contrat de location qui augmente son coût peut par ailleurs le diminuer comme indiqué dans la présentation. »

M. le maire :

« Si vous avez écouté ma réponse, il y a eu la plus-value, c'est le réaménagement du rez-de-chaussée. La moins-value c'est la suppression du premier étage. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord. Et au final ? »

M. le maire :

« Et au final on a une plus-value de 1,07 %. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord. Donc ça coûte plus cher. »

M. le maire :

« Ça coute plus cher parce que c'est les prix, les revalorisations, etc. Mais en gros avec les plus-values et les moins-values, ça coûte pas plus 8 %, ça coûte 1 %. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord. Et. D'accord. »

M. le maire :

« On fait une économie en gros de 1 300 euros hors taxes par mois. »

Mme Coëtmeur :

« D'accord. Merci. »

M. le maire :

« Mais il n'y a pas de quoi. »

Mme Bernet :

« Merci monsieur le maire. Alors ma question porte sur 3 délibérations qui concernent le terrain de rugby. 1117, 1127 et 1132 sur les vestiaires de rugby. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le montant complet de l'investissement, même question, hors subvention et avec subventions ? Et autre chose, il y a pour le lot plomberie, la 1127, une moins-value de -4,68 % par contre vous n'avez pas indiqué le montant. Vous avez indiqué le montant dans les deux autres pour les plus-values pas pour la moins-value. Donc voilà si vous pouviez préciser. »

M. le maire :

« Monsieur Guetto. Je le cherche. Il est là-bas. Sachant que les travaux ont été réceptionnés tout récemment. On n'a pas encore le décompte comme j'avais pu le faire pour je ne sais plus quel autre chantier. Par contre monsieur Guetto doit avoir les chiffres plus-value, moins-value. »

M. Guetto :

« Alors pour la 1127, il y a une moins-value de 9 512,24 euros qui correspondent à un certain nombre de modifications de siphons de sol, de suppressions de radiateurs, de réductions de puissance de la chaudière, de pose de plaquettes coupe-feu et de pose d'un robinet de puisage dans le local ménage. »

Mme Bernet :

« Et du coup le montant global c'est pas la somme de ces trois montants ? »

M. Guetto :

« Alors le montant global ça fait donc une moins-value de 4,68 % et je n'ai pas le montant ici. »

M. le maire :

« J'ai coupé le micro. Comme quoi pas de jaloux, vous voyez. En gros j'ai un coût total de 821 402 euros entre les plus-values. Mais je vous ferai l'état détaillé dès qu'on aura tout bien réceptionné. »

*Propos inaudibles*

M. le maire :

« Oui oui je vous ferai l'état. Là c'est hors subventions. C'est le coût hors subventions. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. Ma question concerne deux décisions. 1123, 1124. Pourrions-nous avoir communication de cette convention ? C'est la convention qui définit les règles de réservation des logements. »

M. le maire :

« Les flux annuels. On a voté un modèle en Conseil municipal. C'est transmissible et je crois qu'on vous a déjà donné, alors pour d'autres conventions, à monsieur Senicourt qui avait fait la demande. Mais c'est tout à fait transmissible. »

M. Vagneux :

« Pouvez-vous s'il vous plaît répéter le montant que vous avez donné pour le rugby à ce jour ? Parce que moi j'ai 1,12 million quand j'additionne les différentes décisions. »

M. le maire :

« Oui c'est 821 402,56 euros. »

M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. Donc effectivement sur vos décisions. Je reviendrai sur la 1094. Finalement ces 20 places sont destinées à quel public ? Aux familles qui sont inscrites à une demande de crèche ? C'est pareil pour les 30 places. Ça s'adresse à qui ? »

M. le maire :

« Alors c'est un renouvellement. La crèche existe déjà. Les 20 places. Et le lot 2 alors ça devait être un nouveau marché suite à un permis de construire rue des Buissons où on avait 8 logements et 2 étages de crèche. Sauf que vue la conjoncture de l'immobilier et la conjoncture financière, ils ont renoncé à ce permis de construire et donc du coup le lot 2 est infructueux puisque personne n'a répondu puisque pas de projet. Voilà. Mais sinon c'est le même principe. C'est 20 places qui sont réservées par la Ville. »

M. Senicourt :

« Sur la 1096. Je voulais connaître le devenir de cette subvention demandée au département à la suite de la suspension des aides à l'investissement de ce dernier. »

M. le maire :

« Je crois qu'on l'a touchée. Monsieur Darmon. »

M. Darmon :

« Pas encore. Elle est en attente. C'est une demande pour l'instant qui est réalisée. Et la subvention représente à peu près 25 % du total des dépenses qui, comme c'est indiqué je crois, je l'ai pas sous les yeux, mais cette dépense concerne la restauration et la numérisation des registres des délibérations. Restauration pour 3 374 euros, subvention demandée 843. Numérisation 790 euros, subvention demandée 237 euros au total. »

M. le maire :

« Et je sais qu'on aura le débat plus tard Pour l'instant il n'y pas encore d'arbitrage qui a été fait au département. Vous l'avez lu dans la presse, certaines décisions de suspension mais qui ont surtout lieu parce que les chantiers commencent que l'année prochaine et qu'on a besoin d'argent et d'arbitrage pour clore l'année. Voilà. On avait fait lors du vote du budget, on vote le budget en décembre donc les arbitrages vont arriver, on a encore des séminaires de majorité. Comme ça au moins je commence à répondre à vos questions orales et je suis sûr qu'on va en avoir de nouvelles sur le SDIS. Pour l'instant nous avons encore des séminaires de majorité où nous devons faire des arbitrages. Quand on a voté le budget. Je dis on, là j'ai pris la casquette de conseiller départemental, même si je préside le Conseil municipal de Savigny, on avait déjà mis un montant que notre opposition, le groupe Naturellement l'Essonne, trouvait beaucoup trop optimiste enfin pas assez optimiste et nous avait déposé un amendement pour nous demander de supprimer 30 millions parce que la perte de recettes était pour eux évaluée à 50 millions. On l'avait, pour la petite histoire, évaluée à 80 millions d'euros. Finalement c'est 50 millions de plus pour clore l'année qu'il faut trouver. En plus de ces 80 millions d'euros. Et c'est en tout 210 millions d'euros de recettes en moins pour le département qu'il faut arbitrer. Donc effectivement, il va y avoir des arbitrages mais l'orientation de la majorité municipale, heu départementale pardon, c'est pas de supprimer, de ne pas supprimer l'aide aux collectivités. Sachant qu'il n'y a pas que l'Essonne. On pourrait croire que les Yvelines et les Hauts de Seine qui sont des départements riches, ne sont pas touchés. Les Yvelines vend son patrimoine, arrête de subventionner 30 % enfin a diminué de 30 % le soutien aux communes. Enfin ça nous permet d'alerter collectivement et on avait voté un vœu, je crois que vous vous étiez abstenus, on avait voté un vœu ici pour alerter sur les finances du département, des départements. Voilà c'est un fait. Après on continue les demandes de subventions. On ne va pas s'arrêter. Si on les demande pas, on les obtient pas. Après on verra les arbitrages. Mais vous voyez une subvention de 1000 euros par rapport au contrat Terre d'avenir, je préfère qu'ils me suppriment ma subvention de 1000 euros. Monsieur Senicourt vous aviez terminé ? »

M. Senicourt :

« Non je n'avais pas terminé. Bon je ne repose pas la question sur la 1110 et sur la 1169. Patrice Kouama les a posées. Par contre sur la 1128, de quels sanitaires s'agit-il ? »

*Propos inaudibles*

M. Senicourt :

« Il n'est pas supprimé. »

Mme Chevalier :

« Non non non non non C'est celui de la vanne des eaux. »

M. Senicourt :

« C'est celui ? »

Mme Chevalier :

« C'est celui de la vanne des eaux. »

M. Senicourt :

« D'accord. Par ailleurs oui sur la 1140. Je voudrais faire remarquer et poser la question de savoir pourquoi la patinoire et le marché de Noël seront installés au stade Jean Moulin qui est quand même éloigné du bas de Savigny et des quartiers de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin. Quand on regarde la liste des manifestations sur Savigny on s'aperçoit que c'est souvent à Champagne ou au parc des sports et donc au quartier de Grand-Vaux, les personnes sont toujours les plus éloignées de ce qui se passe. »

M. le maire :

« Il y a quand même des activités qui se font dans ces quartiers. Je vous ai croisés, monsieur Guillaumot et monsieur Senicourt, à la fête du quartier de Grand-Vaux. Après c'est un choix. Il y a plusieurs arbitrages possibles. Le bas de Savigny, vous avez la place Davout, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des problèmes de portance et donc nous ne pouvons pas organiser d'événements dessus. Le parc des sports, on a fait ce choix parce que ça permet d'avoir un lieu sécurisé notamment dans la configuration actuelle Vigipirate Urgence Attentat. Parce que c'est clôturé et ça permet de faire des économies sur la sécurisation. »

M. Senicourt :

« Une dernière c'est sur la 1170. Donc sur le marché de maîtrise d'œuvre pour les deux cours Jules Ferry. Donc il y a 28 semaines à 35 heures pour 119 700 euros. Ça fait 122,10 bruts chargés de l'heure soit 18 519 euros pour un mois à 151,67 heures. C'est tout de même beaucoup. »

M. le maire :

« Il ne s'agit pas que d'une seule personne. »

M. Senicourt :

« Et de plus il faudrait 6 mois et demi, 980 heures pour une maîtrise d'œuvre de deux cours d'écoles. C'est quand même, enfin moi je suis un peu surpris. Et je me dis pourquoi ne pas embaucher une compétence, à 10 000 euros bruts par mois alors c'est pour la fonction publique terriblement élevé mais qui coûterait 120 000 euros par an, ça ferait 50 % d'économies. Je trouve que ce coût de maîtrise d'œuvre »

M. le maire :

« Je rêverais de »

M. Senicourt :

« Enfin vous vous rendez compte, il faut 6 mois de travail pour une maîtrise d'œuvre de deux cours d'école. C'est affolant. »

M. le maire :

« Alors c'est affolant monsieur Senicourt mais c'est exactement la même chose que pour la cour Louise Michel. La maîtrise d'œuvre c'est pas une seule personne. Il y a plusieurs ingénieurs qui travaillent dessus. Et il y a aussi tout le volet concertation qui est géré dans cette maîtrise d'œuvre avec les parents d'élèves, les agents de la Ville, les élèves, etc. Et je rêverais, monsieur Senicourt, pour rebondir sur ce que vous avez dit, je rêverais de pouvoir embaucher cette compétence. Malheureusement on a eu ce débat autour de cette table suffisamment de fois pour pas que je me répète en disant que malheureusement ce genre d'agent est une denrée rare. La fonction publique n'est pas assez attractive mais c'est un véritable sujet. Après de par tous ces marchés de maîtrise d'œuvre, l'idée c'est qu'ensuite, parce que Louise Louise Michel et Ferry1 et

Ferry 2, les cours sont quand même très grandes. C'est aussi, parce que les agents de la Ville sont associés à ce travail, et l'idée c'est de créer des compétences avec l'existant et ne plus avoir à recourir à des maîtrises d'œuvre pour les cours suivantes. Mais là on est vraiment sur des cours très grandes avec plusieurs problématiques qui nous permettent d'avoir un projet ambitieux. Qui dit plus on est ambitieux, plus on a de subventions et moins ça coûte à la collectivité. »

Monsieur Senicourt :

« Alors oui je fais ma petite parenthèse sur l'intervention préliminaire. »

M. le maire :

« Alors non. Madame Bernet avait demandé »

M. Senicourt :

« Alors si. Je voudrais tout de même monsieur le maire qu'on remercie les services pour cette bonne note. Je trouve quand même que c'est un minimum. »

M. le maire :

« Merci monsieur Senicourt mais je ne m'attendais pas à ça étant donné que vous »

M. Senicourt :

« Ah tout de même. Je déplore quand même »

M. le maire :

« Vous remettez souvent en cause leurs compétences du coup, quand on vote les budgets »

M. Senicourt :

« Non tous les agents qui ont concouru effectivement à ça et en particulier le service financier. »

M. le maire :

« Merci pour eux. »

M. Senicourt :

« Et la deuxième chose que je voulais dire c'est que dans les publications du ministère sur les sites officiels de l'Etat français, du gouvernement français il est bien dit que cette présentation peut donner lieu à un court dialogue entre les membres de l'assemblée et le présentateur. »

M. le maire :

« Peut. »

M. Senicourt :

« Donc il y avait une possibilité d'ouvrir le débat. Ceci dit dans la mesure où on n'a pas le texte avant on n'aurait pas eu grand-chose à dire mais on pouvait avoir des échanges. »

M. le maire :

« Bah si : merci aux services. »

M. Vagneux :

« 70 000 euros. Vous avez juste oublié de dire que le sanitaire installé avenue de Champagne a coûté 70 000 euros. »

M. le maire :

« Oui c'est le prix d'un sanitaire et c'est pas le plus cher. »

Prend acte de la liste des décisions.

Monsieur Vagneux s'abstient.

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour que le maire ne modifie pas, après vote, le texte des conventions que les élus l'autorisent à signer (et en plus, cela fera moins de plaintes contre lui pour faux en écriture publique)*

*Lors de la dernière séance du conseil municipal du 27 juin 2024, les élus du Conseil municipal ont expressément rejeté un amendement de ce sale type de VAGNEUX.*

*Le pauvre mec était tout seul à défendre son truc, Mdr.*

*Quelle ne fut cependant pas la surprise du « pauvre type » de découvrir qu'alors qu'à 37 voix, la Représentation municipale avait décidé de ne pas retenir son amendement, celui-ci avait finalement été pris en compte, au mot près !*

*Cet horrible plaideur quérulent procédurier n'a pas manqué de déposer une plainte pour faux en écriture publique par personne dépositaire de l'autorité publique à l'encontre du maire, et de solliciter l'annulation de la convention de ce fait, dès lors qu'il ne s'agissait pas du contrat autorisé par le conseil municipal.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal demande à son maire de ne pas modifier les textes des conventions qu'il l'autorise à signer, après leur adoption par l'assemblée délibérante.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

*Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :*

*Motion pour l'expression de tous les élus dans toutes les publications d'informations générales de la commune (Facebook, lettres du maire, magazine interne...)*

*Depuis plusieurs mois, la majorité municipale a considérablement renforcé sa communication.*

*Le maire se met lui-même en scène dans des Reels Facebook !*

*Et pour cause, il faut bien expliquer aux gens ce dont ils ne sont pas capables de se rendre compte par eux-mêmes ; peut-être parce qu'en fait, il ne se passe rien de plus...*

*Cela en devient presque même écœurant : 40 % des photos du forum des associations 2024 montrent des élus de la majorité sur le terrain.*

*C'est sinon toujours le maire qui est mis en avant sur les photos qui apparaissent en une des posts Facebook...*

*Par ces motifs, et sans attendre les succès des référés de M. VAGNEUX, le Conseil municipal décide que tous les élus pourront désormais intervenir sur le Facebook municipal, dans chacune des lettres du maire et dans le magazine interne de la Commune.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'information des élus du conseil municipal sur les évolutions du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux voulues par le maire.

Au cours du comité de quartier de Grand-Vaux du 30 mai 2024, le maire a appris à la population présente qu'il envisageait plusieurs modifications substantielles du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux, qu'il semble négocier seul dans son coin ; et notamment la conservation d'un mail Ouzilleau qui resterait accessible aux voitures ou le remplacement des pavillons prévus par des petits immeubles à un ou deux étages.

Ces évolutions ont été confirmées dans le dossier de Citallios qui a présenté son dossier de candidature du plan marchabilité sur la base d'un projet qui n'est plus du tout celui de la convention ANRU du 14 octobre 2022 adoptée par les élus.

Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir l'informer régulièrement des avancées du projet de renouvellement urbain, ainsi que de ses évolutions souhaitées pour le projet.

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu pour le respect des horaires du couvre-feu de l'aéroport d'Orly et l'élargissement de sa durée en soirée

Par le présent vœu, le Conseil municipal de la commune de Savigny-sur-Orge :

- demande au législateur de légiférer pour transposer dans la loi l'arrêté ministériel du 4 avril 1968 portant réglementation de l'utilisation de nuit de l'aéroport d'Orly ;
- sollicite l'application de sanctions dissuasives contre tous ceux qui ne respectent pas les horaires du couvre-feu ;
- réclame la sanctuarisation de la piste n°2 (02-20) de l'aéroport Paris-Orly, survolant la commune, afin qu'elle demeure durablement une piste d'usage exceptionnel ;
- appelle à une anticipation de la durée du couvre-feu pour le faire commencer avant 23 heures 30.

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la modification du règlement des temps autour de l'école*

*Alors que le règlement des temps autour de l'école contraint les familles à déclarer le choix d'un régime alimentaire à l'année, et que la Commission nationale informatique et libertés a indiqué dans un avis du 4 août 2022 qu'une telle demande n'était pas réglementaire ; quand bien même elle ne serait effectivement pas appliquée au niveau du Portail familles ;*

*Et que celui-ci prévoit désormais la conservation générale, automatique et définitive de l'ensemble des données personnelles des usagers, alors que la CNIL a rappelé l'illégalité de cette pratique dans une réponse du 22 mars 2024,*

*il est proposé au Conseil municipal de délibérer de nouveau pour modifier en conséquence le règlement intérieur et 1°) rappeler le caractère facultatif de l'infirmité du régime alimentaire comme obligatoire à fournir et 2°) renoncer à l'archivage définitif de certaines données personnelles non pertinentes.*

*Etant précisé que le fait de ne pas appliquer la disposition ne signifie pas que sa présence dans le règlement est illégale.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à proposer de modifier en conséquence le règlement des temps autour de l'école.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu contre les attermolements et la récupération politique des élus locaux sur les conséquences de la mise en service du T12, alors qu'elles sont connues depuis au moins 2011 !*

*Le 9 décembre 2023, le T12 était inauguré en grande pompe par des élus essonniers de tous bords, à l'exception évidente des oppositions municipales que les cabinets des maires avaient parfois malencontreusement oublié d'inscrire (mais peut être que cela ne serait-il pas arrivé pour Savigny si la directrice était alors un peu plus présente en mairie et un peu moins à l'Assemblée pour exercer son deuxième métier ?).*

*Ce jour-là, rien de devait venir « gâcher la fête », et surtout pas la mention des conséquences de la mise en service de ce tram, qu'il s'agisse de la suppression des trains de la boucle Versailles Chantier <> Viroflay Rive Gauche, de la dissimulation de l'offre des RER à destination de la vallée de l'Orge et de la rupture de charge à Massy, désynchronisée entre le T12 et le RER C.*

*Ce n'est donc que quelques jours plus tard que les usagers ont compris leur douleur, pour un supplice qui était connu et annoncé depuis 2011. Ainsi, on peut aisément retrouver sur internet des interventions et des avis défavorables émis en 2013 tant par l'association Elan Savigny environnement que par un certain Olivier VAGNEUX, qui alertait il y a déjà plus de dix ans, sur la dégradation programmée du service public ferroviaire induite par la réalisation du TTME.*

*Or, voilà que les rapaces politiques, qui n'ont rien vu venir et qui ont tout laissé faire, se jettent maintenant sur ces proies faciles pour récupérer et capitaliser sur leurs mécontentements. Entre une gauche, qui parce que devenue minoritaire, désavoue son projet, dont l'échec était prévisible, et une droite qui fait semblant de découvrir ce qu'elle dénonçait elle-même lorsqu'elle siégeait dans l'opposition régionale et départementale...*



**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la reprise de la retransmission des séances du conseil municipal*

*Face au peu de public présent à nos débats, la démocratie gagnerait à ce que le conseil puisse de nouveau être diffusé.*

*Or, la Commune continue de procéder à une captation audiovisuelle des séances du conseil municipal, au service de l'administration.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande de plus fort au maire de recommencer à transmettre les captations audiovisuelles des séances du conseil municipal.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour enfin obtenir des réponses sincères du maire*

*Non content de ne plus répondre, ni aux questions orales, ni aux questions écrites d'un certain élu, le maire répond de toute façon sinon à peu près à côté sur toutes les autres questions qu'on peut lui poser, quand il ne ment pas franchement pour faire passer ses projets de délibérations en force ou pour se soustraire à l'autorité de la chose jugée.*

*C'est ainsi par exemple que M. VAGNEUX a pu découvrir depuis le dernier conseil, qu'il n'y avait eu qu'un seul permis de construire annulé en 2022, là où le maire invoquait plusieurs permis annulés pour justifier la forte baisse des produits de la taxe d'aménagement dans le compte administratif ; qu'il n'y avait jamais eu d'autres signalements de termites que dans la rue Boileau, contrairement à ce qui avait été dit aux élus par Olivier CARETTE, responsable de l'urbanisme ; ou encore que des documents administratifs prétendument disparus étaient en fait mystérieusement réapparus, retrouvés par l'avocate sur le serveur de la commune...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir cesser d'utiliser l'esquive et le mensonge pour se soustraire aux questions qui le dérangent, et de répondre de manière générale, le plus honnêtement possible.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'information systématique des élus de l'opposition des événements organisés dans la ville*

*Fête de fin d'année du centre Simone-Dussart, remise des diplômes du PRE, fêtes des maisons de quartier, fête des agents, fête de l'école municipale des sports, fête de fin d'année du CLAS, cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, accueil de la délégation des citoyens d'Auerstaedt, lancement des espaces sans tabac, remise des médailles de la Ville, inauguration de la nouvelle entrée du centre social, cérémonie de citoyenneté, fête de fin d'année des écoles...*

*On ne compte plus les événements, dont les élus des oppositions découvrent a posteriori, l'organisation, via Facebook, et pendant lesquelles seule la majorité se donne à voir auprès de la population.*

*Etant précisé que participent également à ces événements des élus sans délégation, voire des conjoints d'élus, qui se sont par exemple accaparés les places limitées pour l'inauguration de la plaque en souvenir du maréchal DAVOUT dans le lycée Corot...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire d'informer systématiquement les 39 élus de chacun des événements organisés sur le territoire de la commune, aux fins de leur permettre éventuellement d'y participer.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de l'intégrité des procès-verbaux du conseil municipal*

*S'il était déjà possible de reprocher aux procès-verbaux des séances du conseil municipal de ne pas être totalement sincères, en ne reprenant pas la présentation mot-à-mot des projets de délibérations, voilà désormais que l'administration se permet, postérieurement à l'adoption souveraine de ces PV par le conseil municipal, tantôt d'en modifier les propos hors des corrections demandées lors de la séance, tantôt de les commenter !*

*Par la présente motion, le Conseil municipal s'insurge contre la pratique de l'administration qui consiste à commenter les propos des élus, et il réclame de l'administration l'élaboration d'un procès-verbal honnête qui se borne à reprendre le seul prononcé qui fait foi.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation du maire*

*A plusieurs reprises depuis le début du mandat, le maire est revenu sur sa parole donnée, quand il n'a pas carrément modifié des délibérations après vote.*

*Cette situation n'est ni sérieuse ni loyale.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à se préoccuper un peu plus sérieusement de son mandat, sans s'arrêter aux seuls avantages de celui-ci.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'organisation d'un débat de politique générale*

*Le droit permet l'organisation annuelle d'un débat de politique générale.*

*Ce débat, à 18 mois de la fin du mandat, pourrait être utile pour comprendre comment le maire veut finir son mandat.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à organiser un débat de politique générale.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de la souveraineté du conseil municipal*

*Depuis son élection, le maire oublie un peu trop souvent que nombre de ses décisions sont soumises à l'approbation préalable de la représentation municipale,*

*et notamment pour les projets de création d'un centre culturel, de lancement d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme, de développement d'une application numérique, de signature d'une convention de site à Grand-Vaux, d'élaboration du projet éducatif territorial, de déploiement de trottoirs électriques en libre-service, de lancement d'un plan de circulation et de stationnement, de réaménagement du parc des sports, de création d'oasis dans la cour des écoles, de refonte du site internet, de création d'une annexe d'une école de transformation profonde du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal interpelle le maire pour lui demander de solliciter systématiquement l'avis de l'organe délibérant avant chaque décision engageant la Commune, dont la compétence n'a pas été déléguée à l'édile, sous peine de voir chacun de ces sujets impitoyablement déferés au Tribunal administratif, pour incompétence...*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue de la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier*

*Plus les mois passent et plus la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier continue de témoigner de sa criante inutilité.*

*D'une part, et par exemple, les promoteurs continuent de ne pas informer les riverains des projets qu'ils déposent.*

*D'autre part, et pour un autre exemple, les chantiers continuent d'être allumés la nuit.*

*Par ailleurs, force est de constater que les chaussées ne sont toujours pas remises en l'état après ces travaux.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à ne pas trembler pour faire appliquer sa charte.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation de la commune dans son rôle de personne publique associée aux évolutions des PLU des communes voisines*

*Le droit permet aux communes voisines de celle qui engagent des réformes de leurs documents d'urbanisme, notamment de leur plan local d'urbanisme, de donner leur avis sur les évolutions envisagées, en tant que personnes publiques associées.*

*Depuis le début de son mandat, le maire de Savigny a scrupuleusement bloqué toute intervention sur les PLU des communes voisines, possiblement pour ne pas se fâcher avec des maires de son bord politique.*

*Par exemple, la Commune n'est pas intervenue sur les projets de modification des PLU de Morsang en octobre 2022 et de Morangis en décembre 2022.*

*Par la présente motion, il est proposé au Conseil municipal que la Commune, 4<sup>e</sup> ville de l'Essonne, assume son rôle de personne publique associée aux procédures de réforme des documents d'urbanisme de ses voisins, et qu'elle participe systématiquement à celles-ci, y compris pour faire valoir son absence d'observations.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue du règlement local de publicité intercommunal*

*La police de la publicité reste de la compétence des maires.*

*Or, malgré l'approbation du règlement local de publicité intercommunal, des affichages publicitaires illégaux continuent de se multiplier sur les clôtures des particuliers ou sur le mobilier urbain, tandis que certains commerces continuent d'allumer leurs vitrines toute la nuit, par exemple dans la ZAC des Gâtines.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de se saisir de tous les dispositifs prévus par le droit pour assurer le respect des dispositions du RLPI et partant, la garantie du cadre de vie des habitants de la Commune.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu de soutien aux saviniens qui refusent l'installation des compteurs communicants Linky et Gazpar*

*Par le présent vœu,*

*laquelle contrairement à ce que le maire affirme, ne peut pas être annulée par le tribunal administratif, en tant qu'il s'agit d'un acte non décisoire,*

*édile, qui affirme paradoxalement qu'il n'aurait aucun problème à cadenasser les armoires de fibre optique pour faire comme son collègue de Viry-Châtillon, comme quoi ses indignations sont sélectives,*

*le Conseil municipal,*

qui rappelle qu'il est possible de communiquer ses consommations réelles à son fournisseur, sans se voir appliquer de frais supplémentaires, conformément à la délibération CRE du 17 mars 2022,

apporte son soutien aux courageux Saviniens qui continuent inlassablement de refuser l'installation forcée des compteurs Linky et Gazpar.

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu d'appel à la démission collective de la majorité municipale fraudeuse

Par le présent vœu, le Conseil municipal,

réaffirmant son attachement aux principes démocratiques de la République,

qu'ils soient le respect de la légalité républicaine, l'égalité entre les candidats ou la sincérité du scrutin,

dit réprover les fraudes commises par la liste « Rassemblons Savigny ! » pendant la campagne de l'élection municipale partielle des 5 et 12 décembre 2024, notamment celles concernant le financement de sa campagne,

et appelle à la démission collective des élus de « Rassemblons Savigny ! ».

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

M. le maire :

« Ensuite, nous avons une motion à étudier sur le RER C proposée par Henri Deltour. Mais au vu de la réunion des présidents, il a plutôt été fait le choix d'un courrier au nouveau ministre des transports En y intégrant bien sûr les problématiques de desserte du RER C et plus généralement les difficultés et les problématiques de transport en commun sur la ville. Donc je ne propose pas cette motion à l'inscription à l'ordre du jour mais je vous proposerai la rédaction pour correction de ce courrier. On passe à l'ordre du jour. Donc le point 1, comme je vous l'ai dit, est retiré. »

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

- **1/395 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES CONTRATS D'ASSURANCE HORS RISQUE STATUTAIRE**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

La ville a adhéré à une convention relative à la constitution d'un groupement de commande entre la Ville/CCAS de Savigny-sur-Orge et l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre pour l'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché de prestations de service concernant les contrats d'assurance par délibération n°8/118 du Conseil municipal du 11 février 2021.

Ladite convention définit les règles du groupement de commande et désigne l'EPT comme coordonnateur du groupement de commande.

Le coordinateur a notamment en charge : l'élaboration, la passation et l'exécution des contrats d'assurance.

Il a été constaté par les membres du groupement que l'exécution administrative des contrats (avenant, sous-traitance, contrôle de légalité) par le coordonnateur entraîne des ralentissements dans la procédure.

Afin de simplifier la pris en charge de l'exécution administrative des contrats d'assurance, les membres du groupement souhaitent, d'un commun accord, modifier les dispositions suivantes de la convention :

- La disposition « signature et notification des avenants » de l'article 4 « mission du coordonnateur » est modifiée comme suit : le coordonnateur est chargé de la préparation, la passation, la signature et la notification des avenants et actes de sous-traitance, le contrôle de légalité dans le périmètre de ses propres contrats, suivant les règles du code de la commande publique.
- L'article 5 « missions des membres » est complété par la disposition suivante : Chaque membre du groupement est chargé de la préparation, la signature et la notification des avenants et actes de sous-traitance, le contrôle de légalité dans le périmètre de ses propres contrats, suivant les règles du code de la commande publique.
- L'article 8 « commission d'appel d'offres ou des marchés » est précisé par la disposition suivante : La commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement est chargée d'émettre un avis sur les avenants au marché pour chaque membre du groupement selon les règles du code de la commande publique. En ce sens, chaque membre du groupement devra communiquer, dans les plus brefs délais, tout projet d'avenant passé sur la base de son propre contrat, au coordonnateur.

En vertu de l'article 11 de la convention constitutive du groupement, ces modifications sont possibles par voie d'avenant. Chaque membre du groupement doit approuver les modifications par délibérations des assemblées dans les mêmes termes.

Ledit avenant a pour objet de modifier les articles 4, 5 et 8 de la convention selon les termes indiqués ci-dessus.

Il n'a aucune incidence financière sur les contrats d'assurance.

Les autres termes de la convention restent inchangés.

#### Interventions :

##### M. Darmon :

« Je vous remercie monsieur le maire. Donc la ville a adhéré à une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville/le CCAS de Savigny-sur-Orge et d'un autre côté l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre pour l'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché de prestations de services concernant les contrats d'assurance par délibération n° 8/118 du Conseil municipal du 11 février 2021. Voilà pour le contexte. Donc ce qui change dans cet avenant, ce sont les articles 4, 5 et 8. Concernant l'article 4, la disposition « Signature et notification des avenants » de l'article 4 « Missions du coordinateur » est modifié comme suit : « Le coordonnateur est chargé de la préparation, la passation, la signature et la notification des avenants et actes de sous-traitance, le contrôle de la légalité dans le périmètre de ses propres contrats suivant les règles du Code de la commande publique ». Concernant l'article 5 « Missions des membres » est complété par la disposition suivante : « Chaque membre du groupe est chargé de la préparation, la signature et la notification des avenants et actes de sous-traitance, le contrôle de la légalité dans le périmètre de ses propres contrats suivant les règles du Code de la commande publique ». Et enfin concernant l'article 8 « Commission d'appel d'offres ou des marchés », est précisé par la disposition suivante : « La commission d'appel d'offre du coordonnateur du groupement est chargée d'émettre un avis sur les avenants du marché pour chaque membre du groupement selon les règles du Code de la commande publique. En ce sens, chaque membre du groupement devra communiquer dans les plus brefs délais tout projet d'avenant passé sur la base de son propre contrat au coordonnateur. » Comme vous le voyez il s'agit d'une simplification concernant la gestion et l'exécution administrative du marché qui passe du côté des

villes. Juste pour information, le marché d'assurance prend fin au 31 décembre 2025. Et globalement, la gestion des avenants sera faite dorénavant en direct par les villes et non par l'EPT. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Voilà, pour gagner du temps. Monsieur Vagneux. Je ne pensais pas que ça appelait à débat. »

M. Vagneux :

« Si peut-être quand même savoir est-ce que c'est vraiment intéressant, est-ce que vous avez un ordre d'idée des chiffres à nous donner sur les économies faites en passant par le groupement de commandes plutôt que chaque commune fasse toute seule dans son coin ? Est-ce que réellement on y trouve un avantage ? Et de quel ordre s'il vous plaît ? »

M. Darmon :

« Alors avant je tenais à souligner un fait, c'est que très peu d'assureurs se portent volontaires pour assurer ces marchés dorénavant. Pour ne pas la citer, il n'y a que aujourd'hui la SMACL qui souhaite le faire. Donc en fait c'est pas tant aujourd'hui la problématique du coût, même si c'en est un, enfin c'en est une de problématique, c'est plutôt la problématique qui concerne l'assurabilité parce qu'énormément de sociétés d'assurance refusent d'assurer les communes. Donc ensuite, c'est pas parce qu'on adhère à un groupement qu'on aura nécessairement un tarif. Je veux dire par là, chaque, après avoir adhéré au groupement, certes il y a une mutualisation comme ça se fait pour tous les contrats d'assurance mais en l'occurrence, la société d'assurance n'a pas, enfin pourra très bien mutualiser avec d'autres communes. En revanche, pour chaque commune, il y a une franchise qui est différente et un tarif qui est différent parce que le domaine d'assurabilité sur la superficie ne fut-ce que sur la superficie de la commune est très variable. On a regardé, j'ai regardé un petit peu l'autre jour, Orly paye une somme astronomique avec des franchises qui sont énormes par rapport à Savigny-sur-Orge. La prime va du simple au plus du double. C'est quelque chose d'énorme. Voilà. Donc sur le dernier appel d'offre, me semble-t-il, qui avait lieu en 2021, il avait qu'une société c'est la SMACL, pour ne pas la nommer, qui se portait volontaire pour pouvoir assurer l'EPT. Donc voilà. »

M. Vagneux :

« Oui simplement vous répondre que statutairement la SMACL est effectivement obligée d'assurer les collectivités territoriales, donc, enfin, honnêtement vous ne me convainquez pas par ce que vous dites parce que la SMACL ne peut pas faire autrement. »

**A l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n°1 relatif à la modification de la convention relative à la constitution d'un groupement de commande entre la Ville/CCAS de Savigny-sur-Orge et l'Etablissement Public Grand-Orly Seine Bièvre pour l'élaboration, la passation et l'exécution d'un marché de prestations de service concernant les contrats d'assurance.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 relatif à la modification de la convention constitutive du groupement et tout document y afférent.

## **FINANCES**

M. le maire :

« Ensuite, nous avons deux points, je vous propose une présentation commune puisque ce sont des garanties d'emprunt. L'une 1001 Vies Habitat avenue des Marronniers et avenue Jean Marsaudon pour 54 logements et une autre pour Antin Résidences, 325 boulevard Aristide Briand pour 31 logements. On fera bien sur un vote distinct. »

- **2/396 – GARANTIE D'EMPRUNT – 1011 VIE HABITAT – AV DES MARRONNIERS ET AV JEAN MARSAUDON POUR 54 LOGEMENTS**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

La société Anonyme d'HLM, 1001 Vies Habitat a sollicité la caution de la Ville pour un emprunt de 6 233 221,00 € constitué de 4 lignes de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations nécessaire pour le financement de l'acquisition de cinquante-quatre logements situés au croisement de l'avenue des Marronniers et de l'avenue Jean Marsaudon à Savigny-sur-Orge (91600) cadastre section AR n° 43 et détaillé ci-dessous :

- Prêt PLAI d'un montant de 2 843 719 € sur une durée de 40 ans,
- Prêt PLAI Foncier d'un montant de 969 241 € sur une durée de 60 ans,
- Prêt PLUS construction d'un montant de 1 767 821 € sur une durée de 40 ans,
- Prêt PLUS Foncier d'un montant de 652 440 € sur une durée de 60 ans,

Soit un emprunt de 6 233 221,00 €

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
<b>Enveloppe</b>	-	-	-	-
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5550614	5550613	5550616	5550615
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	2 843 719 €	969 241 €	1 767 821 €	652 440 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	2,8 %	3,12 %	3,6 %	3,12 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	2,8 %	3,12 %	3,6 %	3,12 %
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	- 0,2 %	0,12 %	0,6 %	0,12 %
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	2,8 %	3,12 %	3,6 %	3,12 %
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
<b>Mode de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	- 0,2 %	0,12 %	0,6 %	0,12 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	2,8 %	3,12 %	3,6 %	3,12 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Modalité de révision</b>	DL	DL	DL	DL
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	0 %

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt n° 151181 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En contrepartie de la garantie apportée par la Ville, 1001 Vies Habitat Société Anonyme d'habitations à loyer modéré s'engage à lui réserver en compensation dix logements comme défini dans la convention ci-annexée.

La répartition des 10 logements réservés au titre de la garantie communale d'emprunt est la suivante :

N° du logement	Etage	Type	Surface Habitable	Surface Utile	Financement
1001	RdC	T1	23,27m <sup>2</sup>	27,23 m <sup>2</sup>	PLAI*
1007	RdC	T2	42,76 m <sup>2</sup>	45,55 m <sup>2</sup>	PLAI
1008	RDC	T2	41,85 m <sup>2</sup>	45,88 m <sup>2</sup>	PLUS
1009	RDC	T3	60,23 m <sup>2</sup>	64,06 m <sup>2</sup>	PLAI
1010	RDC	T5	96,99 m <sup>2</sup>	101,49 m <sup>2</sup>	PLAI
1103	R+1	T3	62,89 m <sup>2</sup>	66,93 m <sup>2</sup>	PLAI
1204	R+2	T2	42,31 m <sup>2</sup>	45,57 m <sup>2</sup>	PLUS
1211	R+2	T4	79,73 m <sup>2</sup>	83,89 m <sup>2</sup>	PLAI
1213	R+2	T2	43,66 m <sup>2</sup>	46,03 m <sup>2</sup>	PLAI
1303	R+3	T3	62,89 m <sup>2</sup>	66,93 m <sup>2</sup>	PLUS

\*PMR

\* Sous réserves du mesurage après cloisonnement

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à la société « 1001 Vies Habitat Société Anonyme d'habitations à loyer modéré » pour le financement de cinquante-quatre logements à Savigny-sur-Orge.

Interventions :

M. Darmon :

« Juste pour préciser concernant la garantie d'emprunt 1001 Vies Habitat avenue des Marronniers et avenue Jean Marsaudon pour 54 logements, la répartition des différents logements. Je vous prie de m'excuser j'ai mélangé... »

M. le maire :

« Ils sont dans la note de synthèse. »

M. Darmon :

« J'ai mélangé mes feuilles je vous prie de m'excuser. Je reprends. »

M. le maire :

« Je vais vous aider monsieur Damon. Pour la première, 10 logements réservés au titre de la garantie communale d'emprunt. »

M. Darmon :

« Ça y est je l'ai. Merci. 10 logements réservés au titre de la garantie communale d'emprunt et la répartition est la suivante : on comptait 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 PLAI. 3 PLUS. 3 PLUS. 1, 2, 3, 4, 5 ? Oui c'est ça. 7 PLAI 3 PLUS qui fait bien 10. Je vous remercie. Excusez-moi pour cette petite hésitation. »

M. Vagneux :

« Oui alors je ne sais pas trop ce que foutent les services en mairie c'est-à-dire qu'il est légal »

M. Défrémont :

« Quelle ambiance. Oui moi je voulais juste noter, bon ben on va voter ces deux délibérations parce qu'elles sont classiques, je voulais juste noter quand même que dans la première, qui concerne 1001 Vies Habitat on a un nombre conséquent de PLAI. Est-ce que c'est lié au fait que 1001 Vies Habitat est en première ligne

sur la constitution du nombre de logements supprimés dans le projet Grand-Vaux ? Je ne sais pas. Par contre le deuxième c'est juste catastrophique. On a un PLS dont on ne sait pas quoi faire. On a plusieurs PLUS et on a 1 PLAI. Franchement moi je pense qu'il faut qu'on prenne l'habitude, lorsqu'on signe un permis de construire de prendre la précaution de négocier auparavant la répartition du type de logements qui nous seront réservés. »

M. le maire :

« Alors merci de dire parce que ce ne sont pas des permis de construire que j'ai signés. En tout cas, concernant 1001 Vies Habitat...

M. Defrémont :

« J'en ai signé un. Je ne suis pas innocent. J'en ai signé un c'est celui qui est plutôt vertueux. »

M. le maire :

« Et l'autre c'est pas moi non plus mais je note pour l'avenir. »

M. Guillaumot :

« Donc bien sûr on se félicite du programme de 1001 Vies dont nous espérons qu'il a bien conservé comme nous l'avions imaginé ses 22 PLUS et ses 32 PLAI. Ces derniers, je le rappelle, étant prévus pour nos concitoyens les plus modestes. C'est un projet que nous avons étudié, souhaité sans aucun PLS ni LLI afin de loger la catégorie des demandeurs saviniens les plus nombreux. J'insiste, vous le savez, mais leur nombre augmente et pour une bonne part d'entre eux, ces demandeurs sont des demandeurs salariés. Bien sûr au vu des demandes on aurait souhaité des réservations plus nombreuses mais ça ça fait partie de ce qu'on souhaite pour des logements PLAI. Pour autant ce soir on ne va pas boudier notre plaisir, cette situation arrive si peu souvent à Savigny où tellement plus pourrait être fait pour les ménages modestes. En ce qui concerne Antin Résidences, il me semble que le point a déjà été évoqué en mai 2023. Donc on ne reviendra pas dessus puisque c'est juste une réécriture. »

M. le maire :

« Et c'est pour le point n° 3 de l'ordre du jour, pour la garantie d'emprunt 1001 Vies Habitat, c'est surtout une priorisation au relogement de Grand-Vaux. Mais ça vous la savez. Monsieur Vagneux, si ce n'est pas pour insulter le personnel communal. »

M. Vagneux :

« Oui vous le savez monsieur le maire, et mesdames et messieurs les conseillers municipaux, légalement nous ne pouvons statuer sur des garanties d'emprunt qu'en possession des comptes certifiés et des rapports d'activité ou sinon d'informations équivalentes. C'est une jurisprudence de 2018 de la cour administrative d'appel de Versailles. Et donc je vous demande ces documents. Je ne vais pas insulter les agents mais je ne comprends pas que vous puissiez avoir à l'esprit d'inscrire ces propositions de délibération à l'ordre du jour sans avoir ces documents. Et quand nous avons un inspecteur général des finances qui vient nous parler pendant une demi-heure, moi je ne suis pas certain qu'il vérifie qu'au compte administratif vous annexiez bien comme la loi vous y oblige, les différents comptes certifiés des organismes puisqu'en tout état de cause vous êtes incapable de me les fournir lorsque je vous les demande. Deuxième chose, par rapport à notre délibération du 14 décembre 2023, donc enfin maintenant nous avons fait un passage de la gestion en stock à la gestion en flux, je vous demande, concrètement, pour chacun des deux bailleurs à combien de logements est-ce que ça nous donne droit de réservation. Vous n'êtes pas réellement capable de me le dire. En tout cas je vous ai posé la question, je n'ai pas eu de réponse. Troisième chose, pour abroger une délibération, vous savez qu'il y a un certain nombre de dispositions légales, de conditions plutôt. Et donc je vous demande pour la délibération sur la garantie d'emprunt à Antin Résidences, puisque nous abrogeons la délibération de mai 2023 et que nous en proposons une autre à la place, quelles sont les conditions d'abrogation que nous remplissons parce qu'à mon sens nous ne pouvons pas abroger cette délibération. Avons-nous eu une demande d'Antin Résidences en ce sens ? Et auquel cas pourquoi ne l'avez-vous pas fournie ? Pourquoi n'est-elle pas »

M. le maire :

« Toutes les réponses vous ont été fournies Je viens de vérifier, elles vous ont été envoyées. »

M. Vagneux :

« Non. Non non. Bah oui mais ça n'est pas des réponses. Les derniers comptes certifiés et rapports d'activité »

M. le maire :

« Encore une fois monsieur Vagneux c'est pas que ce ne sont pas des réponses c'est que les réponses ne vous, la réponse ne vous satisfait pas. Les éléments ne vous satisfont pas. Je pense que le débat tourne toujours en rond dès qu'on a une garantie d'emprunt monsieur Vagneux. Donc on va passer au vote. »

M. Vagneux :

« Vous le savez c'est pas une surprise, je vais effectivement les déférer au tribunal administratif. »

M. le maire :

« Mais c'est très bien. Merci. »

**A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR,**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

Article 1 :

L'assemblée délibération de COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 233 221,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°151181 constitué de 4 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Article 5 :

Le maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

- **3/397 – GARANTIE D'EMPRUNT – ANTIN RESIDENCES – 325 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND POUR 31 LOGEMENTS**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

La société Anonyme d'HLM, ANTIN Résidences a sollicité la caution de la Ville sur un projet d'acquisition de 16 logements sociaux et 15 logements locatifs intermédiaires en 2023. La ville a accordé cette caution par délibération du conseil municipal le 11 mai 2023.

Le montant final du prêt et le numéro du prêt ont changé. Il convient de redélibérer sur ce même projet.

La société Anonyme d'HLM, ANTIN résidences sollicite donc la caution de la Ville pour un emprunt de 6 380 348,00 € constitué de 9 lignes de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations nécessaire pour le financement de l'acquisition de trente et un logements situés au 325 boulevard Aristide Briand à Savigny-sur-Orge (91600) et détaillé ci-dessous :

- CPLS Complémentaire au PLS 2022, d'un montant de trois cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix euros (329 190,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de cinq cent vingt-et-un mille trois cents euros (521 300,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de quatre cent treize mille sept cents euros (413 700,00 euros) ;
- PLI PLIDD 2021, d'un montant d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (1 799 000,00 euros) ;
- PLI foncier PLIDD 2022, d'un montant d'un million cent un mille deux cents euros (1 101 200,00 euros)
- PLS PLSDD 2022, d'un montant de cent soixante-douze mille cent cinquante-huit euros (172 158,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2022, d'un montant de trois cent vingt-deux mille neuf cents euros (322 900,00 euros)
- PLUS, d'un montant d'un million douze mille cinq cents euros (1 012 500,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de sept cent huit mille quatre cents euros (708 400,00 euros) ;

Soit un emprunt au total de 6 380 348,00 €

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLI
<b>Enveloppe</b>	Complémentaire au PLS 2022	-	-	PLIDD 2021
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5587874	5587875	5587876	5587873
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	329 190 €	521 300 €	413 700 €	1 799 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	190 €	0 €	0 €	1 070 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	4,11 %	2,6 %	3,43 %	4,4 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	4,11 %	2,6 %	3,43 %	4,4 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée du différé d'amortissement</b>	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
<b>Durée</b>	40 ans	40 ans	80 ans	35 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	1,11 %	- 0,4 %	0,43 %	1,4 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	4,11 %	2,6 %	3,43 %	4,4 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Modalité de révision</b>	DL	DL	SR	DL
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	-	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLI foncier	PLS	PLS foncier	PLUS
Enveloppe	PLIDD 2022	PLSDD 2022	PLSDD 2022	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5587872	5587880	5587879	5587877
Montant de la Ligne du Prêt	1 101 200 €	172 158 €	322 900 €	1 012 500 €
Commission d'instruction	660 €	100 €	190 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,4 %	4,11 %	3,43 %	3,6 %
TEG de la Ligne du Prêt	4,4 %	4,11 %	3,43 %	3,6 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
Durée	50 ans	40 ans	80 ans	40 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,4 %	1,11 %	0,43 %	0,6 %
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	4,4 %	4,11 %	3,43 %	3,6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL	SR	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %	-	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLUS foncier
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5587878
Montant de la Ligne du Prêt	708 400 €
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	3,43 %
TEG de la Ligne du Prêt	3,43 %
<b>Phase d'amortissement</b>	
Durée du différé d'amortissement	24 mois
Durée	80 ans
Index <sup>1</sup>	Livret A
Marge fixe sur index	0,43 %
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	3,43 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt n° 157947 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En contrepartie de la garantie apportée par la Ville, ANTIN Résidences Société Anonyme d'habitations à loyer modéré s'engage à lui réserver en compensation quatre logements comme défini dans la convention.

La répartition des logements réservés au titre de la garantie communale d'emprunt est la suivante :

FINANCEMENT	N°	Typologies	SHAB (m <sup>2</sup> )	SU (m <sup>2</sup> )	Étage	Prix loyer estimatif
PLAI	A22	T3	67.03	71.49	2	472,55 €
PLUS	A23	T3	67.42	68.60	2	504,21 €
PLUS	A34	T2	46.03	46.03	3	339,32 €
PLS	A43	T2	40.71	43.86	4	472,37 €

\* Sous réserves du mesurage après cloisonnement et de la convention APL définitive

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à la société « ANTIN Résidences Société Anonyme d'habitations à loyer modéré » pour le financement de trente et un logements à Savigny-sur-Orge.

#### **A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR,**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

Article 1 :

La délibération 9/243 du 11 mai 2023 est abrogée.

Article 2 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6 380 348,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 157947 constitué de 9 Lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 5 :

Le Conseil autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Article 6 :

Le maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

– **4/398 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS DE L'ESSONNE ET LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

La convention soumise à l'approbation du Conseil municipal a pour objet de définir les modalités du soutien volontaire de la commune au budget du SDIS 91. Cette participation financière volontariste se concrétisera soit :

- au titre du fonctionnement : une contribution annuelle volontaire de 2 €/habitant au bénéfice du SDIS 91, sur la période 2025-2029,
- au titre de l'investissement : une subvention aux travaux sur les casernements dont les modalités et les compensations sur la contribution annuelle volontaire sont précisées dans la présente convention. Cette subvention fera l'objet d'une convention spécifique.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est placé sous une double autorité, celle du président du conseil d'administration pour le fonctionnement administratif et financier et celle de la préfète pour les missions de prévention et de mise en œuvre opérationnelle.

Le SDIS 91 dispose d'une compétence exclusive à savoir la prévention, la protection et la lutte contre les incendies et il concoure, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
  - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes
  - Présentent des signes de détresse vitale
  - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

En 2023, sur l'ensemble des communes du territoire essonnien, les sapeurs-pompiers répartis dans 50 centres d'incendie et de secours ont ainsi réalisé 258 interventions en moyenne par jour, représentant une action de secours toutes les 6 minutes. Lors de ses opérations, tous les moyens humains et matériels du SDIS 91 sont placés sous l'autorité du directeur des opérations de secours (DOS), fonction dévolue, de par ses pouvoirs de police, au maire, à l'exception de ceux de la préfète notamment en cas de crises dépassant le périmètre d'une commune ou d'activation d'un plan de secours.

Pour faire face aux risques actuels, émergents et à venir, le SDIS 91 dispose d'un document prospectif et stratégique dénommé Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2023-2028 arrêté par le préfet de l'Essonne, en date du 13 avril 2023, après approbation par le conseil d'administration du SDIS 91 en séance du 3 février 2023. Les besoins humains et matériels qui en découlent font l'objet de plans pluriannuels en matière de recrutement, formation, volontariat et investissement s'agissant des véhicules, du matériel et des bâtiments.

Si les contributions des communes et du département au budget du SDIS 91 constituent des dépenses obligatoires, la moyenne annuelle pour les communes en Essonne s'établit à 7 centimes par habitant contre 31,04 euros pour les 21 SDIS de catégorie A disposant d'une population > 900 000 habitants.

Ainsi, afin d'assurer et de garantir des secours équitables et de qualité sur tout le territoire, et de poursuivre la mise en œuvre des objectifs du SDACR, les communes ont été sollicitées pour apporter un soutien volontaire au budget du SDIS 91, en complément de la contribution obligatoire actuelle.

Le cas échéant, un soutien volontaire en investissement pourrait être sollicité, en appui de l'engagement fort et déjà existant exercé par le conseil départemental, lors de travaux de réhabilitation dans les centres d'incendie et de secours (CIS) territorialement concernés.

Ce soutien à l'investissement permettra d'améliorer les conditions organisationnelles et fonctionnelles des CIS notamment sur les aspects de féminisation, de mixité des effectifs et de lutte contre la toxicité des fumées. Par ailleurs, cet accompagnement financier des communes permettra de développer et de favoriser

l'accueil des mineurs jeunes sapeurs-pompiers contribuant aux projets sociaux, solidaires et associatifs de la commune.

Pour l'année 2025, la base de calcul s'appuie sur le chiffre INSEE connu à la signature de la convention de 37 631 habitants, soit un montant annuel de 75 262 € qui évoluera avec l'actualisation des chiffres de l'INSEE.

En contrepartie de ce soutien volontaire, le SDIS 91 apportera à la commune sa contribution à l'animation du réseau des adjoints et conseillers chargés des questions de sécurité civile ou des élus désignés « correspondants incendie et secours » dont l'élu de la commune fait partie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le principe de convention et de soutien financier au SDIS de l'Essonne pour la période 2025-2029.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Souhaitez-vous que je re rentre dans les détails de la convention ? Voilà une négociation a été faite entre l'union, enfin le département de l'Essonne, le SDIS, l'Union des maires de l'Essonne, l'Union des maires ruraux de l'Essonne et est ressorti de ce groupe de travail des modalités de soutien volontaires des communes au budget du SDIS 91. Pour information, nous étions à un paiement de 7 centimes par habitant pour financer nos pompiers. Pour l'année 2025, la base de calcul s'appuie sur le chiffre INSEE et les 2 euros par habitant soit pour 37 631 habitants, 75 262 euros qui évoluera avec l'actualisation des chiffres de l'INSEE. »

##### M. Vagneux :

« Donc une fois de plus malheureusement le département se décharge sur les autres collectivités et en l'occurrence les communes. Je ne vais pas leur jeter la pierre dans la mesure où un certain nombre de dépenses obligatoires qu'elles ont à supporter sont composées d'aides sociales mais du coup, le fait est qu'elles doivent se décharger d'un certain nombre de dépenses facultatives comme celle du SDIS. Alors j'ai pas de problème, d'autant que les pompiers sont régulièrement venus chez moi notamment pour éteindre un incendie, quelqu'un avait voulu brûler ma maison. Et donc enfin je suis tout à fait d'accord pour qu'on passe de 7 centimes à 2 euros. Maintenant, ce que je trouve très gênant c'est que j'ai fait deux demandes d'information et que nous n'avons, en tant que conseillers municipaux, ni les comptes du SDIS, ni les rapports d'activité pour savoir ce qu'ils font précisément toute l'année, ni le SDACR qui est le rapport qui a établi le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques qui a établi qu'il allait falloir faire des plans pluriannuels d'investissement pour, enfin en prenant en compte, en demandant plus au communes, ni justement les PPI. Et ces quatre documents sont mentionnés dans la note de synthèse et dans le projet de délibération. Ce qui me dérange, même si on est tous conscients qu'on a envie d'aider les pompiers et qu'il faut aider les pompiers, mais c'est que là, concrètement, objectivement, on s'apprête à voter un document sans avoir aucune information objective qui nous est fournie en tant qu'élu. Donc on est sur la confiance. Donc oui moi j'ai confiance dans les pompiers et je voterai pour cette augmentation de passage de 7 centimes à 2 euros par habitant mais je trouve quand même très dérangeant qu'on n'ait aucun chiffre. Et que donc on ne connaisse pas les finances ni du SDIS 91 ni du département de l'Essonne et qu'on ne sache pas donc réellement pourquoi est-ce qu'il y a besoin de passer de 7 centimes à 2 euros. Est-ce que toutes les communes font la même chose que nous ? Est-ce que, à combien ça va porter du coup cumulé pour l'ensemble des communes de l'Essonne ? Qu'est-ce qui se passe quand les communes, certaines communes, a priori y'en a aucune, mais refuseraient de passer ? Et je remarque d'ailleurs que toutes les communes ne passent pas de 7 centimes à 2 euros. »

##### M. le maire :

« Je recentre le débat. Ce n'est pas le débat ici. »

##### M. Vagneux :

« Ça l'est quand même. »

##### M. le maire :

« Je répondrai sur le reste mais savoir qu'est-ce que le département va faire si les communes ne paient pas, c'est pas le débat ici. Vous aviez terminé ? »

##### M. Vagneux :

« J'en ai terminé. »

M. Defrémont :

« Merci. Pour que ce ne soit pas le débat. Puisqu'on engage l'argent de la commune, il est important de savoir si la solidarité s'exerce ou pas. »

M. le maire :

« Alors la solidarité s'exerce dans beaucoup de villes et c'est souvent vos camarades qui ne jouent pas forcément le jeu. »

M. Defrémont :

« Je ne sais pas qui sont mes camarades mais »

M. le maire :

« Il y a une commune pas loin. »

M. Defrémont :

« On ne va pas en préjuger. Bon nous connaissons par la presse essentiellement, par les médias, les difficultés financières croissantes du département dont les causes sont multiples. L'accroissement de la précarité sociale qui pèse sur les budgets de la solidarité, le désengagement de l'Etat qui réduit les financements tout en accentuant ses exigences en matière de missions confiées aux collectivités, l'accroissement du coût de l'énergie, l'augmentation de la population à périmètre budgétaire constant et bien d'autres causes. Nous disposons depuis de nombreuses années en Essonne d'un service départemental de secours et de lutte contre les incendies et c'était un atout considérable pour les communes et le département était une exception dans ce domaine. Ce changement vient au plus mauvais moment pour les communes qui voient elles aussi leur budget menacé par le désengagement de l'Etat. Nous voterons cette proposition à titre exceptionnel cette année mais nous attirons l'attention sur deux choses : cette annonce vient se superposer au retrait des contrats d'investissement départementaux dont on va parler ensuite et accentue fortement l'abandon des communes qui voient de surcroît les moyens alloués à leur collège diminuer entre autre chose. Les casernes, deuxième point, les casernes réparties sur certaines communes du département nécessiteront des travaux de rénovation que les communes concernées ne pourront sans doute pas assumer comme le suggère la note de synthèse dans le contexte budgétaire actuel. Il sera donc indispensable de trouver d'autres arbitrages dans les années à venir, les communes étant trop fragiles pour assumer de nouveau des engagements. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. Alors que les alertes sur ces recettes étaient connues avant le vote du budget et que des dépenses non essentielles ont été maintenues, le conseil départemental de l'Essonne a identifié un besoin de financement important concernant le SDIS. Il prévoit d'en faire payer une partie aux communes. Si la dépense est modeste, c'est la pratique qui est choquante. Celle-ci est prise aujourd'hui alors que nous connaissons la situation économique des communes entre inflation des coûts et diminution des dotations de l'Etat. Déjà pénalisées par le gel du contrat de territoire qui correspond à 2,7 millions d'euros pour Savigny, les communes n'auront pas d'autre choix que d'augmenter l'impôt ou annuler des dépenses incontournables comme par exemple pour ce qui nous concerne, la réfection des rues saviniennes, sauf à ce que vous nous expliquiez l'inverse. Transférer un coût historiquement assumé pleinement pour la protection des Essonniennes et des Essonniens par le conseil départemental vers les communes alors qu'il était conservé quelle que soit la couleur des majorités successives c'est faire preuve de lâcheté. Lâcheté car c'est refuser les hausses d'impôts pour que d'autres aient à les faire. C'est refuser de se poser la question des moyens de sa collectivité et préférer refile la patate chaude. Quant à l'argument des autres départements qui ne prennent pas en charge le SDIS, sans doute financent-ils d'autres missions. Devons-nous aller vers des politiques de plus en plus réduites, motivées par le fait que d'autres font moins. On trouvera toujours un département qui fait moins. Est-ce l'horizon politique que vous allez proposer aux électeurs ? En ce qui nous concerne, oui nous aimons nos pompiers. Oui la sécurité de nos concitoyens est primordiale et il faut engager les dépenses nécessaires. Mais non faire les poches des communes n'est pas la bonne méthode. C'est donc naturellement que nous allons nous abstenir. »

M. le maire :

« Bah ayez le courage de voter contre au moins. Je vais répondre à l'envers. Je vais essayer de répondre sur le fond. Vous dites que c'est une pratique choquante. Le département de l'Essonne finance à 99 % le SDIS. La moyenne en France de financement des SDIS c'est plutôt environ 52 % des départements et le reste des communes. Je suis pas sûr que ce soit une pratique choquante. Le département avait fait le choix, est-ce que c'était un choix qu'on aurait fait sachant aujourd'hui les finances et les recettes du département ? Par contre, il y a un truc que j'ai entendu c'est refuser les hausses d'impôts pour que les autres aient à les assumer. Mais de qui parlez-vous ? Du département ou de la ville ? »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Ah de la ville. Pardon parce que j'ai cru que vous parliez du département qui voulait pas augmenter les impôts et donc du coup préférer... Le département, vous avez bien conscience qu'il n'a plus d'impôts à lever ? »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Et c'est bien les droits de mutation, monsieur Vagneux, qui nous mettent dans cette situation. »

M. Guillaumot :

« Voilà donc il y a des choix qui sont à faire. Le choix que fait le département c'est de nous amener, nous, à faire une augmentation d'impôt parce que... »

M. le maire :

« Mais quels sont les autres leviers que possèdent le département, monsieur Guillaumot ? »

M. Guillaumot :

« Notamment ne pas se lancer dans »

M. le maire :

« Parce que ce débat on l'a eu. Alors il y a eu un évènement lors de l'assemblée départementale, au vote du budget. Tous les élus de gauche sont arrivés dans l'hémicycle du département et bizarrement sont repartis quand les débats ont commencé. Alors bon vous étiez juste là pour la photo mais pas là pour écouter les réponses et pas là pour écouter les débats. Ce qui est bien dommage parce que vous auriez, ça vous aurait empêché de dire des énormités aujourd'hui et non le département n'a pas de pratiques choquantes. Moi j'aime les pompiers. En tant que maire de Savigny, en tant que conseiller départemental, on est très au fait de la situation. Et le groupe « Naturellement l'Essonne » justement, il avait dit en nous présentant un amendement qui avait été applaudi par tous les élus de gauche dans le public, dans l'hémicycle du département, nous disant non non ne mettez pas 88 millions de recettes en moins, mettez 50 millions parce que vous êtes trop pessimistes. Et ben banco, Olivier Thomas en premier, a reconnu dans l'instance que finalement on était plutôt même un peu trop optimistes. Ensuite, monsieur Defrémont sur le constat des finances du département. Mais merci c'est un tout petit peu plus constructif que le groupe Bien vivre à Savigny, Ecologique et solidaire. Sauf que j'aurais bien aimé que vous votiez puisque c'est pas d'aujourd'hui qu'on alerte, c'est hier et quand on a voté la motion en Conseil municipal, vous vous étiez abstenu. Alors heureusement vous n'avez pas voté contre mais voilà j'aurais aimé qu'il y ait une voix unanime pour dénoncer l'abandon de l'Etat des départements. Ensuite, monsieur Vagneux, vous dites « le département se décharge », je ne répondrai pas. Demande d'information. Alors vous dites que vous n'avez pas eu d'informations. Effectivement vous nous avez envoyé un mail à 2 heures moins le quart aujourd'hui. Alors je ne reviendrai pas sur le fait qu'on est obligé de vous écrire par la poste, par courrier. Et ensuite je sais que vous êtes un fin limier, et je compte sur vous pour aller sur le compte du SDIS, le compte de la préfecture pour aller chercher le SDACR et pour aller chercher les comptes financiers qui sont votés par le conseil d'administration du SDIS. »

M. Senicourt :

« Oui monsieur le maire. Vous faites allusion effectivement à cette motion en soutien aux finances départementales contre ce méchant Etat qui réduirait ses finances mais enfin arrêtez l'hypocrisie, la politique de l'Etat, ces dernières années, vous la soutenez. Votre courant politique et idéologique la soutient. Vous avez soutenu monsieur Reda qui a pris toutes ses décisions en ce sens. Et monsieur Durovray, quel hypocrite, il nous fait faire une motion contre l'Etat et il va rejoindre un gouvernement qui va mener une politique de réduction des subventions aux collectivités. »

M. le maire :

« Le fait de ne pas avoir de gouvernement la France insoumise, bon ben vous êtes triste monsieur Senicourt. Je sais pas ce qui est pire que d'avoir un gouvernement LR ou un gouvernement France insoumise. Mais bon c'est pas le lieu du débat. »

M. Vagneux :

« Encore, donc monsieur Legrand m'a envoyé un courrier à la date du 23 septembre dans lequel il me dit « je ne dispose pas des comptes certifiés et du rapport d'activité du SDIS ». Bah mon grand il t'appartient d'aller le chercher. »

M. le maire :

« A un moment donné... Ça le fait rire en plus. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Ne répondez pas s'il vous plait, il se gargarise de vos réponses. »

M. Defrémont :

« Surtout ne vous exprimez pas. C'est bien d'être majoritaire, finalement on se repose, on n'a pas besoin de parler. Oui je voulais juste réagir brièvement »

M. le maire :

« Je ne comprends pas la remarque. »

M. Defrémont :

« C'est que je remarque que effectivement »

M. le maire :

« Il ne faut pas répondre aux invectives de monsieur Vagneux. »

M. Defrémont :

« Non non non je pense que peu de conseillers municipaux de la majorité s'expriment et je le déplore. Je voulais juste réagir à vos propos sur l'abandon des départements. Nous, nous le dénonçons depuis longtemps. Même si on ne vote pas forcément toutes les motions qui sont émises par votre majorité, nous dénonçons le désengagement de l'Etat depuis très très longtemps. Nous l'avons encore fait en 2024 avec le succès mitigé que l'on sait puisque le NFP et non pas LFI, a gagné les élections ou en tout est arrivé en première »

M. le maire :

« J'ai mon avis là-dessus. »

M. Defrémont :

« Oui mais nous sommes quand même arrivés premiers et plutôt bien. »

M. le maire :

« Je vous renverrai à l'excellente intervention de Dominique de Villepin à la fête de l'Huma. »

M. Defrémont :

« Je vous invite à la méditer. Moi je l'ai savourée. »

M. le maire :

« Mais je ne vous ai pas donné mon avis. Je vous ai dit qu'actuellement il y a un gouvernement LR. Et savoir s'il y a des LFistes au gouvernement ou des LR, j'avoue je préfère les LR. Voilà c'est tout. »

M. Defrémont :

« Méditez cette intervention jusqu'au bout. »

M. Kouama :

« Les derniers seront les premiers. »

M. le maire :

« Comme quoi tout peut arriver monsieur Patrice Kouama. Croyez en vos rêves. 2026 arrive très vite. »

M. Defrémont :

« Je voudrais terminer si vous le voulez bien. Donc vous avez parlé également de marges de manœuvre. Effectivement elles sont réduites et là aussi nous dénonçons, nous, l'abandon de l'indépendance fiscale notamment des départements, comme de toutes les collectivités locales. De plus en plus on est corsetés par divers processus, procédés. On a encore vu en introduction de cette séance à quel point nous sommes contrôlés. Voilà ces marges de manœuvre elles devraient exister, parce que l'Etat devrait nous les laisser, et je pense que les collectivités locales gèrent infiniment mieux les comptes publics que l'Etat, ça se voit. C'est pas la peine d'y revenir 100 fois. On voit bien à quel point l'Etat est endetté et à quel point les collectivités le sont peu. Et ces marges de manœuvre elles existent quand même malgré tout dans les dépenses non

obligatoires ou non prioritaires qui ont été engagées par le département. Voilà il faut aussi rappeler cette réalité. »

M. le maire :

« Il faut aussi rappeler la réalité des lois qui ont été passées qui sont du mandat de François Hollande. »

M. Defrémont :

« Et moi je le redis on va voter mais c'est à titre exceptionnel parce qu'on sait à quel point c'est compliqué pour les collectivités. »

M. le maire :

« Et avec la vigilance de l'année prochaine, j'ai bien entendu. »

M. Vagneux :

« Méfiez-vous puisque que je suis arrivé quatrième ou dernier du second tour des dernières élections municipales. La deuxième chose, vous aimez les pompiers. Voilà je vois qu'il y a des gens qui ont compris. Alors vous aimez les pompiers. Les pompiers utilisent le logo et l'identité visuelle de la Ville. Est-ce que vous allez leur faire comme à moi un procès pour usurpation et contrefaçon de l'identité visuelle de la Ville ? »

M. le maire :

« Je ne répondrai pas à cette dernière question et on va passer au vote. »

**A l'unanimité par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COÛTMEUR**

**N'ayant pas pris part au vote : Nicolas FROGER**

Le Conseil municipal

APPROUVE la convention de partenariat entre le SDIS 91 et la commune et ses modalités financières et de mise en œuvre.

PRECISE que la contribution s'élève à 2 € par habitant soit 75 262 € au titre de l'année 2025.

DIT que la contribution sera révisée annuellement selon l'évolution des données INSEE.

AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

– **5/399 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – VILLE DE SAVIGNYSUR-ORGE**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge reprend les résultats 2024 et s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 941 503,74	7 036 445,29
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 906 649,95	390 554,71
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 3 578 846,31	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		7 427 000,00	7 427 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	7 643 000,00	93 755,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 549 244,10
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		7 643 000,00	7 643 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		15 070 000,00	15 070 000,00

## Budget supplémentaire 2024

### I. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget supplémentaire 2024 du budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge présente en recettes et en dépenses un total de 7 643 000,00 €.

#### A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2024 sont répertoriées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	BS 2024
78	Reprise de provisions semi-budgétaires	+ 43 000,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	+ 50 755,90 €
002	Résultat reporté	+ 7 549 244,10 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 7 643 000,00 €</b>

#### Chapitre 78

Les recettes de fonctionnement sont constituées de la reprise de provision faite pour un contentieux dont le dossier s'est clôturé en 2024 par un accord amiable d'indemnisation et de la reprise des provisions pour créances douteuses traités au cas par cas.

#### Chapitre 042

Il s'agit d'ajustement d'inscription d'ordre purement comptable, exactement identique en dépenses de la section d'investissement (au chapitre 040). Cela correspond aux amortissements des recettes de la commune qui doivent encore être amorti sur 2024 suite à l'obligation d'amortissement au prorata temporis de la M57.

#### Chapitre 002

Le chapitre 002 reprend l'excédent de fonctionnement de 2023 tel que constaté lors du vote du compte administratif 2023 et de la reprise et affectation des résultats 2023 du budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge voté en juin 2024.

## B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2024 sont répertoriées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	BS 2024
011	Charges à caractère général	+ 488 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 350 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	+ 585 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	+ 20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 6 200 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 7 643 000,00 €</b>

### Chapitre 011

Les charges à caractère général sont augmentées sur deux natures :

- 615221 : ajustement des travaux de l'ex PMI suite aux émeutes de 2023 – cette dépense doit être inscrite en section de fonctionnement
- 6227 : honoraires : Forte augmentation de ce poste depuis janvier 2024 par rapport au compte administratif 2023. Depuis janvier 2024 nous avons 29 recours contentieux sur lesquels un engagement financier a dû être pris, soit déjà 50.000 € de dépassement par rapport au Budget Prévisionnel 2024. Il est nécessaire d'inscrire 100.000 € sur cette imputation pour finir l'année budgétaire.

### Chapitre 012

Les inscriptions de ce chapitre portent sur un ajustement des charges de personnel.

Cela représente une hausse de 1,3% et concerne notamment les dépenses relatives aux élections législatives, l'ajustement des crédits de la médecine professionnelle au vu de l'organisation des visites médicales des agents, ainsi que du CNAS face à l'augmentation du nombre d'agents sur la collectivité, et enfin l'ajustement des heures de vacations sur le périscolaire pour encadrer les enfants.

### Chapitre 65

Les inscriptions de ce chapitre portent sur plusieurs natures :

- 6541 : créances admises en non-valeur suite à l'état présenté par le comptable public
- 65561 : un ajustement prévisionnel du FCCT 2024 provisoire
- 65736221 / 657363 : compléments de subvention d'équilibre pour la régie de transport et le CCAS, le montant total des subventions d'équilibres versées pour 2024 sera ajusté en fonction des réels besoins fin 2024
- 65748 : cette nature permet d'abonder des crédits pour surcharge foncière au 10 rue de Morsang si le conseil municipal délibère pour cette dépense.
- 65818 : cette inscription est uniquement comptable afin de flécher les dépenses faites pour la cybersécurité sur la nature correspondante
- 65888 : cette nature est un ajustement comptable suite au travail sur l'inventaire entrepris en partenariat avec le comptable public. Cette inscription permet un apurement des comptes 274 et 275 qui n'ont plus lieu d'être

## Chapitre 68

Ce chapitre comprend l'abondement de la provision pour créances douteuses 2024 suite à un état des restes à recouvrer de la commune en 2024.

## Chapitre 023

Les inscriptions de ce budget supplémentaire permettent d'inscrire un virement à la section d'investissement pour 6 200 000,00 €.

### II. Section d'investissement

La section d'investissement du budget supplémentaire 2024 du budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge présente en recettes et en dépenses un total de 7 427 000,00 € (restes à réaliser compris).

#### A. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au budget supplémentaire 2024 sont répertoriées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	BS 2024
16	Emprunts et dettes assimilés (hors165)	- 4 359 400,00 €
204	Subventions d'équipement versées	+ 100 903,74 €
454120000	Opérations pour compte de tiers	- 500 000,00 €
454122201	Opérations pour compte de tiers – 9 rue Aquette	+ 399 000,00 €
454122401	Opérations pour compte de tiers – 15 rue des Rossays	+ 1 000,00 €
454120000	Opérations pour compte de tiers – 44 rue des Rossays	+ 100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 5 094 941,55 €
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 200 000,00 €
Restes à réaliser		+ 390 554,71 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 7 427 000,00 €</b>

## Chapitre 16

L'inscription de l'emprunt lors du budget primitif 2024 du budget principal de la commune est ajustée afin de laisser 4 000 000,00 € pour un emprunt de clôture si besoin.

## Chapitre 204

Cette inscription correspond à la part de FCTVA que va nous reverser le Grand-Orly Seine Bièvre suite aux travaux de sécurisation complémentaires avec de nouvelles caméras financés au chapitre 204 en dépenses.

## Chapitre 45412

Cette inscription n'est qu'un fléchage par opération du budget déjà prévu au BP 2024, des recettes à émettre suite aux travaux d'office qui devraient être engagés d'ici la fin 2024. Cette inscription est exactement identique en dépense d'investissement au chapitre 45411 et donc neutre sur le budget de la commune.

## Chapitre 10 – 1068

Cette nature prend acte du montant constaté lors du vote du compte administratif 2023 et de la reprise et affectation des résultats 2023 du budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge.

## Chapitre 021

Cette inscription en recette d'investissement correspond à celle faite en dépense de fonctionnement à la nature 023.

### B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget supplémentaire 2024 sont répertoriées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	BS 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	+ 40 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	+ 700 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	+ 1 150 747,84 €
454110000	Opérations pour compte de tiers	- 500 000,00 €
454112201	Opérations pour compte de tiers – 9 rue Aquette	+ 399 000,00 €
454112401	Opérations pour compte de tiers – 15 rue des Rossays	+ 1 000,00 €
454110000	Opérations pour compte de tiers – 44 rue des Rossays	+ 100 000,00 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	+ 50 755,90 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	+ 3 578 846,31 €
Restes à réaliser		+ 1 906 649,95 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 7 427 000,00 €</b>

## Chapitre 20

Ce chapitre doit faire l'objet d'une modification dans la ventilation des crédits.

## Chapitre 204

Cette inscription correspond aux travaux de sécurisation complémentaires demandés au Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre du CSU pour le financement de 13 nouvelles caméras en 2024.

## Chapitre 21

Ce chapitre est abondé pour les travaux à venir dans le cadre du réaménagement du parc des sports pour 1 150 747,84 €.

## Chapitre 45411

Cette inscription de dépense pour travaux d'office est la contrepartie de l'inscription en recette d'investissement.

## Chapitre 040

Il s'agit de la contrepartie de l'inscription d'ordre purement comptable en recettes de la section de fonctionnement (au chapitre 042) pour les écritures d'amortissement.

## Chapitre 001

Suite à l'adoption du compte administratif 2023 et de l'affectation du résultat, il convient d'intégrer la reprise du résultat 2023 dans le budget 2024 en ajoutant 3 578 846,31 € en dépenses sur le chapitre 001.

## Conclusion

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget supplémentaire 2024 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement	7 643 000,00 €
Section d'investissement	7 427 000,00 €
Total	15 070 000,00 €

Interventions :

M. Darmon :

« Donc en propos liminaire, je tiens à m'excuser par avance de l'ensemble des chiffres et des nombres plutôt que je vais vous asséner ce soir. En deuxième propos liminaire et pour rappel, il s'agit bien d'un budget technique et qu'aucune particularité, en particulier, notamment sur de nouveaux investissements qui ne vous auraient pas été communiqués ne figurent dans ce budget supplémentaire, dont l'un des objectifs principaux est la reprise du résultat. Ces propos étant terminés, passons directement aux chiffres si vous le voulez bien. Concernant le total de la section d'investissement pour le budget supplémentaire, il s'élève à la fois en dépenses et en recettes, car notre budget supplémentaire est équilibré, à 7 427 000 euros. Et concernant le total de la section de fonctionnement 7 643 000 euros à la fois en dépenses et en recettes. Pour un total fonctionnement plus investissement de 15 070 000 euros. Concernant la section de fonctionnement et en particulier les recettes, trois chapitres ont été particulièrement visés en termes de recettes dans la note de synthèse. Le chapitre 78, le chapitre 042 et le chapitre 002. Je vous propose de ne pas tout vous lire parce que sinon je pense que vous allez me maudire d'ici deux-trois minutes. Je vous propose donc de vous donner par rapport à ce qui est dans la note de synthèse quelques éléments de détail supplémentaires. Au chapitre 78, il est fait mention d'un contentieux. Il s'agit de celui du baseball pour 15 000 euros que l'on reprend car il y a eu désistement. Et également de créances douteuses traitées au cas par cas pour un montant donc de 30 000 euros. Et il s'agit d'une réévaluation à la baisse des dettes. Concernant les autres chapitres, je n'ai pas de mention particulière à apporter pour préciser les différents montants qui vous ont été donnés. Je vous propose donc de passer aux dépenses de fonctionnement. Dépenses de fonctionnement où dans la note de synthèse, on vise les chapitres 011, 012, 65, 68 et 023. Donc des notes particulières concernant le chapitre 011. Concernant les ajustements des travaux de l'ex PMI. Cette dépense est inscrite en fonctionnement et s'élève à 300 000 euros portés au budget supplémentaire. Concernant les honoraires. Alors sur les honoraires, ce chapitre 6227, enfin chapitre 011 pardon et dans le compte 6227, excusez-moi, les honoraires sont en très forte augmentation depuis janvier 2024 par rapport au compte administratif 2023. Et c'est essentiellement dû aux différents recours en contentieux sur lesquels des dépenses très importantes ont été engagées et il est nécessaire d'inscrire 100 000 euros sur cette imputation pour finir l'année budgétaire. Ces 100 000 euros se décomposent en 50 000 euros qui ont déjà, enfin qui montrent un dépassement de ce qui a été déjà réalisé et un versement complémentaire de 50 000 euros pour pouvoir finir l'année 2024. J'ai amené avec moi un petit détail parce que compte tenu des montants engagés, je pense que cela méritait une petite digression. Donc quelques éléments complémentaires pour la note de synthèse. Nous sommes aujourd'hui à 283 recours suite aux interventions de monsieur Olivier Vagneux devant les juridictions administratives. Nous avons saisi le cabinet Seban sur 37 dossiers de recours administratifs en 2024. 30 pour des recours introduits par Olivier Vagneux et notamment une affaire en référé, et 4 pour des dossiers RH. Voilà je n'irai pas plus loin parce que voilà. »

M. le maire :

« Tu as terminé ? »

M. Darmon :

« Non non. »

M. le maire :

« Parce qu'il y a également 4 dossiers, donc une augmentation de 2 dossiers, de périls. »

M. Darmon :

« Oui tout à fait. Rue Aquette, rue Henri Barbusse, rue des Rossays et avenue Robert Lantreau. Leuthreau, excusez-moi. Il n'y a que la vue qui baisse. Donc ça j'en ai fini avec le chapitre 011. Concernant le chapitre 012, je n'ai pas de mentions particulières à apporter par rapport à ce qui a été inscrit dans la note de synthèse. Concernant le chapitre 65, sur le compte 65561, sur l'ajustement prévisionnel du FCCT 2024 provisoire, il est d'environ 200 000 euros et le FCCT clôturera à 8 400 000 euros. Concernant les comptes 657, 36, 221, 657, 663, il s'agit de compléments de subventions qui ont été octroyés à la régie de transport et au CCAS. Et pour le CCAS c'est environ 200 000 euros pour un budget du CCAS qui devrait finir l'année au maximum, je dis bien c'est un maximum, à 2 850 000 euros. Autre mention que je voulais vous apporter sur les comptes 65888, la nature ajustement comptable se fait au travers de l'inventaire entrepris en partenariat avec le comptable public. Globalement ça fait écho au compte que vous aviez en recette. Ce

montant est de 65 000 euros. En gros, globalement, on a nettoyé en guillemets les comptes 274 et 275 pour notre patrimoine donc ça fait suite à des réévaluations. Concernant le chapitre 023, rien de particulier. C'est un virement à la section d'investissement. Je vous propose de passer maintenant à la section d'investissement. En recettes d'investissement, pour commencer. Donc vous voyez en première ligne du tableau qui vous a été donné en note de synthèse, le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, pour un montant négatif de -4 359 000 et je vous épargne les centaines d'euros. En fait, ça correspond à une diminution de l'emprunt suite à la reprise du résultat puisque, comme vous le savez maintenant, quand on a une augmentation des recettes il faut bien évidemment, on diminue l'emprunt afférent. Et c'est ce qu'on vous dit lors de la présentation du compte administratif et du compte de gestion. Donc il restera, à la fin de l'année 2024, un montant d'emprunt de 4 millions d'euros auxquels nous pourrions éventuellement recourir. Chapitre 204, c'est le FCTVA qui est visé. Donc là on récupère la part de l'Etat de 16,404 % pour être très précis. Et c'est le FCTVA correspondant aux caméras. Sur le chapitre 45412, c'est tout ce qui a trait aux périls. Donc le total fait zéro entre l'ensemble des montants que vous avez en recettes et l'ensemble des montants que vous avez sur la page d'après en dépenses, puisqu'il s'agit d'écritures, alors certes purement comptables, mais c'est neutre pour la Ville puisqu'on titre aux propriétaires. Voilà sur les dépenses d'investissement maintenant, juste pour préciser, au chapitre 204, les subventions d'équipement versées pour 700 000 euros concernent 13 nouvelles caméras. Ça, ça me paraissait quand même, puisque je vous parle du FCTVA autant vous parler des caméras afférentes. Sur le chapitre 21, ce chapitre est abondé par les travaux à venir dans le cadre du réaménagement du parc des sports pour 1 150 747 euros. Donc c'est en fait le solde qui reste une fois qu'on a constaté le reste des autres dépenses. Je ne vous en fais pas une cachotterie là-dessus. Chapitre 45411, j'en ai parlé, c'est le pendant des périls mais là il s'agit des montants en dépenses. Et enfin le chapitre 001, c'est le report du déficit d'investissement de 2023. Voilà j'en ai fini de vous asséner l'ensemble de ces chiffres et nombres et montants. Je reste donc à votre disposition pour des questions. »

M. Vagneux :

« Je vous remercie même s'il me semble que Jean-Marc avait levé la main avant moi. Donc je vais commencer par vous rassurer par rapport au chapitre, pardon à la nature 6227 sur les frais d'honoraires. Je ne sais pas si vous avez vu à 14h madame le rapporteur publique près le tribunal administratif de Versailles a conclu que la protection fonctionnelle de monsieur Alexis Teillet d'octobre 2022 n'était pas conforme au droit en tant que le droit d'information des élus, a priori Jean-Marc »

M. le maire :

« Voilà très bien. Alors non non non là vous réglez vos comptes là. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui oui très bien. »

M. Defrémont :

« Peut-être un peu d'écoute réciproque serait utile dans cette assemblée. Alors c'est un budget supplémentaire sans grande surprise que vous nous présentez »

M. le maire :

« Je ne comprends pas votre remarque. Si c'est l'écoute réciproque avec quelqu'un qui vous injurie en permanence, qui vous menace de mort, qui insulte les agents, qui injurie les agents, qui harcèle les agents. Et oui monsieur Vagneux j'assume mes propos. Je crois que c'est pas vraiment possible. »

M. Defrémont :

« Monsieur Teillet, c'est vous qui avez choisi le rôle que vous assumez et je vous indique qu'en effet il serait utile qu'une écoute réciproque règne dans cette... voilà. »

M. le maire :

« Très bien, c'est bien, parfait, merci de votre aide monsieur Defrémont. »

M. Defrémont :

« Je fais de mon mieux. C'est pas facile dans la situation où nous nous trouvons. Alors donc je reprends. C'est un budget supplémentaire sans grande surprise qui nous est présenté ce soir. Le chapitre 11 est à la hausse de 488 000 euros, ce qui compense en grande partie la forte baisse annoncée au budget primitif. Baisse qui n'était pas réaliste, nous l'avions annoncé à l'époque. Le chapitre 12 augmente sans surprise au regard des recrutements annoncés cette année et confirme donc sa forte hausse pour l'ensemble de l'année 2024. Au chapitre 65, nous constatons une augmentation de 4,6 % si j'ai bien compté, qui s'explique par plusieurs faits mais qui cadre mal en tendance avec la nécessité de contenir des dépenses de fonctionnement pour retrouver des marges de manœuvre en investissement. Nous n'avons aucune visibilité

sur l'usage des 45 000 euros inscrits en dépenses sur l'étiquette cybercriminalité mais je crois que vous venez d'indiquer une réponse si j'ai bien compris. Notons au passage que les ajustements du compte 65561 relatif au FCCT deviendront moins fréquents et plus explicables dans l'avenir avec l'élaboration du pacte financier entre le Grand-Orly Seine Bièvre et les communes établissant une transparence financière complète malgré les incohérences notoires des lois NOTRe et MAPTAM et notamment les croisements financiers très complexes que cela a occasionné. Au final, nous réduisons sans surprise l'appel à l'emprunt artificiellement annoncé au budget primitif mais nous voyons tout de même, il faudra le vérifier au compte administratif, une tendance légère au ré endettement qui revient alors que nous restons une ville très mal équipée avec des taux d'imposition très lourds. Sans surprise également et particulièrement face au mauvais usage de nos capacités d'investissement et à l'absence de maîtrise réelle des dépenses de fonctionnement, nous voterons contre ce budget supplémentaire. J'ai fait sobre. »

M. le maire :

« Oui je ne m'attendais pas à ce vous votiez par acclamation ou pour. »

M. Senicourt :

« Donc un grand merci aux services pour la note de synthèse très explicative. Quelques remarques et quand même encore quelques questions. Alors en fonctionnement pour les recettes, comme attendu depuis la délibération au sujet de l'affectation du résultat 2023, les recettes sont abondées de 7,6 millions d'euros. En fonctionnement pour les dépenses, je note que vous consacrez 6,2 millions d'euros à l'autofinancement qui s'ajoutent au 1,3 million de budget primitif, ce qui porte ce dernier à 7,5 millions. Du moins pour cette partie de l'autofinancement. C'est un niveau élevé qui traduit des marges de manœuvre élevées pour la gestion des finances de la Ville. Ce sont donc par ailleurs 1 143 000 qui sont consacrés à d'éventuelles autres dépenses car il s'agit toujours d'un budget. Il y a 350 000 euros de plus pour les dépenses de personnel déjà en hausse de 9 % au budget primitif, en corrélation, je cite la note de synthèse, à « l'augmentation du nombre d'agents sur la collectivité ». Très bien, tant mieux, si effectivement l'augmentation du nombre d'agents, je pense qu'il doit en être ainsi, améliore le service public de la ville. Mais, entre parenthèses quand même, que diriez-vous si vous étiez dans l'opposition de cet accroissement. Je n'ose pas l'imaginer. Les 200 000 euros de plus pour le CCAS sont inquiétants si, comme je l'ai compris, il s'agit de compenser les pertes générées par les logements vacants de nos résidences autonomes. Alors toutes ces nouvelles dépenses vont-elles se concrétiser ? Ou sont-elles inscrites pour trouver l'impératif de l'équilibre budgétaire ? Autrement dit, pourriez-vous nous indiquer quel sera le résultat de la section de fonctionnement recherché pour 2024 ? Fin septembre, de mon point de vue, les services ont pu vous informer au moins d'un ordre de grandeur. En investissement, pour les recettes, l'emprunt envisagé diminue de 4,4 millions pour s'établir à 4 millions. C'est tout de même beaucoup par rapport aux investissements finalisés de cette année 2024. Et gageons que le montant final sera moindre. En investissement pour les dépenses, la principale des nouveautés, une découverte car il me semble que rien n'était prévu au budget primitif, est la dépense dans le cadre du CSU du GOSB de 589 000 euros nets après reversement de TVA pour 13 nouvelles caméras de vidéosurveillance. Soit quelques 46 000 euros la caméra. Le double du prix d'une installation moyenne pour une collectivité selon la Gazette des communes. Comment expliquez-vous la différence ? Par ailleurs vous affichez un financement de 1,2 million pour le réaménagement du parc des sports à venir. La concertation n'étant pas terminée, il est évident que ces travaux ne commenceront qu'en 2025. Alors pourquoi inscrire ces dépenses qui vont grossir le reste à réaliser. En conclusion, ce budget supplémentaire de 15,7 millions d'euros, fonctionnement plus investissement, porte le total budget primitif plus budget supplémentaire à plus de 90 millions, 91,4 millions exactement. Et ce budget supplémentaire constitue tout de même 17 % du total. Ce qui n'est pas rien. Nous avons donc en cette fin septembre 2024 une meilleure estimation de nos moyens. Toutefois ce supplément ne corrige pas les manques du budget primitif et le total, comme nous l'avons dit au niveau du budget primitif, ce budget primitif et ce budget supplémentaire, le total reste peu écologique, peu social. Quant à la santé, c'est toujours pas le sujet. Juste un petit post-scriptum. Oui alors c'est pour ces raisons que nous voterons contre. Un petit post-scriptum, des parents d'élèves nous ont saisi des conséquences de notre délibération du mois de juin relative au financement des classes découvertes avec le passage d'un forfait de 250 euros basé sur 5 nuitées, à une subvention de 50 euros par nuitée. Les projets de 2 et 3 jours bénéficiaient de 250 euros et maintenant seulement 100 et 150 euros. Des projets conçus en juin 2024, avant notre délibération, sont en difficulté car basés sur l'ancien règlement. Nous souhaitons donc que ces difficultés soient dépassées et que très vite nous revenions soit à l'ancienne règle soit une augmentation de la subvention par nuitée. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Très bien. Je ne répondrai pas sur les nuitées parce que j'ai déjà eu l'occasion de, vous m'avez interrogé en réunion des présidents, je vous ai répondu et je suis content de voir que mardi soir vous aviez lu sur les réseaux sociaux et aujourd'hui, ce sont les parents d'élèves qui vous ont saisi. Concernant, je répondrai juste sur le CSU après je laisserai Charles Darmon répondre sur le technique. Sur le CSU, le prix, il ne faut pas avoir une logique comptable en divisant par caméra parce qu'il y a le réseau, il y a le branchement, il y a la caméra, il y a les installations, il y a le personnel, il y a les équipements au sein du CSU. C'est pas que la

caméra. Et pourquoi on ne l'a pas affiché lors du vote du budget primitif et qu'on l'affiche que maintenant, c'est juste que les négociations ont été conclues en début d'été de cette année. Donc nous n'avions pas de vue sur le montant. On avait des grandes fourchettes avec le Grand-Orly Seine Bièvre, c'est souvent ça, on a des grandes fourchettes, basses, hautes, moyennes. Mais on n'avait pas arbitré. »

M. Vagneux :

« Sur le chapitre 020, 20 plutôt, je suis toujours embêté parce qu'à la fois les élus me font certaines réponses, à la fois l'administration me fait certaines réponses et à la fois au tribunal les avocats de la commune me font une autre réponse. Et donc je vous pose la question, dans la note de synthèse, le chapitre 20, vous écrivez qu'il va être ventilé. Dans la réponse à ma demande d'information, Pascal Legrand m'écrit « il faut entendre par ventilation l'ajout de crédits » donc c'est plus réellement ce qu'on appelle une ventilation. Ou sinon ça n'est pas qu'une ventilation puisqu'on ajoute des crédits. Et donc malheureusement pas moyen d'en savoir tellement plus sur le chapitre 20 et on continuera de s'opposer probablement au contentieux là-dessus alors qu'il suffirait que j'ai les réponses pour que ça s'arrête. Sur les caméras, je vous avais fourni pourtant en mai 2024 la jurisprudence de la cour administrative d'appel de Douai qui disait qu'on ne peut pas installer de caméra si on n'informe pas les élus des emplacements des caméras. Vous avez voulu passer en force. L'EPT a déjà constitué avocat et je sais plus quelle commune, c'est Viry ou c'est Athis, qui est aussi constitué avocat donc je pense que les autres communes le prennent au sérieux »

M. le maire :

« Sur le budget monsieur Vagneux parce qu'on va en cours. »

M. Vagneux :

« Sur les provisions semi-budgétaires, je ne comprends pas que vous n'avez pas inscrit a minima les contentieux sur lesquels j'aurai au moins un euro symbolique, notamment ceux de la destruction des enregistrements du conseil municipal. La CADA vous a dit que c'était une faute de les détruire. Donc à partir du moment où vous les détruisez, vous engagez votre responsabilité »

M. le maire :

« Sur le budget, on a déjà répondu là-dessus. »

M. Vagneux :

« On continue, les charges... »

M. le maire :

« Parce que vous aviez déjà posé la question au budget, vous aviez déjà posé la question au budget 2023, au budget 2022 et on vous a à chaque fois répondu. »

M. Vagneux :

« Non enfin on verra sur les débats que vous avez répondu quelque chose effectivement. »

M. le maire :

« Allez sur le budget supplémentaire monsieur Vagneux, s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Sur les charges des intérêts, et donc je ne comprends pas très bien. Je vous pose une question qui est pourquoi est-ce que les charges des intérêts ne sont pas toutes reportées, inscrites à l'article 66111. On me dit « ah oui mais c'est parce que pour le logement social y'a pas à le faire ». Sauf que y a 30 000 euros qui sont des charges d'intérêt, de garantie d'emprunt qui ne portent pas sur du logement social. Je ne sais pas pourquoi est-ce que ces 30 000 euros ne sont pas inscrits. On n'arrive pas à avoir de réponse. Sur enfin, j'aurai un amendement pour vous proposer, enfin je le présenterai en tout dernier. Et puis j'aurai quand même, très rapidement et en essayant de ne pas polémiquer mais revenir sur le compte 6227. Je ne comprends pas par exemple comment Pascal Legrand a pu avoir 2 000 euros pour qu'un avocat soit présent à l'audience du 28 novembre 2023 alors que personne n'était là. »

M. le maire :

« Sur le budget monsieur. »

M. Vagneux :

« Sur les consultations, il y a des mois où vous avez plus de 4 000 euros de consultations juridiques. Je ne comprends pas pourquoi est-ce que quand il y a des consultations après les sujets, les dossiers contentieux ne sont pas traités en interne. Je ne comprends pas par rapport aux factures de Seban comment est-ce que concrètement il n'y a personne que ça choque qu'ils vous racontent alors que ce sont les spécialistes en

France, qu'ils mettent 22 heures sur un recours alors quand moi j'en mets 5 heures, alors que moi je ne suis pas un spécialiste. Donc il y a un moment il faudrait peut-être s'interroger. »

M. le maire :

« Vos résultats en attestent. »

M. Vagneux :

« Oui j'ai gagné les trois dernières. »

M. le maire :

« Allez monsieur Vagneux. Monsieur Vagneux, pourquoi on fait pas en interne ? On fait aussi en interne mais quand on reçoit 283 recours, une seule personne, vous voyez la charge de travail. Ça sera juste ce que j'ai à dire. Monsieur Darmon je vous propose de répondre aux questions et puis ensuite on passera au vote. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Et l'amendement ? Ah oui votre amendement monsieur Vagneux. Présentez votre amendement monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Dernière remarque par rapport à l'ensemble des enfin de ce que je disais sur le budget supplémentaire et donc oui pourquoi je refais à chaque fois les remarques c'est parce que le budget supplémentaire est censé pallier les insuffisances du budget primitif. Or comme vous n'en tenez pas compte, je voterai contre comme l'ensemble de mes camarades. Voilà, par rapport à la consultation, c'était mon dernier point, moi dans le procès-verbal de la commission municipale, Charles Darmon m'écrit que je peux venir consulter à date l'état des grands livres budgétaires, qui ne sont pas encore reliés ensemble »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Oui mais c'est ce que vous avez marqué dans le procès-verbal de commission donc relisez-vous. Et Pascal Legrand par contre m'écrit qu'ils ne sont pas communicables. Donc là aussi je ne comprends pas très bien cette incohérence. Par rapport à l'amendement, ça s'est passé samedi soir. C'était à la sortie de la messe où le président de la société Saint Vincent de Paul venait de présenter, parce que lui il rend compte en tout cas de son activité et de ses finances, et donc ben je lui dis « comment ça va ? » et il me répond « ben nous avons un budget de 40 000 euros qui continue de se creuser » parce qu'à Savigny, alors ça c'est pas lui qui le dit, mais enfin en tout cas à Savigny on construit des logements sociaux, on a de plus en plus de précarité et la commune ne fait rien de plus »

M. le maire :

« Oui non ça c'est vraiment pas lui qui le dit. Votre amendement s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Et donc mon amendement sera d'abonder la nature 65748 de manière à avoir 65 000 euros que nous pourrions donner aux différentes associations de solidarité sur la commune. Et pour ce faire il nous faut donc abonder le chapitre 65, autres charges de gestion courante, et le passer de 585 000 à 650 000 euros. Et il nous faut diminuer le chapitre 023, virement à la section d'investissement, de 65 000 euros, de 6 200 000 à 6 135 000. Et ça nous permettra de formuler des aides exceptionnelles aux associations de solidarité, notamment Saint Vincent de Paul mais qui n'est pas la seule à agir dans la période, là où la commune n'agit pas et où elle fait semblant que construire des logements sociaux n'a aucune conséquence sur les finances de la commune. »

M. le maire :

« Très bien, donnez-moi votre amendement. Merci de stigmatiser des habitants »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui bien sûr, quand ça vous arrange. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Moi c'est l'amendement qui m'intéresse. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui je sais mais il est où votre amendement ? Y en a deux ? Y en a un pour moi, un pour le juridique. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Alors présentez votre amendement. Vous l'avez présenté, pardon. Du coup »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui merci à vous monsieur Vagneux. »

*Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :*

*A la section de fonctionnement,*

*Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante est abondé de 65 000 euros et passe de 585 000 à 650 000 €.*

*Le chapitre 023 Virement à la section d'investissement est diminué de 65 000 euros et passe de 6 200 000 à 6 135 000 €*

*La nature 65748 est abondée de 65 000 euros et passe de 35 000 à 90 000 euros.*

**Par 1 voix Pour, 25 voix Contre, Abstentions 10**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL,**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR,**

**REJETTE l'amendement.**

M. le maire :

« Ensuite, monsieur Darmon pour les, j'allais passer au vote directement. »

M. Darmon :

« Oui non peut-être »

M. le maire :

« Il faut peut-être quelques petites réponses techniques pardon. »

M. Darmon :

« Peut-être quelques réponses aux questions que j'ai pu noter. Pour le chapitre 011, alors bon il a été dit que le chapitre dans la présentation budgétaire était largement sous-évalué, que maintenant on rajoutait des montants astronomiques. Le chapitre 011, c'est pas astronomique, c'est moi qui l'ai dit. Je reprends le terme. Le chapitre 011 il a un total d'à peu près 12 millions d'euros. On rajoute 488 000 euros à 12 millions. Ça fait à peu près 4 %. Mais quand on regarde un peu la nature de ce qu'on rajoute au budget supplémentaire, c'est des ajustements de travaux sur l'ex PMI et tout le reste c'est toute la littérature que je vous ai donnée sur les contentieux et sur laquelle j'ai pas envie de revenir. Donc très honnêtement je ne souscris pas tout à fait à cette remarque. Concernant le chapitre 012, si vous lisez, certes il y a une augmentation de 350 000 euros portée au chapitre, dans cette augmentation il y a à peu près, un peu plus de 60 000 euros qui sont

consacrés aux dépenses relatives aux élections législatives. Faut quand même le savoir ça. Et ça pour le prévoir, chapeau. Si vous avez pu le prévoir, moi je n'ai pas réussi. Concernant le chapitre 20, monsieur Vagneux, puisque ce chapitre vous tient particulièrement à cœur, il concerne en grande partie des montants pour les cours oasis. Voilà »

M. Senicourt :

« Effectivement j'ai fait des remarques mais j'ai quand même posé quelques questions. Donc la question concerne effectivement votre prévision de résultat pour 2024. Il y a l'autre question qui concerne quand même le CCAS, 2 850 000 maxi mais pour quoi faire ? Est-ce que c'est la question des logements vacants des résidences autonomie ? »

M. Darmon :

« Je réponds à celle-ci si vous voulez bien parce que comme vous les avez déjà posées les questions, enfin sauf si vous ne voulez pas entendre la réponse. »

M. Senicourt :

« Voilà après est-ce que vous allez finir sur 4 millions d'emprunt ou un petit peu moins ? Donc sur les caméras vous avez répondu et je vous remercie. *Propos inaudibles* inscription pour le réaménagement du parc des sports, bon qui va aller en reste à réaliser, je ne comprends pas trop pourquoi c'est inscrit. »

M. le maire :

« Je vais vous faire fi des leçons de logique comptable. Monsieur Vagneux vous avez des questions. Et puis monsieur Darmon répondra. »

M. Vagneux :

« Simplement sur le 020, moi je voudrais bien comprendre. La commune, l'administration, peut-être vous aussi, me disent : « Nous ne pouvons, nous n'avons pas à refondre, à reventiler les crédits parce que enfin voilà c'est comme ça. » Votre avocat au tribunal me dit que non donc je ne comprends pas »

M. le maire :

« Bon très bien. Monsieur Darmon pour la réponse à monsieur Senicourt. »

M. Darmon :

« Monsieur Senicourt, sur le montant du total d'atterrissage du fonctionnement, très honnêtement, j'ai pas le montant. Donc je ne vais pas vous dire un montant comme ça, j'en sais rien. Donc sur le budget du CCAS, les 200 000 euros, subvention pour les résidences, ça concerne essentiellement les fluides et le portage des repas. Donc les montants qui sont... »

Propos inaudibles

M. Darmon :

« Je ne répondrai pas à votre question monsieur Guillaumot. Sur le reste du coup je ne sais plus parce qu'à force de les répéter. Moi je vous ai apporté les réponses au fur et à mesure mais je ne sais plus. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Le réaménagement du parc des sports. Moi je vous ai répondu monsieur Senicourt, c'est que je ne vais pas vous apprendre la logique comptable et l'équilibre budgétaire. On passe au vote si vous le voulez bien. Non monsieur Vagneux vous avez eu largement la parole. J'ai appelé au vote. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Mais de toute façon vous allez voter contre monsieur Vagneux. »

**A la majorité par 27 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la commune de Savigny-sur-Orge pour le budget supplémentaire de l'exercice 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
78	Reprise de provisions semi-budgétaires	43 000,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	50 755,90 €
002	Résultat reporté	7 549 244,10 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	488 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	585 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	6 200 000,00 €

– **6/400 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – REGIS MUNICIPALE DE TRANSPORT**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Le budget supplémentaire de la Régie municipale de transport reprend les résultats de l'exercice 2024 et s'établit comme suit :

<b>EXPLOITATION</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	78 000,00	34 764,15
+			
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 43 235,85
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>78 000,00</b>	<b>78 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	92 532,64	0,00
+			
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 92 532,64
=			
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>92 532,64</b>	<b>92 532,64</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>170 532,64</b>	<b>170 532,64</b>

## Budget supplémentaire 2024

### I. Les grands équilibres du budget

Le budget supplémentaire 2024 de la Régie de transport s'établit à 170 532,64 € répartis comme suit :

- Section d'Exploitation : 78 000,00 €
- Section d'Investissement : 92 532,64 €

### II. Section d'exploitation

La section d'exploitation du budget supplémentaire 2024 de la régie municipale de transport de la ville de Savigny-sur-Orge présente en recettes et en dépenses un total de 78 000,00€.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section d'exploitation affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

## A. Recettes d'exploitation

Le détail par chapitre des recettes d'exploitation du budget supplémentaire 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
002	Résultat reporté	43 235,85 €
74	Subventions d'exploitation	34 764,15 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>78 000,00 €</b>

Les recettes d'exploitation sont constituées de l'excédent d'exploitation de 2023 tel que constaté lors du vote du compte administratif 2023 et de la reprise et affectation des résultats d'exploitation 2023 de la régie municipale de transport.

Un complément de subvention d'équilibre de la ville est inscrit pour 34 764,15 €.

## B. Dépenses d'exploitation

Le détail par chapitre des dépenses d'exploitation du budget supplémentaire 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	68 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>78 000,00 €</b>

Les charges à caractère général de la régie de transport sont en hausse spécifiquement sur la nature 61551. En effet, les crédits ont été abondés pour couvrir les dépenses de révisions sur les cars qui ne sont plus couverts pas des contrats de maintenance.

Le remboursement des frais de personnel et des charges assimilées est ajusté pour couvrir l'ensemble de l'activité de la régie 2024. Cet ajustement d'inscription tiens compte de la projection à fin 2024, incluant différents mouvements comme la période de tuilage du responsable de la régie de Transport.

## III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget supplémentaire 2024 de la régie municipale de transport de la ville de Savigny-sur-Orge présente en recettes et en dépenses un total de 92 532,64 €.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section investissement affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

### A. Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget supplémentaire 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Solde d'exécution positif reporté	92 532,64 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>92 532,64 €</b>

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées de l'excédent d'investissement de 2023 tel que constaté lors du vote du compte administratif 2023 et de la reprise et affectation des résultats d'investissement 2023 de la régie municipale de transport.

## B. Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget supplémentaire 2024 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
21	Immobilisations corporelles	92 532,64 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>92 532,64 €</b>

Il n'est prévu aucune dépense spécifique en investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existants.

L'inscription permet de répondre au principe d'équilibre budgétaire.

Interventions :

M. Darmon :

« Donc là je serai très rapide. Encore moins de grande nouveauté sur la régie municipale des transports. Il n'y a pas d'investissement, on a déjà acheté un bus donc on ne va pas le faire chaque année non plus. Le total de la section d'exploitation concernant le budget supplémentaire 2024 est de 78 000 euros en dépenses et en recettes d'exploitation. Concernant le total de la section d'investissement, le montant global est de 92 532,64 euros ce qui mène le total du budget à un global de 170 532,64 euros, pour être extrêmement précis. Merci au revoir. Voilà je ne sais pas si vous aurez des questions. Je pensais que, si vous me laissez finir, je pensais que la note de synthèse était relativement explicite compte tenu des enjeux qui étaient présents. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Une chose est sûre c'est que monsieur Vagneux est le premier à avoir levé la main. »

M. Vagneux :

« J'ai cherché dans les différentes maquettes et je n'ai pas trouvé quelque chose qui contredirait le raisonnement que j'avais entrepris au moment de la commission municipale. Comment expliquez-vous que les total des dépenses d'exploitation cumulées et total des recettes d'exploitation cumulées en partie 2, totaux merci, en partie 2-A2 sont différents des totaux d'exploitations cumulés et totaux de recettes d'exploitations cumulées en partie 3-A1. C'est toujours la même question. Je ne comprends pas comment on peut avoir un budget qui donne deux choses différentes. »

M. le maire :

« Je citerais bien Bobby Lapointe. Toto y est pas et ta tata. Mais bon. Vous avez pas la ref ? Pourtant on a le même âge. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Ah ben non pas la ref. Vas-y Charles. Bon courage. Sauf si tu n'as pas de réponse à apporter parce que tu as déjà apporté la réponse. »

M. Darmon :

« Je n'ai pas de réponse à apporter. »

M. le maire :

« Voilà très bien. »

**A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la Régie Municipale de Transport pour le budget supplémentaire de l'exercice 2024 comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

Chapitre 002	Résultat reporté	43 235,85 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	34 764,15 €

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	68 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté	92 532,64 €
--------------	-----------------------------------	-------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	92 532,64 €
-------------	-----------------------------	-------------

ADOPTE le budget supplémentaire 2024 de la Régie Municipale de Transport de la Ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en section d'exploitation et d'investissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	78 000,00 €
Section d'investissement	92 532,64 €
Total	170 532,64 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**RESSOURCES HUMAINES**

M. le maire :

« Le point 8 ayant été retiré, nous passons au point 9, renouvellement du protocole d'intervention d'un psychologue du travail du CIG. C'est un renouvellement et je vous rappelle que vous avez la convention corrigée de sa coquille 2023 en 2024 sur table. »

– **7/401 – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL DU CIG**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le renouvellement du protocole d'intervention d'un(e) psychologue du travail du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de France et d'autoriser le maire à signer ledit protocole.

Le protocole permet d'organiser les interventions du psychologue du CIG que la collectivité souhaite mettre en place soit à son initiative, soit à la demande du médecin de prévention, soit, enfin, à la demande d'un service ou d'un agent, auxquelles la collectivité a donné un avis favorable.

Les missions du psychologue du CIG sont les suivantes :

- Entretiens individuels et/ou collectifs avec les agents,
- Réflexion et prévention des risques psychosociaux,
- Réflexion et prévention des problèmes organisationnels,
- Médiation.

Les entretiens peuvent se dérouler en visioconférence en cas d'urgence et d'impossibilité de la psychologue du travail de se déplacer, en dehors de ces cas, les rendez-vous ont lieu sur Savigny dans une salle réservée à cet effet.

Sur la période 2022-2024, l'intervention d'une psychologue a été sollicitée :

- 2022 : 12 rendez-vous
- 2023 : 20 rendez-vous
- 2024 : 4 entretiens ont eu lieu sur le 1er trimestre de cette année.

Le coût de la vacation d'1h30 est fixé à 175 € pour l'année 2024 (contre 166.40€ en 2023).

Il a été constaté une erreur matérielle dans le projet de convention, le montant de la vacation est bien déterminé pour l'année 2024 (et non 2023). La Ville est dans l'attente de l'envoi du projet corrigé par le CIG.

#### Interventions :

##### M. Durand :

« Merci monsieur le maire. Bonjour à tous. Alors cette délibération concerne le renouvellement de la convention de prestation d'un psychologue du travail entre le CIG et la ville de Savigny. Elle permet d'organiser des interventions du psychologue du CIG que la collectivité souhaite mettre en place soit à son initiative soit à la suite d'une demande d'intervention du médecin de prévention à laquelle la collectivité a donné un avis favorable. Voilà donc les interventions du psychologue, vous les avez sur le protocole. En 2022, 12 rendez-vous. En 2023, 20 rendez-vous. En 2024, 4 entretiens qui ont eu lieu sur le premier trimestre. Sachant que le coût d'une vacation d'une heure trente est fixée à 175 euros pour 2024 alors que c'était de 166,40 en 2023. Ça part à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au 31 mars 2027. Donc il est proposé à monsieur le maire. »

##### M. Vagneux :

« Sur l'article 6, j'aurais souhaité la convention désocculée comme non seulement c'est permis par la loi mais comme de toute façon il le faut pour que nous puissions adopter le projet de délibération, le projet de contrat tel qu'il sera ensuite signé. Je vous remercie. »

#### **A l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

APPROUVE le protocole d'intervention d'un psychologue du travail du Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la grande couronne d'Ile-de-France pour la ville de Savigny-sur-Orge.

PRECISE que le coût de la vacation est fixé à 175 €.

DIT que le présent protocole est souscrit pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

AUTORISE le maire à signer ledit protocole.

DIT que les dépenses seront imputées au budget correspondant.

#### **DEPLACEMENTS ET CADRE DE VIE**

- **8/402 – CONVENTION « MARCHABILITE GRAND-VAUX »**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Le plan vélo et marche 2023-2027 poursuit trois ambitions principales :

- Rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances ;
- Faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière.

Écologique, décarbonée, bénéfique pour la santé, la marche s'inscrit comme un véritable moyen de transport qui participe à l'intermodalité, et qu'il convient de valoriser. C'est pourquoi, dans le cadre de la deuxième ambition du plan vélo et marche, le concours « espaces publics exemplaires pour la marche » était lancé le 6 février 2024 par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il vise à mettre en lumière, au niveau national, des projets d'aménagements publics exemplaires pour la marche, prévus à court terme par des collectivités ou aménageurs publics. Les projets lauréats sont ainsi dotés d'un accompagnement technique du Cerema de 5 jours maximum, et d'une subvention de 100 000 € maximum, objet de la présente convention de financement.

Dans le cadre du projet de renouvellement du quartier Grand-Vaux Grand-Val, la question de la mobilité revêt une importance capitale. En effet, ce quartier souffre d'un important enclavement dû aux nombreuses infrastructures structurantes qui en délimitent les contours, à savoir l'autoroute A6 au nord, la route départementale RD25 à l'ouest, et le RER C ainsi que le fuseau de fret au sud.

Pour y remédier, le renouvellement urbain du quartier a fait du désenclavement une priorité afin d'améliorer la qualité de vie, l'accessibilité aux services et l'attrait global du quartier.

C'est pourquoi la société CITALLIOS a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat en date du 19 avril 2024.

L'objectif du projet présenté pour ce concours est de développer une approche plus douce de la mobilité, en mettant l'accent sur les modes de transport doux et durables tels que la marche, le vélo et les transports en commun. Cela est essentiel pour favoriser une coexistence harmonieuse entre les différents usagers de l'espace public.

Cette initiative, inscrite dans le cadre du concours, vise à anticiper et à orienter l'avenir de la mobilité dans le quartier en proposant des solutions de désenclavement douces, durables et inclusives.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties et les modalités de versement du financement de la réalisation du projet de désenclavement du quartier Grand-Vaux Grand-Val, lauréat du concours « espaces publics exemplaires pour la marche ».

Les signataires en sont l'Etat, la commune de Savigny sur Orge ainsi que l'aménageur CITALLIOS.

Les projets doivent être engagés avant le 3 janvier 2026 et être mis en service avant le 3 juillet 2027.

Compte tenu des éléments exposés précédemment et détaillés dans la convention ci-jointe, il est proposé que les membres du Conseil municipal approuvent cette convention.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Il s'agit du plan vélo et marche de l'Etat 2023-2027 qui, je reprends, a 3 ambitions principales. L'aménageur Citallios avec la Ville et le Grand-Orly Seine Bièvre ont déposé une demande dans ce concours. On a été lauréat et donc nous avons 100 000 euros de subvention pour mettre de la marchabilité et verdier, dynamiser, décarboner, je ne sais plus, les mobilités au sein du quartier. »

##### M. Vagneux :

« Alors jusqu'à la commission j'étais pour voter ce sujet parce que je pense que c'est très bien. Et puis en lisant l'appel à candidature et en plus la réponse que me fait Pascal Legrand. Donc je lui demande de me communiquer finalement où est-ce qu'on en est, c'est aussi l'objet de ma troisième motion. Et donc où est-ce qu'on en est sur le projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux d'autant qu'on a des débats en plus avec l'avocate de la commune devant le tribunal administratif de Paris. Et donc on me répond : les modifications apportées ne peuvent pas vous être communiquées car elles dépendent du plan guide de l'EPT qui n'a pas été entériné de manière définitive. OK. Mais alors pourquoi est-ce Citallios se base sur ça, sur les modifications qui n'ont pas été entérinées et qui ne correspondent pas à ce qui a été approuvé par la représentation municipale lors de la séance du 12 juillet 2022. Voilà moi je »

M. le maire :

« Il s'agit d'intention. »

M. Vagneux :

« Non non non, vous ne pouvez pas »

M. le maire :

« J'ai cru comprendre que vous aviez un amendement monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors ce n'est pas sur celui-là. »

M. le maire :

« Ah ben c'est pas sur celui-là, très bien. »

M. Guillaumot :

« Merci monsieur le maire. Donc une des raisons de la désaffectation du quartier de Grand-Vaux est sans doute à rechercher du côté de son enclavement. Pour que ce quartier redevienne un quartier comme les autres et non pas une zone de relégation, il doit être connecté à la ville. Compte tenu de l'avancement du projet, on sait que, le projet de rénovation de Grand-Vaux, on sait que l'ampleur du désenclavement qu'on pouvait souhaiter restera limitée. Vous y êtes pour rien. C'est comme ça un projet qui est... Donc il est essentiel justement que des alternatives soient trouvées. Pour autant si le plan vélo est bien évoqué, et celui-ci est cité dans chacune des trois ambitions, le concours, lui, il est celui des espaces publics exemplaires pour la marche. Et même si le dossier évoque des liaisons à venir, le dossier traite principalement de la marche à l'intérieur du quartier. En conséquence de quoi la place de celle-ci est prépondérante dans le dossier et le désenclavement est remis un peu à plus tard. Le dossier Cytallios relève bien les difficultés du quartier de la ville. Parlant des mobilités douces, il indique un véritable manque d'infrastructures dans la ville. On ne peut pas le contredire. Et les quelques réalisations souffrent d'un manque d'achèvement. Par exemple, voies cyclables et piétonnes qui se terminent sur une rue sans aménagement de liaison, l'abaissement du trottoir et le passage protégé se trouvent à plusieurs mètres ou des trottoirs durablement obstrués par des coffrets électriques ou des poteaux et qui ne permettent pas à un piéton de traverser, qui obligent pardon le piéton à traverser sur la rue. S'il est prévu d'utiliser la rue Marc Sangnier pour rejoindre le parc du Séminaire, on peut se poser la question de savoir comment sera traitée la partie entre la rue de l'Egalité et la rue des Rossays compte tenu du passage sous voie qui ne permettra pas tout à la fois les circulations douces et automobiles. Compte tenu de la topographie des lieux, la belle montée de la rue Ouzilleau l'atteste, le vélo entre parenthèse électrique m'a fait remarquer mon voisin, est sans doute une alternative plus efficace pour le désenclavement. Toutefois les liaisons avec le cœur de ville ne sont guère sécurisées, que ce soit par l'avenue Gambetta ou la rue de Grand-Vaux au-dessus de l'autoroute notamment. Cette partie-là. Une alternative doit donc être proposée par le passage vers Grand-Val qui va s'appeler la rue Imaginaire. Tout ceci pour dire que l'intérêt de ce concours réside plus dans les interconnexions de celui-ci avec les infrastructures à créer pour faire du désenclavement de Grand-Vaux une réalité. Nous voterons ce projet malgré ses imperfections et serons vigilants à retrouver dans les documents émis par la Ville les preuves d'une véritable inscription sans laquelle il n'aura qu'une portée très limitée et le désenclavement du quartier ne restera qu'un slogan. »

M. le maire :

« Et ce n'est pas qu'un slogan puisque c'est aussi un objectif et une condition de l'ANRU. »

M. Defrémont :

« Merci. Alors nous on est bien embarrassés en fait de séparer cette convention du projet dans son ensemble tant les choses sont intriquées. Nous avons déjà été appelés à nous prononcer de nombreuses fois sur les étapes d'élaboration du renouvellement du quartier Grand-Vaux. Nous voici en aval de la désignation de l'aménageur et nous découvrons à l'occasion de cette convention de marchabilité des évolutions profondes dans le projet qui n'ont fait l'objet d'aucune approbation ni même d'une information du Conseil. En effet, les intentions affichées par Citallios sont louables allant d'une priorité aux circulations douces d'un objectif de désenclavement à une réduction annoncée de la surface artificialisée. Le tout assorti de la préservation enfin d'un patrimoine arboré jusqu'ici négligé. Hélas, on remarque très vite la distance entre les intentions et les propositions opérationnelles. Le souci de satisfaire les attentes des habitants indiquées dans la présentation se heurte au fait que seuls 15 % des résidents actuels du parc locatif seront encore sur site à l'issue de l'opération. Quels habitants voulons-nous satisfaire ? Ceux que l'on reclasse avec peine dans d'autres cités alentours dans des conditions équivalentes, malheureusement pour eux, à ce

qu'elles ont connu à Grand-Vaux ? Ou celles qui viendront les remplacer et que le programme cible dans les classes moyennes en réduisant la part de logement social à 24 %, moins que ce qu'exige la loi SRU. Les intentions sur la surface artificialisée sont elles aussi très intéressantes. Mais elles seront à densité de logements constante et c'est la densité, c'est-à-dire le nombre de logements qu'il aurait fallu réduire pour améliorer la qualité environnementale du projet. Le désenclavement, c'est le principal point faible de ce projet depuis le début. Mais les nouvelles propositions nous laissent avec un tunnel toujours aussi mal placé, anxiogène et mal accessible auquel aboutirait la rue de l'Imaginaire. Chacun appréciera l'ironie involontaire de cette dénomination. Quant au réseau routier, nous conservons les trois boyaux qui laissent avec peine passer un bus entre le centre-ville et le quartier Grand-Vaux. La faute en revient au périmètre inadapté de la ZAC qui aurait dû s'étendre jusqu'au pont Gambetta et prévoir un désenclavement réel en direction du centre-ville comme nous le proposons dès 2018. Reste qu'au détour d'un plan masse, nous découvrons que le projet subit de profondes transformations dont certaines sont intéressantes, d'autres méritant à minima une réflexion commune du conseil qui comme de coutume fait défaut. Le réseau routier est bouleversé et conserve finalement l'axe Ouzilleau. Cette nouvelle idée accompagnée de la création d'axes piétons et cyclables semble intéressante. De même que la redistribution de venelles pédestres. Mais l'investissement routier s'en trouvera probablement réduit sans que rien ne soit évoqué ni dans la convention ni dans la note de synthèse. De même la maison de quartier semble rester à son emplacement d'origine alors que le diagnostic préconisait fortement de l'intégrer au quartier et non à sa place actuelle au-delà de la rivière. Enfin plus aucune mention n'est faite des maisons de la rue Toulouse Lautrec, témoins du patrimoine historique du quartier et dont le devenir n'est pas évoqué. »

M. le maire :

« On est sur la marchabilité là. »

M. Defrémont :

« J'en ai bien conscience monsieur Teillet. J'en ai bien conscience et je vais y venir. »

M. le maire :

« Et les maisons Toulouse Lautrec ne font pas partie de l'ANRU, c'est pas à vous que je vais »

M. Defrémont :

« J'en ai tout à fait conscience mais je vous ai indiqué dès le départ à quel point les sujets étaient intriqués et à quel point il était difficile de séparer cette convention du reste du projet, d'autant qu'on n'est pas informés de son devenir. »

M. le maire :

« Je crois qu'on s'écarte du sujet là c'est vraiment avoir une subvention pour pouvoir mettre des mobilités alternatives en place dans le quartier et en plus réduire le reste à charge de la ville. »

M. Defrémont :

« J'y reviens. J'y reviens monsieur Teillet. D'ailleurs avant que vous m'interrompiez je voudrais vous rappeler que tous les éléments que j'indique là sont dans la note de synthèse que vous présentez. On voit donc que derrière les acronymes toujours plus nombreux et les néologismes qui fleurissent presque autant que les fautes d'orthographe derrière les intentions environnementales parfois positives et parfois limitées à un effet d'annonce, se profilent trois choses. Le maintien de la répartition des typologies de logements. 900 nouveaux logements pour la plupart réservés aux propriétaires et 583 logements sociaux détruits, ce qui amène le quartier en dessous des 25 % exigés par la loi SRU, alors que la ville peine déjà à faire respecter la loi. Un quartier qui demeurera mal relié au centre-ville malgré l'amélioration qualitative de ses circulations intérieures. Et enfin une transformation profonde de l'économie du projet qui semble axée sur la baisse des coûts. La maison de quartier si elle n'est que rénovée coûtera nécessairement moins cher et le réseau de route voit son comportement réduit par les nouvelles orientations annoncées. Nous avons demandé des éclaircissements sur ce point dont nous attendons le retour pour connaître une nouvelle ventilation des budgets du projet. Comme d'habitude la majorité municipale n'a pas associé le conseil à ces modifications profondes du projet et a négligé même de l'en informer. Dans ces conditions, bien qu'on se soit effectivement écarté un petit peu du sujet de cette délibération qui est une convention de marchabilité, vous voyez bien qu'on n'est pas en mesure de se prononcer sur ce projet. Et donc on ne va pas participer au vote. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, si vous avez quelque chose de nouveau à rajouter. »

M. Vagneux :

« Oui je demande dans quel monde est-ce qu'on candidate sur la base de données qui ne sont pas validées, qui ne sont pas légales ? Je suis très étonné que vous acceptiez »

M. le maire :

« Dans le monde merveilleux de la rue de l'Imaginaire. »

M. Vagneux :

« Voilà, merci de l'avouer. »

M. le maire :

« Très bien. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Merci monsieur Vagneux, merci monsieur Vagneux. Je ne vous ai pas donné la parole, on est passé au vote. Vous vous énervez tout seul, là on est autour de la table avec une certaine tenue. »

**A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**N'ont pas pris part au vote : Jean-Marc DEFRE'OMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA**

Le Conseil municipal

APPROUVE le projet de convention de financement relative au projet de désenclavement du quartier Grand-Vaux avec l'Etat et le porteur de projet Citallios.

AUTORISE le maire à signer ladite convention et tout document afférent à cette convention.

## **RENOUVELLEMENT URBAIN**

- **9/403 – AVENANT N°2 DE LA CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT « COPROPRIETES DEGRADEES » DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Copropriétés Dégradées » (OPAH-CD) concerne 4 copropriétés et l'Association Syndicale Libre (ASL) de Grand Vaux. Ce dispositif fait l'objet d'une convention initiale signée le 23 décembre 2019 qui a évolué par voie d'avenant le 20 janvier 2023.

Les 4 premières années d'OPAH-CD se sont traduites par des avancées notables en matière de redressement des copropriétés. Le travail réalisé a permis :

- sur le plan financier : la diminution des impayés dans toutes les copropriétés grâce au travail de redressement mené par les syndicats accompagnés par l'opérateur du dispositif,
- sur le plan social : l'accompagnement individualisé des ménages en difficulté par les services sociaux de la ville et du département,
- sur le plan technique : d'aboutir au vote de travaux conséquents pour 3 des 4 copropriétés concernées.

Cette OPAH-CD permet également d'accompagner l'Association Syndicale Libre pour sa dissolution et la mise en œuvre d'actions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) pour améliorer le cadre de vie et les espaces extérieurs des copropriétés.

La fin de cette OPAH-CD est prévue le 23 décembre 2024. Cette opération est suivie et animée par un prestataire, retenu selon le code des marchés publics, dont le contrat cours jusqu'au 20 février 2025.

Pour mémoire, en 2019, la convention OPAH Grand-Vaux avait été adoptée de manière anticipée afin de permettre à la copropriété de bénéficier de subventions de l'Anah pour la réalisation de travaux d'urgence dans la copropriété des Roches.

Le marché d'accompagnement n'avait, quant à lui, démarré qu'en 2020.

### **L'avenant n°2 porte sur la prolongation du dispositif d'OPAH**

Ce 2<sup>ème</sup> avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Copropriétés Dégradées » de Savigny-sur-Orge vise à prolonger sa durée pour l'aligner sur la fin du marché de suivi animation.

Cette prolongation aura cours entre le 24 décembre 2024 et le 20 février 2025.

### **Les incidences financières de l'avenant n°2**

Les montants liés au financement de l'ingénierie restent, au global, identiques mais répartis différemment avec une dépense à prévoir en 2025. Les tableaux relatifs au financement de l'ingénierie sont modifiés comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>Total dépenses HT</b>	<b>97 118,75 €</b>	<b>124 620,31 €</b>	<b>119 866,71 €</b>	<b>143 129,64 €</b>	<b>143 557,97 €</b>	<b>29 927,58 €</b>	<b>658 220,96 €</b>
<b>Total dépenses TTC</b>	<b>116 542,50 €</b>	<b>149 544,37 €</b>	<b>143 526,82 €</b>	<b>171 400,32 €</b>	<b>170 400,36 €</b>	<b>35 913,10 €</b>	<b>787 327,47 €</b>
Participation Anah	48 559,38 €	62 310,16 €	59 933,36 €	71 564,82 €	71 778,98 €	14 963,79 €	329 110,48 €
Participation CDC	24 279,69 €	31 155,08 €	29 426,68 €	33 333,25 €	31 823,41 €	7 481,89 €	157 500,00 €
Participation Région Ile de France			4 889,15 €	26 666,60 €	25 458,73 €	5 985,52 €	63 000,00 €
<b>Total cofinancements</b>	<b>72 839,06 €</b>	<b>93 465,23 €</b>	<b>94 249,19 €</b>	<b>131 564,67 €</b>	<b>129 061,13 €</b>	<b>28 431,20 €</b>	<b>549 610,48 €</b>
<b>Reste à charge Ville EPT</b>	<b>43 703,44 €</b>	<b>56 079,14 €</b>	<b>49 277,63 €</b>	<b>39 835,65 €</b>	<b>41 339,24 €</b>	<b>7 481,89 €</b>	<b>237 716,99 €</b>

L'avance des dépenses en ingénierie est effectuée par l'EPT et des financements sont mobilisables auprès de l'Anah grâce à cet avenant, et auprès de la CDC et de la Région Ile-de-France grâce à des conventions de cofinancements ad hoc.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet d'avenant n°2 de la convention OPAH-CD de Grand-Vaux et d'autoriser le maire à le signer.

Interventions :

M. le maire :

« Il s'agit de l'avenant n° 2. Il n'y a pas de modification financière. Il y a un lissage. Mais cet avenant il a pour objectif de prolonger un dispositif en l'associant à l'autre. C'est à dire que vous avez un marché qui s'arrête, le marché de communication, enfin d'animation qui s'arrête au 20 février 2025, alors c'est pas que l'animation, la communication, etc. L'animation c'est le suivi financier, l'accompagnement juridique, etc. qui s'arrête au 20 février 2025 et la convention OPAH qui s'arrête au 24 décembre 2024. L'idée c'est de prolonger jusqu'au 20 février 2025. Et vous avez les montants liés au tableau dans la note de synthèse. »

M. Vagneux :

« Simplement pour rappeler que lorsque nous avons approuvé l'avenant n° 1 je vous avais interrogé sur le fait qu'on risquait de dépasser au niveau des délais, que ma remarque a, comme souvent, été prise de haut, ignorée, et qu'on aurait pu s'épargner cet avenant n° 2 si dès l'avenant n° 1 on avait vu un petit peu plus loin. Malheureusement à Savigny c'est commun qu'on n'aille pas plus loin. »

M. le maire :

« Vous savez qu'il y a d'autres partenaires. C'est pas que la ville de Savigny. »

**A l'unanimité par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

**N'ayant pas pris part au vote : Pascal LEGRAND**

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 de la convention d'OPAH-CD de Grand-Vaux annexé à la présente.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

- **10/404 – FONDS DE SOUTIEN A GRAND-VAUX ET AUX PRES SAINT MARTIN AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**Rapporteur : M. Flower**

Préambule :

Le Fonds de participation pour Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin a pour objectif de soutenir les actions initiées par les associations sur le territoire de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin. Ce fonds de participation pour Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin se veut être un outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville. Aussi, une enveloppe de 10 000 € a été inscrite au BP 2024.

Il est destiné à :

- Financer des micro-projets ponctuels,
- Accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans le quartier prioritaire de Grand-Vaux et dans le quartier en veille des Prés-Saint-Martin,
- Soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité,
- Soutenir les actions de soutien à la parentalité,
- Soutenir les actions éducatives en direction des enfants et des adolescents (ouverture culturelle, développement de la pratique sportive ou culturelle, etc.),

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Des actions ou projets qui se tiennent dans le quartier prioritaire de Grand-Vaux ou le quartier en veille des Prés-Saint-Martin,
- Un fonds de participation réservé à des actions ou des projets ne constituant pas une aide au fonctionnement de l'association,
- Un budget global de l'action inférieur ou égal à 10 000 € (hors contributions volontaires). Les projets financés par la politique de la ville (ANCT, CAF, Département ou le Grand-Orly Seine Bièvre) et ayant besoin d'un cofinancement ne sont pas soumis à cette condition,
- Un budget équilibré,
- Une fourchette de subvention de la ville de 400 € à 3 000 €,
- Une priorité aux associations à envergure locale ou travaillant sur le champ du lien social.

Les projets ayant été financés au titre de la politique de la ville par l'ANCT (Agence nationale de la Cohésion des Territoires), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le FSIL ou le Conseil départemental de l'Essonne et pour lesquels un cofinancement est nécessaire seront prioritaires quel que soit le montant global du projet.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'octroyer aux associations des subventions comme suit :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Nom du Projet</b>	<b>Décision</b>
<b>Communauté Jeunesse – Antenne ANTEA</b>	ANTEA – Antenne Enfants Adolescents : Permanence d'un psychologue dans le quartier	2 000 €
<b>MJC François Rabelais</b>	Carré Or	500 €
<b>EVOLUSCIENCES</b>	A la découverte du monde scientifique	2 000 €
<b>Club de baseball softball « Les lions » de Savigny-sur-Orge</b>	Baseball dans les quartiers	2 000 €
<b>SAVIGNY HANDBALL 91</b>	Hand'quartier	3 000 €
<b>3<sup>ème</sup> Œil</b>	« Ensemble » Projet avec des seniors : Ateliers, restitution et spectacle de danse orientale, danse contemporaine et percussion	500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

Les associations subventionnées seront tenues de fournir un bilan qualitatif et financier du projet avant le 31 mai 2025 au plus tard.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations mentionnées dans le tableau.

#### Interventions :

##### M. Flower :

« Merci monsieur le maire. Donc ce fonds de participation permet de soutenir les actions initiées par les associations qui agissent à Grand-Vaux et aux Prés-Saint-Martin. L'enveloppe qui a été inscrite pour le BP 2024 est de 10 000 euros. Donc le nom des associations sont : donc on a communauté de jeunesse ANTEA, le nom du projet c'est ANTEA, antenne enfant-adolescent, permanence d'un psychologue dans le quartier, donc pour un montant de 2 000 euros. Ensuite on a l'association MJC François Rabelais, le nom du projet : Carré or, pour un montant de 500 euros. L'association Evolu'sciences, le nom du projet, A la découverte du monde scientifique, pour un montant de 2 000 euros. L'association club de baseball/softball les Lions de Savigny-sur-Orge, le nom du projet est Baseball dans les quartiers, pour un montant de 2 000 euros. L'association Savigny Handball 91, le nom du projet est Hand'quartier, pour un montant de 3 000 euros. Et enfin l'association 3<sup>ème</sup> Œil, le nom du projet est Ensemble, projet avec des seniors, ateliers, restitutions et spectacles de danse orientale, danse contemporaine et percussions, pour un montant de 500 euros. »

##### M. le maire :

« Voilà qui vient en complément du dispositif de l'Etat. »

##### M. Vagneux :

« Redire des choses que j'ai déjà dites à propos des garanties d'emprunt. Pascal Legrand m'a écrit « le rapport d'activité et le rapport financier n'ont pas été demandés aux associations car il s'agit d'un appel à projet simplifié ». Là encore, c'est une règle de base. C'est-à-dire qu'il ressort de la combinaison des articles L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 9 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 »

##### M. le maire :

« Encore une fois, monsieur Vagneux, dans le fond s'il vous plaît parce qu'on n'est pas là pour prendre un cours de droit. »

##### M. Vagneux :

« Une ville ne peut donner de subvention qu'à des associations qui lui font parvenir ses derniers rapports moraux et financiers sauf si elles viennent d'être créées. C'est pas le cas pour ces associations. Nous ne pouvons pas malheureusement accorder, légalement en tout cas, accorder de subvention à des associations qui n'ont pas fait la preuve, la transparence de leur crédibilité financière. Est-ce que si ces associations n'avaient pas signé de contrat d'engagement républicain, vous les financeriez ? Je ne pense pas. Donc pourquoi est-ce que vous refusez de vérifier l'état de leurs finances, ce qui est une obligation légale. Voilà et donc je reste sur la ligne qui est la mienne depuis le début de ce mandat qui est que je déférerai

systématiquement, alors après c'est contournable, mais je déférerai systématiquement là où il n'y a pas l'information du conseiller municipal. Et on va faire comme ce qui va se passer lundi. »

**A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

PRECISE que ce fonds permettra de financer les projets respectant les critères suivants :

- Des actions ou des projets qui se tiennent sur le quartier de Grand-Vaux ou le quartier des Prés-Saint-Martin,
- Un fonds de participation réservé à des actions ou des projets, et qui ne constitue pas une aide au fonctionnement de l'association,
- Un budget global de l'action inférieur ou égal à 10 000 € (hors contributions volontaires), les projets financés par la politique de la ville (ANCT, CAF, CD 91 ou EPT Grand-Orly Seine Bièvre) et ayant besoin d'un cofinancement n'étant pas soumis à cette condition,
- Un budget équilibré,
- Une fourchette de subvention de la ville de 400 € à 3 000 €,
- Une priorité aux associations à envergure locale, ou travaillant sur le champ du lien social.

DIT que ce fonds est doté d'une enveloppe de 10 000 euros inscrite au budget communal.

DECIDE d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Décision</b>
<b>Communauté Jeunesse - Antenne ANTEA</b>	Antea : Antenne Enfants Adolescents : Permanences d'un psychologue dans le quartier	2000 €
<b>MJC François Rabelais</b>	Carré Or	500 €
<b>Evoluscienes</b>	A la découverte du monde scientifique	2000 €
<b>Club de Baseball softball « Les lions » de Savigny-sur-Orge</b>	Baseball dans les quartiers	2000 €
<b>Savigny Handball 91</b>	Hand'quartier	3000 €
<b>3<sup>ème</sup> Oeil</b>	« Ensemble » Projet avec des seniors : ateliers, restitution et spectacle de danse orientale, danse contemporaine et percussion	500 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

DIT que les associations subventionnées seront tenues de fournir un bilan qualitatif et financier du projet avant le 31 mai 2025 au plus tard.

- **11/405 – REPRISE EN REGIE DE LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE GRAND-VAUX, DES PRES-SAINT-MARTIN ET DE LA MAISON DE QUARTIER EOLE**

**Rapporteur : M. Flower**

Préambule :

Savigny-sur-Orge a la chance de pouvoir compter au sein de son territoire, 3 maisons de quartiers dont 2 centres sociaux (Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin).

Gérées depuis plus de 15 ans successivement par l'IFAC et maintenant Léo Lagrange, ces structures sont devenues indispensables pour répondre aux besoins des habitants, pour créer du lien et favoriser la cohésion sociale.

En ce qui concerne la gestion financière et administrative, la Ville a conclu, en juillet 2021, un marché de service avec Léo Lagrange qui se doit de répondre spécifiquement aux termes du contrat en proposant des activités sociales, culturelles et de solidarité toute l'année. Ce marché prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Ainsi, les professionnels des maisons de quartiers sont donc des salariés de Léo Lagrange, travaillant dans des équipements entretenus et mis à disposition par la Ville et au service de tous les habitants.

Ces dernières années, la municipalité a parfois constaté un décalage entre les ambitions de la Ville inscrites au cahier des charges du marché et les activités mises en place.

Le fonctionnement des maisons de quartier est différent d'une structure à l'autre. Il varie au gré des changements de professionnels, de l'implication des bénévoles et des besoins des publics. De ce fait, la maison de quartier Eole, qui n'est pas agréée centre social, propose une programmation différente de celle des centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin.

Ces deux structures, situées en quartier prioritaire en pleine rénovation urbaine, bénéficient de dispositifs spécifiques de la CAF et de l'Etat pour mieux répondre aux problématiques sociales et éducatives diversifiées. Elles impliquent le recours à des professionnels aux compétences reconnues.

Education, réduction des inégalités, aides à la parentalité, dispositifs d'accompagnement des jeunes pour l'insertion professionnelle, lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique ou encore contre l'isolement des plus vulnérables : les défis ne manquent pas et ne demandent qu'à être renforcés.

Voilà pourquoi, la commune a décidé de reprendre en régie la gestion des maisons de quartier et des centres sociaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les objectifs sont simples :

- pérenniser les actions sociales et éducatives mises en place (déjà largement valorisées au sein du nouveau Projet Educatif de Territoire et d'une Convention Territoriale avec la CAF)
- renforcer les liens avec les usagers et maintenir un service public de qualité.

Cette démarche se veut également participative en (re)mettant les habitants au cœur du projet social des maisons de quartiers et en faisant d'eux de véritables acteurs de leurs quartiers.

Attachée aux valeurs d'entraide, de respect et d'ouverture, la Ville a à cœur de poursuivre le travail engagé tout en innovant et en rendant plus accessibles les services publics et l'accès aux droits.

Favoriser le rapprochement entre les maisons de quartiers – centres sociaux et les services municipaux nous semble donc le chemin le plus certain vers la prise en compte de tous les besoins, de toutes les interrogations et de toutes les envies des habitants de la petite enfance au bel âge.

Cette reprise permettra également de bénéficier de l'expérience des services municipaux pour rendre plus cohérentes et efficaces les politiques publiques municipales au sein de ces secteurs.

Les prochains mois seront donc consacrés à la concertation des bénévoles et des habitants dans le cadre du renouvellement des agréments des deux centres sociaux.

La Ville va également ouvrir les discussions avec les professionnels de Léo Lagrange pour les intégrer, s'ils le souhaitent, aux effectifs de la ville et à la mise en place de ce nouveau mode de gestion.

Pendant ce temps administratif, rien ne change pour les usagers et les bénévoles. Les maisons de quartiers et centres sociaux resteront des lieux d'écoute privilégiés, ouvriront aux horaires habituels, proposeront les mêmes activités et continueront de travailler pour améliorer le quotidien des habitants.

Il convient d'autoriser le maire à valider le principe de reprise en régie des centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et de la maison de quartier Eole au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et à ouvrir les négociations avec les personnels identifiés en vue d'une reprise à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La création des postes afférents et les modalités organisationnelles de la régie feront l'objet d'une délibération ultérieure présentée au conseil municipal.

## Interventions :

### M. Flower :

« Notre ville a trois maisons de quartier, Eole, et dont deux centres sociaux, Grand-Vaux et Prés-Saint-Martin. Ces maisons de quartier sont gérées par Léo Lagrange à travers un marché public qui prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Comme nous avons constaté ces dernières années un décalage entre les ambitions de la Ville et les activités mises en place qui dépendent du marché public qui reste figé dans le temps, nous souhaitons reprendre en régie la gestion des maisons de quartier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Alors les objectifs indiqués dans la note de synthèse sont pérenniser les actions sociales et les actions mises en place ainsi que renforcer les liens avec les usagers et maintenir un service public de qualité. Donc cette démarche se veut participative en mettant les habitants au cœur du projet social des maisons de quartier et en faisant d'eux de véritables acteurs de leur quartier. Cette reprise permettra également de bénéficier de l'expérience des services municipaux pour rendre plus cohérentes et efficaces les politiques publiques municipales au sein de ces secteurs. Ainsi les prochains mois seront consacrés à la concertation des bénévoles et des habitants dans le cadre du renouvellement des agréments des deux centres sociaux. La Ville va également ouvrir des discussions avec les professionnels de Léo Lagrange pour intégrer s'ils le souhaitent aux effectifs de la Ville et à la mise en place de ce nouveau mode de gestion. Bien évidemment pendant ce temps administratif rien ne change pour les usagers et les bénévoles. Donc il convient d'autoriser le maire à valider le principe de reprise en régie des centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et la maison de quartier Eole au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et ouvrir les négociations avec les personnels identifiés en vue d'une reprise à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. »

### M. le maire :

« Voilà, juste à préciser que c'est une délibération de principe, d'autres délibérations organisationnelles suivront, pour préparer la nouvelle organisation du service public. »

### M. Kouama :

« Chers collègues, les maisons de quartier se sont construites sur le tard. Tout d'abord, celle des Prés-Saint-Martin dans le milieu des années 90 sous l'impulsion de feu Simone Dussart élue au social. Avant les activités de soutien scolaire et récréatifs se passaient dans des caves aménagées du bâtiment 34, j'en ai encore le souvenir. Et pour les plus grands au local du bâtiment 20. Nous avons eu ensuite la maison de quartier de Grand-Vaux/Grand-Val entre fin 98 et début 99. Auparavant des espaces étaient aménagés dans des locaux du centre commercial servant de tiers lieu pour les jeunes du quartier. Pour finir nous avons eu Eole en 2005. Rien n'ayant existé auparavant sur le plateau. Au début des années 90, la majorité de l'époque avait passé un partenariat avec la MJC et les différents bailleurs des quartiers pour mener la politique de la ville dans ces territoires. Ce n'était que quelques temps après la construction des Prés-Saint-Martin que l'ancienne majorité avait décidé de confier la gestion du social des QPV à l'ex-association les Deux Rivières. En parallèle, la Ville avait financé sur plusieurs années le club d'athlétisme et ce financement nous permettait à nous autres gamins de pratiquer les disciplines de l'athlé de façon gratuite les mercredis et en compétition les week-ends. Comment ne pas évoquer les fêtes de quartiers qui au fil de temps se sont imposées comme le moment phare de l'animation de ces lieux. Comment ne pas évoquer tous ces souvenirs comme le jour où le regretté Tonton David était venu se produire. A l'exception de feu madame Simone Dussart, toutes les majorités de droite, je dis bien toutes les majorités de droite qui se sont succédées ont toujours manifesté un désintéressement voire un mépris pour les habitants des quartiers populaires. Cela s'est traduit par de mauvaises politiques de la ville pendant plusieurs décennies. En 2005, comme partout en France et dans les collectivités d'outre-mer, la ville a connu une période de troubles liée à la révolte populaire des quartiers et de banlieues françaises. La ville, par son premier représentant, avait décidé de dégainer l'ordonnance de 45 sur les mineurs au lieu d'apporter une réponse humaniste sur les différentes problématiques qui se posaient à cette époque. Un soir de fin novembre-début décembre si mes souvenirs sont bons, au plus fort des révoltes de 2005, feu Marsaudon s'était rendu aux Prés-Saint-Martin accompagné de son bain et du médiateur de la ville à la rencontre des habitants. L'heure était venue de dire tout le bien qu'on pensait de sa politique. Tout pour les seniors, rien pour la jeunesse. Comme la rencontre avait eu lieu sur le parking de la maison de quartier, des doléances ont été exprimées sur son fonctionnement car déjà à cette époque les activités proposées pour les plus jeunes étaient obsolètes en comparaison aux autres structures à vocation sociale se trouvant en QPV. A la fin de cet échange, feu Marsaudon avait lancé cette phrase : « La maison de quartier, si elle brûle, avec les assurances, je la reconstruirai sur deux étages. » Et nous lui avons dit que nous sommes autant que lui attachés à ce lieu. D'ailleurs il ne s'était rien passé. La gestion financière et hasardeuse et les diverses suspicions de détournement de fonds publics au sein de l'association les Deux rivières, avaient enfin poussé, en 2008, les autorités de la ville à procéder à un audit. Audit qui révélera de gros problèmes de management et j'en passe. La réalisation de cet audit avait été faite par l'IFAC et qui, comme par magie, remporta le marché de la gestion des maisons de quartier. Les premières années sous la direction de Cyril Migot, un changement s'était opéré de manière positive, de faire vivre ces structures mais malheureusement l'absence de projet

politique et de vision sur les mutations des maisons de quartier en centre social pour Grand-Vaux et les Prés, tout cela a poussé son directeur à la démission. Les différents changements de direction des centres sociaux n'ont pas permis à ramener un service à la population de qualité, et pire encore les pouvoirs politiques ont laissé les services tout décider faute de volonté politique. Comme vous le savez, je ne vais pas revenir dessus, nous avons commandé en 2020 un audit sur les centres sociaux et la maison de quartier d'Eole et trois options se sont présentées. Soit continuer comme si de rien n'était avec le risque d'une dégradation des services proposés. Soit changer de prestataire en repartant à zéro avec un travail paritaire, élus-professionnels sur un plan éducatif local et en parallèle la création d'un service Jeunesse et à la fin des travaux paritaires, soit on préparait un retour en régie en s'appuyant sur une période transitoire avec l'appui d'un prestataire auquel nous fournissons un cahier des charges revu. Soit enfin la mise en régie immédiate au risque de mener une politique chaotique pour les QPV. Nous avons choisi la deuxième option. Malheureusement nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout pour les raisons que nous connaissons. Mesdames, messieurs, vous semblez vous orienter vers une mise en régie en espérant sans doute faire des économies. Comme vous l'avez fait en arrivant en 2021 en réduisant les budgets. Votre programme en 2021 illustre votre vision des quartiers populaires et surtout l'absence d'une politique sociale claire. Les risques de perdre l'agrément CAF pour les centres sociaux sont grands et le recrutement de référents de famille ne sera pas facile comme le montrent les démissions qui ont déjà lieu. Les objectifs que vous vous êtes fixés sont flous et nous apprennent en rien sur le projet que vous comptez mettre en place et encore moins sur sa traduction budgétaire. Quid des différents dispositifs comme le CLAS ou le relai maternel ou de la formation BAFA ? La ville sera-t-elle toujours partenaire ou pas du centre de loisirs de la police nationale qui permet aux jeunes des quartiers populaires de participer à des activités ludiques, sportives et citoyennes organisées par les policiers. Nous avons un tissu associatif local pauvre dans nos quartiers et qui essaie pourtant de faire au gré des opportunités qui leurs sont laissées. Avec quels acteurs existants comptez-vous demain partager les locaux ? Sur quel soutien institutionnel comptez-vous vous appuyer ? Qu'avez-vous initié pour créer un consensus nécessaire avec les différents groupes politiques de la commune ? Quels objectifs opérationnels en direction des habitants et en particulier de la jeunesse comptez-vous poursuivre ? Autant de questions sans réponses au moment où le conseil s'apprête à décider de passer en régie ou pas. Comment voulez-vous que nous nous prononcions sur un dossier pourtant si important et si mal préparé au point qu'on a l'impression que le seul objectif était de dégager Léo Lagrange comme vous l'avez d'ailleurs, comme vous vous êtes déjà vanté auprès de nombreux de nos administrés. Nous ne sommes pas opposés par principe à la régie, bien au contraire, mais cela suppose un minimum de préparation, de concertation, de réflexion et ensuite de travail. En l'état, rien n'y est. Nous nous refusons de nous prononcer sur une délibération bâclée. Merci. »

#### M. le maire :

« Je vais répondre sur la délibération bâclée puisque c'était mon premier propos avant de vous céder la parole mais comme vous avez préparé votre intervention vous ne l'avez pas adaptée. Je disais bien que c'était une délibération de principe. Ensuite la suite, pour le coup c'est redondant, mais sera concertée avec les équipes de Léo Lagrange, avec les habitants. Parce que je ne conçois pas un développement des politiques publiques sans y associer ceux qui vont y être les bénéficiaires, en tout cas les utilisateurs. Ensuite, vous parlez des résidents de famille, des référents de famille pardon, et de la difficulté de recrutement. Si on ne se focalise qu'aux Prés-Saint-Martin, il y a eu des problèmes, et je ne reviendrai pas sur le fait que vous me fassiez dire des choses sur Léo Lagrange parce que j'ai aussi dit que quelle que soit l'association ou l'entreprise, l'IFAC ou Léo Lagrange, la régie, enfin le marché public ne me paraît pas adapté parce qu'on ne peut pas adapter et on ne peut pas rendre efficient le service public avec un cahier des charges qui est déterminé pour X années. En régie, on peut adapter, on peut développer des politiques publiques d'une année sur l'autre en fonction des besoins aussi qui mutent et qui bougent et qui changent des habitants. Pour revenir aux référents de familles, il y a eu des problématiques de direction aux Prés-Saint-Martin, je ne vous l'apprends pas, et il y a deux référents de familles qui sont partis à ce moment-là, qui ont démissionné à ce moment-là. Rien à voir avec le marché. Ici aujourd'hui, il y a une référente de familles qui s'en va mais rien à voir avec la situation actuelle, qui suit son mari qui est muté. Voilà. En tout cas, j'ai entendu quelque chose qui m'a fortement déplu, parce que ça ne plait pas à mon adjoint aux finances, mais le but de cette régie n'est pas de faire des économies mais de rendre efficient un service public. Sachez, monsieur Kouama, que, alors on est arrivés en décembre 2021 donc les choix, pardon mais 17 décembre 2021, ne m'attribuez pas les choix de 2021 s'il vous plait ni à mon équipe. Par contre, le but n'est pas de faire des économies mais de rendre plus efficient le service public et c'est ce que je vous ai dit, entre la régie, le marché, le cahier des charges, etc. Ensuite, c'est quelle politique publique on veut développer ? L'accès au droit, l'accès au logement, l'accès au travail ? Quelle tranche d'âge on veut viser ? Les 0-25 ans, les 0-30 ans, les 0-35 ? Et quels sont les besoins ? Et tout ça, et vous l'avez bien dit, c'est une, ça va être concerté. Le programme social, la gestion va être concertée avec les habitants. Et la concertation a d'ailleurs commencé depuis quelques années maintenant. Enfin je vais dans les quartiers, je parle aux gens. Je sais, enfin ils me disent leurs besoins. Voilà encore une fois, je comprends votre impatience mais ce n'est qu'une délibération de principe et il y aura d'autres délibérations et c'est à ce moment-là qu'il faudra monter ensemble la politique publique de demain. »

M. Vagneux :

« Alors vous l'avez rappelé, c'est une délibération de principe. Ce qui fait qu'elle n'est même pas déférable au tribunal administratif. Moi j'ai d'abord été choqué de lire sur les réseaux sociaux, c'était de mémoire le 5 septembre 2024, que ça y est la Ville avait décidé, donc finalement le conseil municipal on s'en fout, la Ville avait décidé, donc par la voix de son maire, que ça y est on procédait à la reprise en régie. Alors si cette délibération-là, elle n'est pas critiquable, en revanche, la délibération finale sera critiquable en regardant quelle a été la procédure, ce qui s'est fait. Et normalement, une telle délibération de principe, en tout cas c'est la jurisprudence administrative, elle ne peut, comme tout ce qui concerne en fait un mode de gestion du service public local et donc on aurait pu déjà en parler sur la première délibération. C'est l'ordonnance que j'ai obtenue ce matin au tribunal administratif. Vous avez pas fait »

M. le maire :

« Madame Coëtmeur je pense que vous vouliez prendre la parole. »

M. Vagneux :

« ....fini »

M. le maire :

« Bah non non c'est bon. Le tribunal administratif 15 fois dans la même phrase. »

Mme Coëtmeur :

« Alors vous avez en partie répondu à certaines de mes questions donc je ne vais pas les reposer. Par contre j'ai une autre question. Avez-vous demandé l'appui à la fédération des centres sociaux qui se trouve à Morsang ? Dans le cadre du projet de reprise en régie. »

M. le maire :

« Je pense que madame Faure qui gère ça doit connaître. Mais là... »

Mme Coëtmeur :

« Ah oui d'accord. Vous ne savez pas. »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux mais pas pour faire des leçons de droit je vous préviens tout de suite. »

M. Vagneux :

« Alors ce qui m'intéresserait de savoir c'est, par exemple Anne-Marie Gérard et Daniel Guetto qui étaient déjà là il y a 15 ans lorsque la Ville a décidé d'abandonner le système qui existait donc que Patrice a rappelé, avec notamment l'association des Deux rivières et d'autres partenaires, et qui a décidé de passer un marché public »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Plait-il ?

M. le maire :

« Non non rien je faisais une réflexion et je crois que monsieur Senicourt avait la même. »

M. Vagneux :

« Je sais pas. Il y a 15 ans, vous prenez une décision et aujourd'hui »

M. le maire :

« Enfin vous prenez, il y a 15 ans, pardon... »

M. Vagneux :

« C'est bien pour ça que je me suis adressé à Anne-Marie Gérard et à Daniel Guetto qui étaient déjà là il y a 15 ans. Et donc je ne comprends pas pourquoi est-ce que eux qui trouvaient le système si vertueux il y a 15 ans et qui abhorraient la régie, aujourd'hui veulent repasser en régie, veulent passer en régie. Voilà j'ai un petit peu de mal à comprendre. Je vous ai demandé le CCAP, le CCTP et personnellement je ne lis rien dedans qui bloque la Ville. C'est-à-dire que c'est le cas, en tout cas pour tous les appels d'offre ou tous les marchés publics, c'est normalement la Ville qui est donneuse d'ordre. Donc vos arguments pour repasser en régie ne sont absolument pas justifiés. Et on voit les difficultés, d'ailleurs c'est vous qui avez répondu et c'est pas monsieur Flower, mais on voit les difficultés que vous avez à justifier. Et donc aujourd'hui il faudrait peut-

être nous dire maintenant cette délibération et avant d'aller plus loin quels sont les avantages et les inconvénients de gérer en régie ou de continuer à gérer avec le marché public. Et je n'arrive pas réellement à comprendre dans vos différents arguments qu'est-ce qui ne va pas dans le marché public sinon que vous ne le contrôlez pas. Mais ça on a remarqué que »

M. le maire :

« Mais si on le contrôle monsieur Vagneux. A tel point que quand je parle d'efficience du service public c'est que dans un cahier des charges il y a des choses, il y a des réalités de terrain. Vous parlez, vous demandez l'avis de Daniel Guetto et Anne-Marie Gérard il y a 15 ans. Il y a 15 ans, la vie et les besoins des habitants du quartier n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Point. Si on se réfère qu'au marché public. En 2022, on met une pénalité de 29 000 euros. Parce que certaines actions étaient réalisées, qui n'étaient pas au cahier des charges, et d'autres actions qui n'ont pas trouvé leur public étaient dans le cahier des charges et n'étaient pas réalisées. En 2023, on aurait pu, je dis bien on aurait pu leur infliger 52 000 euros de pénalités. Nous ne l'avons pas fait. Cette année, alors je n'ai plus le montant en tête mais il était de la même épure. Nous ne l'avons pas fait. Voilà. Vous voulez une question sur l'efficience du service public, sur l'adaptabilité du service public entre un cahier des charges et une régie. Après c'est une régie simple. C'est pas une régie avec un budget annexe. »

M. Senicourt :

« Oui effectivement sur le principe on est complètement d'accord. Ensuite effectivement c'est le cahier des charges qui sera important et donc effectivement l'appui de la fédération pourra être important. Et nous nous jugerons sur ce cahier des charges. Il y a un deuxième aspect, c'est quand même l'implication des habitants. Alors on pourrait rêver de trois maisons de quartier autogérées, enfin j'irai pas jusqu'à proposer ça. La forme associative avait au moins l'avantage, donc c'était des associations avec un conseil d'administration donc ils avaient une implication sur la politique suivie. Je pense que, enfin nous nous essaierons de faire des propositions et d'être très vigilants sur l'implication effectivement des personnes concernées par ces centres sociaux. Le plus important c'est effectivement les conditions de réussite. Il y a un petit aspect, avec ma casquette gestion là, pour qu'il y ait transparence il faudra détourner les chiffres. Si c'est mêlé dans le budget on n'y verra rien. »

M. le maire :

« Par exemple sur le 012 »

M. Senicourt :

« Je sais pas s'il y aura un organisme, on ne va pas créer un organisme. Donc il faudra effectivement »

M. le maire :

« détourner parce que c'est pas un budget annexe. Il faudra détourner pour bien »

M. Senicourt :

« une présentation spécifique. Alors vous allez terriblement augmenter les effectifs, la masse salariale. Là aussi si on veut qu'il y ait transparence, il faudra nous présenter, nous faire des présentations à périmètre constant parce que sinon on n'y verra rien. »

M. Darmon :

« C'est 011 et 012. »

M. Senicourt :

« C'est quand même, là vous allez entrer dans la phase budgétaire. C'est dans l'année 2024. Si tout ça n'est pas fait, il n'y aura pas transparence. »

M. le maire :

« Oui oui mais là, mais bien sûr que ce sera fait. Parce que sinon comme c'est une régie simple ça sera fondu dans le budget global. Le 011 et le 012. »

M. Kouama :

« Alors je voulais dire quelques petits propos. Déjà premier propos c'est concernant la mandature de monsieur Mehlhorn où à cette époque, et je pense que monsieur Flower peut répondre aussi à ce que je vais dire, Monsieur Mehlhorn avait rencontré quand même plusieurs difficultés avec l'ancien directeur de l'IFAC, occasionnant même aussi des pénalités sur le marché et à aucun moment l'IFAC n'a été menacé du marché. Ça c'est un premier point. Deuxième point je vous avais parlé tout à l'heure des différents dispositifs qui me tiennent à cœur comme le CLAS, comme le relais maternel et aussi surtout est-ce que le partenariat avec le centre national de la police va se poursuivre. Sur ça vous nous avez »

M. le maire :

« Oui j'ai pas répondu mais en fait on va aller chercher le plus grand nombre de partenariats possibles. Les partenariats qui fonctionnent mais que ce soit avec le monde associatif, la police, les commissariats ouverts, entre autre. »

M. Kouama :

« Ok. Et je chuterai par là le fait de revenir sur l'association et là je vais parler aux plus anciens, monsieur Guetto je pense qu'il va comprendre, le fait de revenir au système associatif c'est un risque de régression. Pourquoi je dis de régression ? C'est parce qu'à un moment donné, l'association elle avait très très peu d'idées donc il a fallu quand même chercher une fédération ou plus ou moins des professionnels qui savent bien gérer ce genre de structures. D'autant plus que, comme je vous l'avais expliqué, on était passé de maison de quartier à centre social. C'est pas la même chose. Ce ne sont pas les mêmes financements. Et le risque est très très grand de perdre les agréments CAF. Voilà. »

M. Vagneux :

« Donc je suis toujours bien embêté parce que c'est normalement ce soir qu'on devrait évoquer la question des coûts. En tout cas des coûts des différents modes de gestion. Et puis des tarifs pour la population. Et on n'a aucune visibilité. »

M. le maire :

« Alors non parce que c'est une délibération de principe encore une fois. Et tant qu'on n'a rien arrêté avec vous et les habitants on ne va pas commencer à voter des tarifs. »

M. Vagneux :

« Non mais on doit au moins dire que justement on passe en régie parce que ça va être plus intéressant. Ce qu'il faut qu'on sache simplement c'est si ça va être plus cher ou moins cher pour la population. C'est uniquement ce que la jurisprudence administrative demande. Je finis j'ai encore trois points s'il vous plaît. Quid du conseil citoyen ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui le conseil citoyen est porté par la fédération Léo Lagrange. Alors je sais que la préfète m'a écrit que le conseil citoyen ne se réunissait plus, pourtant j'ai les preuves qu'il continue de se réunir. Bon passons. Par rapport à l'agrément, par rapport aux questions des agréments. Le seul avantage finalement des structures telles que l'IFAC, Léo Lagrange, les Francas ou autres c'est qu'elles bénéficient d'agréments qui leur permettent de gérer d'une certaine manière, et notamment en pouvant, en ayant le droit de recourir à plus de bénévoles dans leur cas et moins d'animateurs agréés parce que ceux qu'elles ont sont plus professionnels que ceux que peut recruter une association. Donc qu'en est-il ? Et puis d'autres choses qui me font peur c'est notamment au niveau de la question des embauches, vous l'avez évoqué tant au début du conseil qu'avec le 012, est-ce que vous êtes certain alors que le régime salarial n'est pas du tout le même que les personnes qui aujourd'hui travaillent pour Léo Lagrange ont envie et intérêt de revenir ou de venir s'intégrer à la commune ? Moi je n'en suis pas certain et donc j'ai très peur de ce qui peut arriver au 1<sup>er</sup> septembre, au 1<sup>er</sup> juillet 2025. D'autant que, et ça on l'a vu et c'est une critique globale, mais pour faire venir à Savigny des médecins, des commerçants, les différents services, pour embaucher les 40 personnes qui nous manquent pour compléter le tableau des emplois permanents, vous n'y arrivez déjà pas. Alors pourquoi est-ce que vous arriveriez plus sur ce sujet ? Je vous remercie. »

M. le maire :

« Ce sont des métiers spécifiques et effectivement tous les agents de Léo Lagrange sont reçus actuellement et je ne vais pas parler RH, accompagnés par les RH, les RH de Léo Lagrange, je ne vais pas préjuger de leur décision. Monsieur Defrémont. Et ça clôturera les débats. »

M. Defrémont :

« Merci de me laisser la conclusion. J'ai bien écouté tout le monde et à ce titre d'ailleurs, le témoignage de monsieur Patrice Kouama est intéressant. Je pense que c'est le seul d'ailleurs qui soit, qui ait été en mesure de nous montrer tout l'historique de cette affaire-là, puisqu'il était effectivement, il a vécu toute son enfance, son adolescence dans ces quartiers. Et cette expérience, elle devrait être porteuse de sagesse et devrait nous permettre d'éviter de commettre des erreurs. Or, il me semble qu'aujourd'hui nous prenons le problème complètement à l'envers. Ce qui pêche aujourd'hui, ce sont les objectifs, le manque d'objectifs politiques, ce qui constitue l'intention en matière d'intervention sociale ou en direction de la jeunesse. La décision de principe de passer en régie ou de rester en marché ne peut venir qu'après. C'est un instrument le fait de passer par un marché. Mais il faut encore avoir une intention. Et on ne peut pas non plus se cacher derrière la concertation avec les habitants parce que la politique existe. Et s'il existe c'est parce qu'il fait des propositions. Et donc on a besoin de réfléchir tous ensemble pour une fois et non pas seulement le maire et son entourage, sur ce qu'on devrait donner comme rôle à la commune en matière d'intervention sociale et en matière de jeunesse. On a de gros besoins dans ce domaine. Je rappelle qu'on a un seul intervenant en

matière de médiation et pourtant lorsque ça chauffe on en aurait besoin de plusieurs. Voilà c'est qu'un exemple parmi des tas d'autres. Donc on aurait besoin d'avoir une réflexion collective et ensuite éventuellement, de décider de passer en régie ou de rester en marché. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Dans ces conditions-là effectivement nous on ne va pas pouvoir se prononcer. Comme tout à l'heure. »

M. le maire :

« Vous ne prenez donc pas part au vote ? »

M. Defrémont :

« Bah non. On marche à l'envers là. Comme d'habitude. »

M. le maire :

« Très bien monsieur Defrémont. On passe néanmoins au vote. »

**A l'unanimité par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 6**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Olivier VAGNEUX**

**N'ont pas pris part au vote : Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA**

Le Conseil municipal

APPROUVE le principe de reprise en régie de la gestion des centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et de la maison de quartier Eole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

PRECISE que la forme juridique de la régie et la création des postes feront l'objet d'une délibération ultérieure.

## **ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

### **– 12/406 – ORGANISATION SCOLAIRE POUR LES ECOLES**

**Rapporteur : Mme Viezzi**

Préambule :

Par courrier du 25 juin 2024, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, a rappelé que l'organisation du temps scolaire pour les écoles arrivait à échéance au 31 août 2024.

Dans le cadre de l'année scolaire 2024-2025, la ville souhaite maintenir la semaine de quatre jours (fermeture le mercredi) pour les dix-sept établissements scolaires de la commune.

Les services de la DASEN vont établir un nouvel arrêté renouvelant pour trois années cette organisation.

Lors des dix-sept conseils d'école du troisième trimestre de l'année scolaire 2024/2025, il a été acté le maintien des horaires des écoles comme précisé dans le tableau ci-dessous.

<b>Ecoles maternelles et primaire</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Chateaubriand	8h45 - 12h00	13h45 - 16h30
St Exupéry	8h25 - 11h40	13h40 - 16h25
Ferdinand Buisson maternelle	8h25 - 11h40	13h40 - 16h25
Les Marguerites	8h25 - 11h45	13h45 - 16h25
Louise Michel	8h35 - 11h50	13h50 - 16h35
Mermoz	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aristide Briand	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Kennedy	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Jules Ferry	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aimée Leclerc	8h15 - 11h30	13h30 - 16h15

Et son Annexe Aimée Leclerc	8h25 - 11h35	13h35 - 16h25
<b>Ecoles élémentaires</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Jules Ferry 1	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Jules Ferry 2	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Kennedy	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aristide Briand	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
St Exupéry	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Louise Michel	8h35 - 12h00	14h00 - 16h35
Ferdinand Buisson	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30

L'ouverture des portails, avant l'entrée dans les classes, a lieu 10 minutes avant l'horaire indiqué.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les horaires des écoles de la ville pour cette rentrée 2024/2025.

Interventions :

Mme Viezzi :

« Merci monsieur le maire. Donc nous avons été contactés par courrier par la DASEN pour rappeler que l'organisation du temps scolaire pour les écoles arrivait à échéance au 31 août 2024. Donc dans le cadre de l'année scolaire 2024/2025, la Ville souhaite maintenir la semaine de quatre jours avec fermeture des écoles le mercredi pour les 17 établissements scolaires de la commune. Donc on va établir un nouvel arrêté renouvelé pour 3 ans sur cette organisation. Et donc il vous est présenté les horaires d'ouverture et de fermeture, enfin et de sortie des 17 écoles pour l'année scolaire 2024/2025. »

Mme Coëtmeur

« Selon les travaux de nombreux chrono biologistes, ce rythme est néfaste pour la concentration et l'apprentissage des jeunes élèves. Les enfants apprendraient mieux le matin. De plus la semaine de 4 jours est propice à la disparition des heures d'enseignement d'éducation physique et sportive, d'éducation artistique mais aussi des activités d'éveil. Conséquence, l'académie nationale des médecines déplore que l'enfant ne soit pas au centre de la réflexion autour de l'aménagement du temps scolaire. Même son de cloche du côté de l'observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes, qui regrette que l'enfant soit oublié dans ce débat. Donc nous nous abstenons. »

M. le maire :

« Il me semble que les quatre jours ont été mis en place par François Hollande. Il me semble ? Je crois. Puisqu'on a connu un maire qui avait cadenassé un portail. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui je ne sais pas bien. »

M. Vagneux :

« Donc je vais aller dans le sens de Nathalie Coëtmeur et je vais vous proposer un amendement qui consiste après le dixième paragraphe à ajouter que nous nous engageons à organiser un débat sur le maintien de la semaine de quatre jours. Il m'a été dit en commission que c'était un sujet impopulaire mais vous aimez l'impopularité et à plus forte raison que par exemple vous avez eu le courage de décider de l'implantation, l'installation de trottinettes électriques alors que la population était majoritairement hostile. »

M. le maire :

« Ce n'est pas le sujet et vous avez une question orale là-dessus. Alors ramenez-moi votre amendement s'il vous plaît. »

M. Vagneux :

« Oui j'arrive et puis deuxième chose, moi je lis 18 lignes dans le tableau. Donc madame Viezzi qui nous parle de 17 écoles. Pour moi l'annexe Aimée Leclerc n'est pas »

Mme Viezzi :

« C'est une école monsieur. »

M. Vagneux :

« Oui merci. C'est une école. »

M. le maire :

« Sandrine, je ne t'ai pas donné la parole. »

Mme Viezzi :

« Ce n'est pas une école. »

M. Vagneux :

« Si c'est une école. »

M. le maire :

« Je ne crois pas t'avoir donné la parole Sandrine. Et j'allais dire, regardez la dernière ligne du tableau Ecole maternelles et primaires, il y a marqué Aimée Leclerc et son annexe Aimée Leclerc. Ce n'est pas tout à fait la même chose entre une école et une annexe. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Et bien vous direz ça à l'inspectrice académique. »

Amendement présenté par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Après le dixième paragraphe,

Il est ajouté :

« S'ENGAGE à organiser un débat sur le maintien de la semaine de quatre jours. »

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 8**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR,**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI,**

**REJETTE l'amendement**

M. Defrémont :

« C'est juste une remarque en passant. Alors effectivement il y a eu un maire qui a cadenassé les écoles. Il y en a même eu un en devenir qui a coupé les chaînes avec un coupe-boulon. Mais c'est la petite histoire. En revanche, je voudrais souligner le fait que madame Coëtmeur a parfaitement raison sur ses remarques sur les rythmes circassiens, je crois, c'est comme ça qu'on les appelle. Elle a été à bonne école puisqu'elle était dans une association de parents d'élèves qui défendait effectivement l'école le mercredi. Cela dit moi j'avoue que j'ai renoncé à me prononcer contre ou même à m'abstenir en me disant que peut-être dans une prochaine mandature on serait amené à revoir cette question. Sachant qu'elle dépend très largement des orientations nationales. »

M. le maire :

« C'est ce que j'allais dire. Malheureusement, c'est des horaires qui sont vus avec l'Education nationale. Donc, voilà. »

**A l'unanimité par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR**

Le Conseil municipal

APPROUVE les horaires des dix-sept établissements scolaires comme suit :

<b>Ecoles maternelles et primaire</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Chateaubriand	8h45 - 12h00	13h45 - 16h30
St Exupéry	8h25 - 11h40	13h40 - 16h25
Ferdinand Buisson maternelle	8h25 - 11h40	13h40 - 16h25
Les Marguerites	8h25 - 11h45	13h45 - 16h25
Louise Michel	8h35 - 11h50	13h50 - 16h35
Mermoz	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aristide Briand	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Kennedy	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Jules Ferry	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aimée Leclerc	8h15 - 11h30	13h30 - 16h15
Et son Annexe Aimée Leclerc	8h25 - 11h35	13h35 - 16h25
<b>Ecoles élémentaires</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Jules Ferry 1	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Jules Ferry 2	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Kennedy	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Aristide Briand	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
St Exupéry	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30
Louise Michel	8h35 - 12h00	14h00 - 16h35
Ferdinand Buisson	8h30 - 11h45	13h45 - 16h30

## **SPORTS**

- **13/407 – DENOMINATION DE LA TRIBUNE DU GYMNASE CHEYMOL « CHRISTIANE MIRET »**

**Rapporteur : M. Legrand**

Préambule :

Figure incontournable du club de basket-ball à Savigny-sur-Orge et dans le département de l'Essonne, Christiane Miret nous a quittés le 24 juillet 2020 à l'âge de 82 ans après un combat contre la maladie. Sa présence constante et bienveillante avec chacun, dès leur plus jeune âge, a marqué des générations de basketteurs à Savigny et ailleurs.

Arrivée au Club Olympique de Savigny – section Basket en 1971 pour accompagner ses enfants puis ses petits-enfants, Christiane Miret a toujours été présente au sein du club en lui portant assistance dans son fonctionnement : inscriptions, entretien des maillots, tenue de la table de marque et de la buvette, organisation de fêtes, d'assemblées générales, de lotos, du tournoi Jean Miret et bien d'autres tâches. Christiane Miret a donné un réel sens au mot bénévolat.

Il est proposé au Conseil municipal par la présente délibération de nommer la tribune du gymnase « Léon Cheymol » : « Christiane Miret » en sa mémoire.

Interventions :

M. Legrand :

« Merci monsieur le maire. Donc Christiane Miret est arrivée au club de basket-ball en 1971 pour accompagner ses enfants et pendant presque 50 ans elle a été de toutes les aventures et histoires du club. Elle a œuvré en tant que bénévole dans tout ce qui est imaginable. Dans l'organisation des événements, à l'entretien des maillots en passant par la table de marque, et encore la buvette, etc, etc. Il est donc proposé au conseil municipal de nommer la tribune du gymnase Léon Cheymol, Christiane Miret en sa mémoire. »

M. le maire :

« Demande des enfants que nous avons bien évidemment acceptée. »

M. Vagneux :

« C'est une remarque sarcastique par rapport à un précédent fâcheux. Avez-vous bien vérifié l'orthographe. »

M. le maire :

« Oui merci monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Merci. »

**A l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

DECIDE de dénommer la tribune « Christiane Miret » l'espace sportif dédié à la pratique du basket-ball au sein du gymnase « Léon Cheymol », en reconnaissance à celle qui a participé à l'essor du basket-ball à Savigny-sur-Orge depuis 1971.

- **14/408 – MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT DES ETABLISSEMENTS AQUATIQUES POUR LES STAGES « SAVOIR-NAGER »**

**Rapporteur : M. Legrand**

Préambule :

La Ville organise des sessions d'apprentissage à la nage à destination des enfants scolarisés de la grande section maternelle au CM2.

Pour atteindre cet objectif, elle souhaite utiliser la piscine Berlioux ou le centre aquatique des Portes de l'Essonne à Athis-Mons pour l'utilisation des lignes d'eau et des cours prodigués par son personnel qualifié.

Ces stages d'apprentissage se dérouleront, en matinée, durant les vacances scolaires selon un planning prévisionnel, établi comme suit :

Vacances Toussaint :	du 21 octobre au 25 octobre 2024 (20 enfants de + 6 ans)
Vacances d'hiver :	du 24 au 28 février 2025 (20 enfants de + 6 ans)
Vacances de Printemps :	du 14 au 18 avril 2025 (15 enfants de - 6 ans)
	du 22 au 25 avril 2025 (stage 4 jours, 20 enfants de + 6 ans)
Été 2025 :	du 7 au 11 juillet 2025 (20 enfants de + 6 ans)
	du 15 au 18 juillet 2025 (stage 4 jours, 20 enfants + 6 ans)
	du 21 au 25 juillet 2025 (15 enfants de - 6 ans)
	du 28 juillet au 1 <sup>er</sup> août 2025 (20 enfants de + 6 ans)
	du 04 au 08 août 2025 (20 enfants de + 6 ans)
	du 11 au 14 août (stage 4 jours, 20 enfants + 6ans)
	du 18 au 22 août (15 enfants de - 6ans)
	du 25 au 29 août (20 enfants de + 6 ans)

Les groupes seront acheminés par car au centre aquatique Les Portes de l'Essonne à Athis-Mons ou à la piscine Berlioux de Juvisy-sur-Orge.

Les enfants inscrits pendant ces périodes de vacances aux centres d'accueil de loisirs pourront participer à cette opération.

Les groupes seront limités à 20 enfants par semaine pour les élémentaires et 15 enfants par semaine pour les grandes sections de maternelle. Les enfants encadrés par des animateurs municipaux et des maîtres-nageurs du centre aquatique accéderont à des cours avec des objectifs ciblés pour chaque public.

Cette opération répond avec cohérence aux attentes formulées par le décret 2015-847 du 9 juillet 2015, dans lequel le ministère de l'Education nationale indique que l'apprentissage à la nage pour tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

Le montant forfaitaire de l'opération s'élève à 9 585 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition à titre payant des établissements nautiques pour les stages « savoir nager ».

Interventions :

M. Legrand :

« Alors c'est à titre payant. »

M. le maire :

« J'ai dit quoi ? »

M. Legrand :

« Gratuit. »

M. le maire :

« On aime la gratuité mais à un moment donné la gratuité a un prix. Donc c'est bien à titre payant pardon. »

M. Legrand :

« Donc il s'agit du renouvellement d'une convention entre l'EPT et la ville de Savigny-sur-Orge afin de mettre à disposition à titre payant sur le centre aquatique d'Athis Mons ou de Juvisy, des stages d'apprentissage pour les enfants. Vous trouverez dans la note de synthèse le planning pour l'année scolaire 2024-2025. Et à noter que le tarif unitaire reste inchangé par rapport à l'année dernière. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention. »

M. Defrémont :

« Merci. Alors c'est une très bonne chose que d'organiser des sessions d'apprentissage de la natation durant les vacances scolaires. C'est au total, si j'ai bien compté, plus de 200 enfants qui pourront y accéder sur une population malgré tout de l'ordre de 2 000 enfants. L'absence de piscine à Savigny, ville de près de 40 000 habitants a toujours fait couler beaucoup d'encre, à défaut de faire couler du chlore, en période électorale surtout. Il faut ajouter que le réseau de piscines, pour la plupart transférées au GOSB, est deux fois plus dense au nord du territoire qu'au sud. Et qu'il est plus facile pour un enfant du Val-de-Marne d'apprendre à nager qu'un enfant du nord-Essonne. Nous approuvons cette délibération et nous appelons par ailleurs à approfondir la réflexion pour que dans les années à venir, sur les possibilités d'améliorer nos capacités d'accueil d'une façon ou d'une autre pour donner à chaque enfant les mêmes chances d'apprendre à nager. »

M. le maire :

« Rassurez-moi, vous ne nous annoncez pas que vous mettez dans votre programme la construction d'une piscine. Pas vous monsieur. »

M. Defrémont :

« Non non. Vous avez bien vu que j'ai dit d'une façon ou d'une autre. »

M. le maire :

« Je préfère une façon que l'autre. »

M. Vagneux :

« Tout d'abord remarquer, et je vous en félicite, que cette année nous ne signons pas deux conventions mais une seule convention. Donc je vous félicite d'avoir pu fondre dans un même document la mise à »

M. le maire :

« Oui sur le fond monsieur Vagneux. Mais j'accepte vos félicitations, pour une fois. »

M. Vagneux :

« Voilà alors par contre une critique parce que l'un ne va pas sans l'autre. Je ne suis pas d'accord avec l'autorisation pour la signature de cette convention, des conventions ultérieures 2025, 2026. Non non non. »

M. le maire :

« Oui d'accord. »

M. Vagneux :

« Oui non mais non. C'est dans le projet de délibération. »

M. le maire :

« Oui oui j'ai bien noté. »

M. Vagneux :

« Donc en tout cas pour ma part je ne vous autorise pas pour les conventions 2025, 2026. »

M. le maire :

« Ben votez contre alors. »

M. Vagneux :

« Voilà et dernière chose. Je voulais délibérer par rapport au projet de convention tel qu'il sera signé. Or l'article 3 est occulté et simplement vous rappeler que tant le président de l'EPT, c'est 820 000 habitants, que le préfet du Val-de-Marne, c'est 1 300 000 habitants, 500 000 de plus que l'Essonne, nous ont, m'ont communiqué la convention désoccultée. Et en plus ils l'ont fait sur le fondement des dispositions du CRPA et pas du CGCT. Donc je ne comprends pas pourquoi est-ce que vous le refusez aux conseillers municipaux et je demande la convention désoccultée. »

M. le maire :

« Très bien. »

Mme Coëtmeur :

« Désolée je reviens un tout petit peu en arrière sur ce que vous avez dit parce que j'ai vérifié. J'étais pas sûre donc j'ai pas répondu. C'est Macron qui a mis 4 jours. »

M. le maire :

« C'est presque pareil. Il a été ministre de l'homme. Je rigole, je rigole. Pardon. Je ne veux pas lancer ce débat-là. Mais on m'a traité de macroniste tout à l'heure. Mais bon ça m'a fait marrer moi qui n'ai jamais voté Macron. »

Mme Coëtmeur :

« Juste pour info c'était en 2017. C'était en 2017. Sous Hollande c'était sur 4 jours et demi mais c'était le mercredi matin et plus le samedi matin. C'est tout. »

M. le maire :

« C'est pour ça que j'ai dit « il me semble ». On rectifiera. »

**A la majorité par 35 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI,**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

APPROUVE la convention de mise à disposition à titre payant des établissements nautiques de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour les stages « savoir nager ».

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer cette convention et les conventions ultérieures pour les années 2025 et 2026.

– **15/409 – MISE A DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS MUNICIPAUX**

Rapporteur : M. Legrand

Préambule :

La Ville de Savigny-sur-Orge souhaite apporter son soutien technique dans le cadre des activités physiques et sportives enseignées dans les écoles élémentaires en mettant à disposition du corps enseignant, des éducateurs sportifs municipaux.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose pour garantir dans les meilleures conditions les interventions des éducateurs sportifs municipaux. Une convention précisant les devoirs et obligations de la Ville et de l'Inspection Académique est établie.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs au profit des établissements scolaires et d'autoriser le maire à signer annuellement ladite convention avec l'Inspection Académique.

Interventions :

M. Legrand :

« Donc il s'agit ici également du renouvellement d'une convention entre l'inspecteur de l'Education nationale et la ville de Savigny-sur-Orge pour la mise à disposition des éducateurs sportifs. Donc voilà, vous les avez. Donc c'est les mêmes que l'année dernière. Il y en a quatre. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de ces éducateurs sportifs au profit des établissements scolaires. »

M. le maire :

« Il est à noter que dans la convention ce n'est plus madame Saphia BEHARY qui est inspectrice académique. »

M. Kouama :

« C'est vraiment un petit propos. C'était suite aux JO et à la fin des JO. On a quand même constaté sur le plan national que l'Etat a réduit et ne s'est pas porté garant de ce qu'elle avait dit, à savoir remettre du sport dans les écoles. Et je pense que vous en tant que maire, il faut quand même commencer à taper du poing sur la table sur cette question. »

M. le maire :

« Et en tout cas nous, on a des accords avec les écoles et sur le temps scolaire, pour faire du sport. Notamment le cross, qui est organisé, inter-écoles. Bref pour ne citer que cela. Monsieur Vagneux, je ne désocculterai pas les 4 agents si c'est ça votre question. »

M. Vagneux :

« Oui sauf qu'ils ne sont pas occultés donc regardez votre projet, page 703. Donc la liste 2, effectivement j'aurais quand même souhaité qu'elle soit présente. Et puis surtout pour nous éviter le précédent fâcheux qui me vaut un contentieux avec l'Education nationale, n'oubliez pas cette fois de, enfin que votre service juridique leur transmette quand vous l'aurez signée. Parce qu'en fait, toute l'année dernière ils ne l'avaient pas. »

M. le maire :

« Très bien. »

**A l'unanimité par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUEGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Joëlle EUGENE, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NEE, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Bruno GUILLAUMOT, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux au profit des écoles élémentaires de la Ville.

AUTORISE le maire à signer annuellement ladite convention et les avenants s'y rapportant.

### **QUESTIONS ORALES**

Le maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu des questions orales.

Monsieur Senicourt procède à la lecture de sa question orale relative aux conséquences de la suspension des aides à l'investissement des communes par le département de l'Essonne :

« *Monsieur le Maire,*

*Le 16 septembre dernier, monsieur. François DUROVRAY et la majorité départementale à laquelle vous appartenez, annonçaient en introduction de la commission permanente de rentrée la suspension des aides en investissements aux communes, soit très concrètement l'arrêt des aides aux communes pour leurs écoles, gymnases, la rénovation thermique des bâtiments publics, etc.*

*Si les départements sont en effet en difficulté financière du fait de la politique des gouvernements Macron, les choix budgétaires de la majorité ne font qu'aggraver la situation : entre autres le festival Essonne en scène pour 1 M€ et une nouvelle revue traduite en anglais, etc.*

*La ville de Savigny-sur-Orge a demandé des financements au département pour certains de ses projets en cours ou aura besoin de ces aides à l'investissement pour ses projets futurs. Ainsi, elle a inscrit en recette à son plan pluriannuel d'investissement et à son budget la cession de l'école maternelle Paul Bert que le département s'est engagé à rénover, etc.*

*Notre question est la suivante : quelles sont les conséquences pour la ville, pour son budget 2024, son PPI 2024-2026 et pour ses habitants, de la décision du département de suspendre les aides à l'investissement des communes en cette fin d'année 2024 ?*

*Compte tenu des difficultés durables du département, le projet de cession de l'école Paul Bert doit-il être reporté et une utilisation de ces locaux envisagés pour les services de la Ville et les associations notamment qui en manquent ?*

*D'avance, nous vous remercions de votre réponse.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Le maire apporte la réponse suivante :

« *Monsieur le Conseiller municipal,*

*La Ville n'a pas de confirmation d'un désengagement du Conseil départemental concernant les aides aux communes, juste qu'au vu de ses difficultés financières, il a décidé, lors de la Commission permanente de la semaine dernière, de reporter le vote des Contrats Terre d'Avenir à une date ultérieure.*

*Les dispositifs de financement départementaux sont maintenus et la commune continuera donc de déposer des dossiers de demande de subventionnement auprès du Département.*

*Plusieurs dossiers ont été déposés en 2024 auprès du Conseil départemental, qui sont instruits ou en cours d'instruction par les services et pour lesquels nous n'avons pas encore de date de vote : donc l'acquisition d'équipements de sécurité, l'aménagement de la cour oasis de l'école Louise Michel, la désimperméabilisation et la végétalisation du parking de l'hôtel de ville.*

*Un dossier sera présenté au vote de la commission départementale en octobre : il concerne la restauration et la numérisation des archives.*

*A ce jour, je tiens à vous rassurer : le Département reste l'un des partenaires privilégiés de la commune en matière d'investissements et de fonctionnement comme j'ai pu vous le dire lors de ce conseil. »*

M. le maire :

« Il y avait deux questions et je ne répondrai bien sûr qu'à une seule. Les règles sont les mêmes pour tout le monde. Je suis désolé. »

Monsieur Senicourt procède à la lecture de sa question orale relative au droit d'expression des oppositions municipales dans les différentes publications du Maire et de la ville :

« *Monsieur le Maire,*

*Le 11 septembre dernier nous vous avons adressé un courrier en forme de « lettre ouverte » à propos du non-respect du droit d'expression des groupes municipaux d'opposition dans votre dernière lettre aux Saviniennes et Saviniens.*

*En effet, le droit à l'expression des oppositions concerne « tout bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal » cf. l'article 32 du règlement intérieur de notre conseil municipal, le code général des collectivités publiques (article L.2121-27-1) et la jurisprudence.*

*Nous regrettons l'absence de réponse de votre part à ce courrier, comme chaque fois qu'un courrier vous embarrasse qu'il vienne de votre opposition ou des Saviniennes et Saviniens et d'autre part de l'exercice non démocratique de votre fonction de maire.*

*Comme le droit d'expression des oppositions doit aussi s'appliquer à toutes les catégories de médias utilisés par le maire et la ville et plus particulièrement à la page Facebook et à l'application mobile que vous avez mise en place, nous proposons que la commission des affaires générales soit saisie dans les meilleurs délais pour élaborer des propositions de modification de notre règlement intérieur sur ces questions de représentation des oppositions dans les médias de la ville.*

*Notre question est la suivante : êtes-vous en accord avec notre proposition ?*

*D'avance, nous vous remercions de votre réponse.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Le maire apporte la réponse suivante :

« *Monsieur le Conseiller municipal,*

*Concernant le droit d'expression des groupes municipaux d'opposition dans les supports de communication de la ville, je rappelle que nous respectons rigoureusement les dispositions légales relatives définies par l'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales et l'article 32 de notre règlement intérieur.*

*Si les bulletins municipaux respectent ces règles, vous semblez évoquer le non-respect du droit d'expression des oppositions dans la récente lettre du maire concernant la reprise en régie des maisons de quartier.*

*Pour votre parfaite information, cette lettre, imprimée à 3000 exemplaires, a été diffusée au sein des maisons de quartier et centres sociaux de la commune pour que les usagers de ces structures, principaux concernés, puissent en prendre connaissance.*

*Afin de limiter les impressions pour des raisons budgétaires et également écologiques, la lettre du maire a été mise en ligne pour une diffusion large à toute la population.*

*Cette lettre d'information générale n'est pas soumise aux mêmes obligations que le magazine municipal bimestriel (bulletin municipal). En effet, le premier paragraphe de l'article 32 du règlement intérieur dispose que « seules sont concernées les publications qui rendent compte des réalisations du Conseil municipal et ne se limitent pas à des renseignements pratiques ou techniques sur la Commune ». En l'occurrence, cette lettre met bien en relief des données purement pratiques et techniques sur l'organisation prochaine des maisons de quartier.*

*J'ajoute qu'en février et septembre 2021, deux lettres du maire de l'époque, à savoir Jean-Marc Defrémont, avaient été distribuées à l'ensemble de la population. S'agissant d'un rebond de l'épidémie du Covid 19 et de l'invalidité des élections de 2020 (lettre d'ailleurs plutôt assez politique), ces documents de communication ne permettaient pas d'expression pour l'opposition. Je ne saurai que trop vous rappeler que*

*vous étiez dans la majorité de l'époque et que vous n'avez à aucun moment proposé aux groupes d'opposition de s'exprimer au sein de ces deux lettres du maire.*

*Tous les sujets faisant état des réalisations de la Municipalité sont systématiquement abordés dans les magazines de la ville, disponibles en format papier en boîtes aux lettres et en ligne (sur le site et sur l'application), assurant ainsi une diffusion complète et équitable de l'information. Vous avez d'ailleurs une tribune d'expression libre dans ce magazine bimestriel, tribune qui est également accessible et disponible sur notre site internet.*

*Enfin, concernant les réseaux sociaux, je vais encore vous renvoyer à l'utilisation qui en a été faite par mon prédécesseur où pourtant Conseiller départemental, j'étais systématiquement coupé des photos, non mentionné et donc rayé de l'histoire communale. »*

Monsieur Guillaumot procède à la lecture de sa question orale relative à la présence des suppléants lors des CAO et autres commissions en vue de sélectionner les prestataires de la Ville :

*« Nous prenons acte de la présence de madame Girard lors du Jury de concours du 30 octobre 2024 confirmé par le compte-rendu de cette réunion. Vous avez pris l'initiative d'accepter la présence de madame Gérard en qualité de suppléante à cette réunion.*

*Nous considérons cela comme une avancée mais également comme un précédent. En conséquence, nous demandons que les membres suppléants d'opposition soient invités désormais même s'ils ne sont pas appelés à voter quand les titulaires sont présents.*

*D'avance, nous vous remercions de permettre cette présence afin de ne pas créer de rupture d'égalité de traitement.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Le maire apporte la réponse suivante :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*La présence de madame Gérard et non madame Girard comme vous l'avez écrit dans votre question, au jury de concours du 30 octobre 2024 était exceptionnelle du fait de la demande initialement introduite par monsieur Henry qui supputait alors ne pas pouvoir être présent (« un membre titulaire absent ou empêché peut être remplacé par tout membre suppléant issu de sa liste »).*

*Ce dernier ayant finalement été en mesure de participer au jury, la présence de madame Gérard a été admise sans qu'elle ne prenne part au vote.*

*Je souhaite porter à votre connaissance que lors de la scission du principal groupe d'opposition, il y a quelques mois, j'ai proposé aux deux nouveaux présidents de revoir les membres des commissions et de la CAO pour qu'une meilleure représentation de tous soit possible.*

*Cette proposition a été déclinée. Je ne peux donc que vous inviter à organiser au mieux la représentation de votre groupe au sein des instances municipales, peut-être en renouant le dialogue avec vos anciens collègues, comme vous avez pu le faire lors des récentes élections législatives. »*

Monsieur Defrémont procède à la lecture de sa question orale relative à l'impact du désengagement départemental sur nos investissements :

*« Nous avons appris la suspension sine dié des contrats de territoires qui permettaient aux communes de recevoir une aide du département de l'Essonne pour investir dans de nouveaux équipements.*

*Cette brutale suspension nous impacte d'autant plus que la ville de Savigny-sur-Orge, pourtant une des plus peuplées du département, n'a bénéficié d'aucun de ces contrats depuis 6 ans, en raison d'une gestion catastrophique de la rénovation du groupe scolaire Ferdinand Buisson, objet de la dernière demande départementale que nous ayons obtenue, soit en 2018.*

*Cette nouvelle contrainte budgétaire accompagne d'autres mesures départementales qui nous touchent directement :*

- Le gel du dossier de l'école maternelle Paul Bert, que le département ne semble pas prêt à racheter à la ville même au prix ridiculement bas que la commune lui avait proposé.
- La baisse des dotations aux collèges, celle de collège au cinéma, et d'autres dispositions en direction de la jeunesse, qui vont impacter les familles saviniennes.
- Le financement par la commune du SDIS, qui va grever notre budget de fonctionnement de 75 000 euros cette année.

L'ensemble de ces mesures va nécessairement influencer sur nos budgets de fonctionnement et également en investissement, réduisant nos marges de manœuvre pour les années qui viennent.

La question posée est la suivante :

*Face au désengagement du département de l'Essonne en direction de la jeunesse d'une part en soutien à l'investissement communal d'autre part, quelles mesures envisagez-vous pour adapter le plan pluriannuel d'investissement de la commune et quelles mesures d'accompagnement en faveur des jeunes et de leur famille peuvent-elles être selon vous envisagées au plan communal ? »*

Madame Ferreira apporte la réponse suivante :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*Depuis décembre 2021, la Municipalité a pris à bras le corps la thématique de la jeunesse en renforçant les dispositifs d'aide en faveur des jeunes, en inaugurant le Point Information Jeunesse et en dotant le PIJ de professionnels compétents et impliqués pour orienter, aider et accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, social et professionnel, en renouant des partenariats avec les acteurs de la prévention et de la jeunesse du territoire.*

*Malgré les difficultés financières du Département, la Ville continuera à s'engager en faveur de la jeunesse savinienne. Les actions que vous mentionnez, ne sont, pour votre parfaite information, plus du tout financées par le Département depuis des années. Il n'y aura donc aucun impact autour des dispositifs existants. Et la jeunesse ne sera jamais une variable d'ajustement financière pour la Municipalité.*

*Les problématiques sociales, éducatives, professionnelles, d'insertion ou encore sanitaires sont légion et elles doivent être suivies et prises très au sérieux par les institutions.*

*A titre d'exemple, en décembre 2021, la Ville a mis en place :*

- Des dispositifs d'aides coup de pouce et chantiers jeunes (aide au BAFA et aide au permis).
- Des ateliers durant les périodes de vacances scolaires autour de 3 axes :
  - o La santé
  - o La prévention au harcèlement
  - o L'orientation scolaire et professionnelle des jeunes

*D'autres actions ont été également déployées ces derniers mois :*

- La participation à différentes journées organisées par le groupe ADP
- Le renforcement du partenariat avec la Mission locale avec la découverte de l'entrepreneuriat pour apprendre aux jeunes à monter un projet
- Le renforcement des liens avec le CCAS afin de mettre en place davantage de moments intergénérationnels, mais également pour réaliser des journées « aide aux démarches administratives ».
- L'organisation d'un forum jeunesse qui a eu lieu cette année à la salle de spectacles

*La Ville est également présente aux forums des métiers et d'orientation des établissements scolaires et le PIJ accueille également très régulièrement des « Tremplins jeune citoyen ».*

*Vous l'aurez compris notre engagement au service de la jeunesse, des jeunes même, est exigeant et diversifié : il ne souffre ni d'une logique comptable financière ni d'un manque d'ambition. C'est également pour toutes ces raisons que nous avons souhaité également nous investir pour que la commune soit labellisée « Cité éducative ». Un dispositif soutenu financièrement par l'Etat et qui permettra de renforcer les liens entre les partenaires institutionnels et associatifs pour les Saviniens de 0 à 25 ans. »*

Monsieur Kouama procède à la lecture de sa question orale relative à la gestion des bâtiments scolaires de la commune :

*« La ville de Savigny dispose de nombreux bâtiments scolaires pour accueillir nos enfants mais ses besoins en capacité d'accueil sont importants et en augmentation régulière.*

*Pourtant l'usage de nos bâtiments pose question en plusieurs endroits :*

*La ville accueille depuis trois ans des enfants dans des bâtiments préfabriqués situés à l'école Aimée Leclerc loués pour une somme annuelle de près de 300 000 euros.*

*Pourtant des bâtiments à proximité semblent peu utilisés, en particulier ceux de l'ancienne maternelle Champagne. De même les locaux dédiés à la cuisine centrale dont l'avenir ne semble pas réglé, et qui représente une surface bâtie considérable. Enfin la maternelle Paul Bert, dont la vente au département semble compromise, laisse à la Ville une structure de 5 classes et des locaux afférents qui sont depuis trois ans totalement inutilisés.*

*La question est la suivante : Pourquoi ne pas avoir redistribué la carte scolaire afin d'optimiser nos capacités d'accueil au lieu de louer très cher des bâtiments préfabriqués par définition moins confortables que les constructions existantes ? »*

Madame Viezzi apporte la réponse suivante :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*La Ville a le souci d'assurer la sécurité, le bien-être et le confort de travail des élèves, en veillant à une bonne adéquation des capacités d'accueil des locaux scolaires, du nombre de postes d'enseignants mis à disposition et des effectifs scolaires.*

*La Ville est très soucieuse d'offrir à tous les élèves saviniens des conditions d'apprentissage optimales comme en témoignent les nombreux travaux effectués cet été dans les établissements scolaires et la réalisation de la première cour oasis de la commune à l'école Louise Michel élémentaire.*

*Je me permets de vous rappeler qu'une modification de la carte scolaire a été présentée et votée lors du Conseil municipal du 28 mars 2024. Cette modification a d'ailleurs été votée par votre groupe et vous-même.*

*Face à l'augmentation des effectifs sur le secteur nord de la ville, une annexe à l'école Aimée Leclerc a été ouverte pour la rentrée 2024/2025. Ainsi 3 classes de CP et de CE1 sont accueillies depuis le 2 septembre. Un espace de restauration et des espaces périscolaires totalement rénovés ont été également réalisés cet été.*

*Je profite d'ailleurs de cette question pour remercier l'ensemble des services municipaux qui ont contribué à cette belle réussite. Les retours très positifs des élèves, de leurs parents et du corps enseignant ne trompent pas.*

*Enfin, suite à la création de cette annexe, le premier étage des algécos situés à l'école Aimée Leclerc a été retiré durant l'été. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative au contrat des trottinettes en libre service :

M. Vagneux :

*« J'imagine que c'est monsieur Taragon qui va répondre à la première. »*

M. le maire :

*« Et vous imaginez bien. Mais posez-la. »*

M. Vagneux :

*« Je vais du coup m'adresser à monsieur Taragon. »*

*« Monsieur le Conseiller municipal délégué,*

*Le directeur général de Dott France nous a répondu début septembre.*

*Lui, au moins, nous a répondu, alors que monsieur le maire a été incapable de nous répondre, probablement parce que vous voulez conserver toutes les informations pour vous au nom du principe : le savoir, c'est le*

*pouvoir ; et aussi parce que vous imaginez les oppositions tellement stupides qu'elles ne seraient pas capables de se renseigner par elles-mêmes. Perdu !*

*Il, le directeur général de DOTT France, a répondu à l'un de nos courriers d'étonnement de la disparition des trottinettes électriques pour nous apprendre la résiliation unilatérale de la convention à titre précaire et révocable du domaine public communal pour un service de location de trottinettes électriques en libre service.*

*Il s'agit donc, je profite de la question orale pour informer le reste de la population puisque vous ne le faites pas, d'une résiliation, sans indemnités de compensation pour la Commune, en tant que le contrat, que vous aviez si brillamment négocié grâce à la haute compétence de votre génial service juridique, ne prévoyait d'indemnités que pour Dott, anciennement Tier, Tier Mobility, en cas de rupture de la convention par la collectivité.*

*En 2023, vous présentiez abusivement ce nouveau service comme ne coûtant rien aux Saviniens. Enfin, rien, à par l'abonnement... Au contraire, comme rapportant de l'argent. Manifestement plus grand-chose...*

*Avec ces trottinettes, vous avez réussi l'exploit d'agacer tout le monde. D'un côté, ceux qui n'en ont jamais voulu, vous accusant d'agir à contre-temps de Paris et de l'Histoire, craignant les accidents. De l'autre, ceux qui étaient bien contents d'en profiter, et qui se retrouvent brutalement livrés à leurs pieds.*

*Alors, nous ne connaissons jamais le nombre de pour et de contre ; les statistiques d'utilisation que vous présentiez en comités de quartier étaient d'ailleurs fausses, dès lors que les services ne savent toujours désespérément pas faire d'additions...*

*Je me plais à vouloir voir derrière l'impopularité de ce projet la raison de votre absence d'allant, depuis fin avril 2024, pour le relancer. Comme si vous aviez compris qu'il valait mieux étouffer le dossier qui s'annonce comme l'un des grands échecs de votre mandat. Comme si vous connaissez qu'il vous sera autant préjudiciable que les modifications annoncées du plan local de stationnement et de circulation de passage de plusieurs rues à sens unique avec stationnement en chicane.*

*Pour autant, des indiscretions castel viroises évoquent néanmoins un futur appel en préparation qui serait passé avec plusieurs communes.*

*Toujours est-il que vous payez ici la rançon de votre appel à manifestation d'intérêt, AMI, réalisé une fois de plus sans passer en amont par le Conseil municipal, en méconnaissance de la jurisprudence applicable relative aux AMI, ce qui aurait peut-être pu permettre d'éviter d'en arriver là...*

*Ma question est donc la suivante : avez-vous donc si honte de votre échec qu'il fallait absolument que vous cachiez cette information à la population ?*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal délégué, l'expression de ma considération distinguée. »*

Monsieur Taragon apporte la réponse suivante :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*Je vois que la pause estivale n'a pas calmé votre manque d'élégance et de courtoisie.*

*Sans revenir sur l'ensemble de vos propos à la limite de la correction, je tiens à vous rappeler que l'opérateur TIER s'est chargé de communiquer auprès de ses abonnés la fin de ce service.*

*Cette décision d'ailleurs est une décision unilatérale de l'opérateur, qui, suite à une fusion avec DOTT, a fait des choix de restructuration et de redéploiement de sa flotte.*

*La commune de Savigny-sur-Orge a été jugée par l'opérateur comme un territoire peu rentable.*

*Je tiens à porter à votre connaissance que les Saviniens se sont très rapidement appropriés ce service qui permettait de proposer une offre innovante de mobilités douces et ainsi réduire l'utilisation de la voiture pour des trajets relativement courts (domicile-gare/commerces-domicile).*

*En complément, il est important de rappeler que ce service n'a, en effet, rien coûté aux Saviniens. Il a d'ailleurs rapporté puisque l'occupation du domaine public par l'opérateur était payant (stations et engins).*

*En conclusion, face à l'utilisation de nombreux habitants de ce service, Savigny-sur-Orge travaille donc actuellement pour qu'un nouvel opérateur puisse de nouveau proposer des trotinettes en libre-service aux usagers saviniens dans les mois à venir en lien avec la commune de Viry-Châtillon. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative au PLU :

M. Vagneux :

« Qui me répondra cette fois ? »

M. le maire :

« Posez votre question vous verrez bien. »

M. Vagneux :

« Je tente monsieur le Maire adjoint.

*Je viens vous poser la question d'une Savinienne, dont le texte et le sous-texte sont cependant intégralement de ma plume et ne sauraient l'engager d'aucune manière.*

*La dernière mobilisation pour le plan local d'urbanisme, document que nous aurions davantage eu le temps de discuter calmement au cours de la présente séance, dont l'ordre du jour était beaucoup moins conséquent – il faut croire que vous ne savez pas équilibrer vos ordres du jour – n'a rassemblé que 36 commentaires. Même pas 1 interaction pour 1000 habitants. C'est dire combien vous avez réussi à enthousiasmer les foules avec votre projet.*

*Il faut bien admettre que plus personne n'est dupe de vos modifications de zonage puisque que contrairement à vos engagements de campagne, vous bétonnez y compris maintenant dans la zone pavillonnaire UH.*

*J'en profite ici pour saluer les riverains du projet dit du « Nid de chien », avenue Gambetta, qui sont parvenus à obtenir l'annulation du permis de construire par le tribunal administratif. Du coup, il semblerait maintenant que vous vous vengiez selon ce qui m'a été rapporté, en bloquant un autre projet dans la rue, qui pour le coup et paradoxalement, intéresse ces opposants...*

*Le deuxième sujet qui revient le plus souvent dans les commentaires, après celui de l'OAP n°7, est toujours celui des espaces verts à protéger, EVP pour les intimes, auquel aucune solution n'est apportée, ni déjà même recherchée, depuis l'élaboration du plan local d'urbanisme de 2016.*

*A Savigny, les espaces verts protégés ont globalement été imposés aux habitants sans que ceux-ci ne puissent toujours s'exprimer dessus. Le problème se pose notamment pour les nouveaux arrivants, pas toujours au fait de ce qu'ils impliquent.*

*Pourtant, beaucoup des espaces verts protégés saviniens sont illégaux au regard des dispositions des articles L. 151-19 et L. 151-23 alinéa 1 du Code de l'urbanisme, dès lors qu'ils ne répondent pas aux prescriptions de ces articles, et ne présentent strictement aucun intérêt paysager ou environnemental. Ils n'empêchent même pas forcément la division parcellaire et sont perçus comme une injustice par certains.*

*En tout état de cause, votre service de l'urbanisme n'est pas souvent capable d'expliquer l'opportunité des choix accomplis, au grand dam des premiers concernés.*

*Les espaces verts protégés empêchent certes aussi bien la construction d'un logement privé supplémentaire ou d'une piscine, mais ils bloquent aussi la construction d'un aménagement d'agrément, d'un abri de jardin, voire même l'abattage d'un arbre mort !*

*Sur ce, il est constant qu'une procédure de modification du plan local d'urbanisme ne permet pas de toucher aux espaces verts protégés.*

*Partant, que seule la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), valant révision du PLU, plan communal, permettra de procéder à une évolution de ces espaces.*

*La question est donc la suivante : soutiendrez-vous, dans le cadre de l'élaboration du PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, de possibles modifications des espaces verts à protéger ?*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire adjoint, l'expression de ma considération distinguée. »*

Le maire apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal,

*Le dossier du PLUI est en cours de finalisation et devrait être arrêté au Conseil territorial de novembre. Le Conseil municipal, en tant que Personne Publique Associée (PPA) aura à émettre un avis sur dossier.*

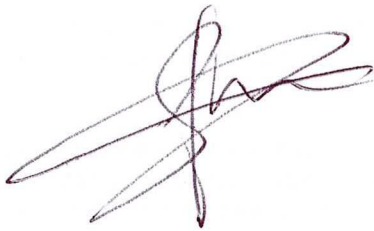
*Les services municipaux travaillent depuis des mois sur le sujet pour que le PLUi intègre l'ensemble des dispositions et des mesures intégrés à la modification n° 3 du PLU et que les spécificités urbaines et d'aménagement de la commune soient bien prises en compte.*

*Comme dans toute procédure relative aux plans d'urbanisme, une enquête publique sera organisée et les habitants pourront également s'exprimer sur ce document dans les mois à venir. »*

Le maire lève la séance à 02h26

Fait à Savigny-sur-Orge, le 15 novembre 2024

Sandrine VIEZZI  
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET  
Maire

